

Jacques-Roger BOOH BOOH

Chef de la mission de l'ONU au Rwanda



LE PATRON DE DALLAIRE PARLE

Révélation sur les dérives
d'un général de l'ONU au Rwanda

28732 bis

130

CASE NO. IcR-98-41-T
EXHIBIT NO. DB 284A
DATE ADMITTED 22-11-2005
TENDERED BY DEFENCE
NAME OF WITNESS BOOH BOOH

287316is

Le patron de DALLAIRE parle

Révélation: sur les dérives d'un général de l'ONU
au Rwanda

28730 bis

**Au peuple martyr du Rwanda qui a droit
à la vie et au bonheur**

**Aux personnels de toutes les missions de maintien de la
paix pour leur dévouement et leur sens du sacrifice**

28729 bis

Jacques-Roger BOOH BOOH

Chef de la mission de l'ONU au Rwanda

Le patron de DALLAIRE parle

**Révélation sur les dérives d'un général de l'ONU
au Rwanda**

Editions Duboiris

28728 bis

1

Pourquoi j'ai décidé de parler

En guise d'introduction à mon propos, je me permets de laisser le soin à Monsieur Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général des Nations Unies de 1992 à 1996, de donner son appréciation sur l'action de son représentant spécial que j'étais pendant cette période du génocide rwandais :

« Le 10 mai 1994

Cher Dr. Booh Booh,

Je tiens à exprimer toute ma gratitude pour le travail remarquable que vous, ainsi que vos dévoués collègues de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda, avez accompli dans des circonstances extrêmement difficiles.

Je suis convaincu que votre connaissance profonde de la situation au Rwanda, la compétence, le professionnalisme et l'impartialité dont vous et votre équipe courageuse avez fait preuve, continueront d'appuyer les efforts visant à mettre un terme à la violence et à aider le peuple rwandais à appliquer les Accords de paix d'Arusha.

Vos efforts inlassables pour recentrer l'attention des parties au conflit sur les questions critiques en jeu et pour les inciter à redoubler d'efforts en vue de parvenir à un cessez-le-feu et de rétablir la paix sont absolument vitaux.

Copyright © Editions Duboiris
67 rue Saint Jacques 75005 Paris
Tel : 01 53 24 93 81 editionsduboiris@free.fr
2005

Ce sont-là les seuls moyens de permettre à cette violence effroyable de prendre fin, à l'assistance humanitaire d'être apportée et au processus de paix d'être relancé.

Soyez assuré, vous et votre personnel, de tout mon appui et de mon entière confiance.

Boutros Boutros-Ghali. »

Ce satisfecit à mon endroit, venant du chef hiérarchique de tous les fonctionnaires des Nations Unies, tourne évidemment en dérision la campagne insensée de dénigrement et de diffamation orchestrée à mon égard par un de mes subordonnés et par certaines personnes mal intentionnées.

Depuis dix ans, j'entends des propos discourtois et malveillants à mon égard. Depuis un moment, même devant le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, et dans les médias, certains se croient autorisés à juger mon travail à la légère. Depuis dix ans, je me tais, pour respecter l'obligation de réserve inhérente au métier de diplomate et surtout par humilité et par respect pour les centaines de milliers de Rwandais tués pendant le génocide.

Le peuple rwandais a besoin aujourd'hui avant tout de la vie et de la paix pour pouvoir remobiliser ses forces en vue du développement car « seul compte le présent ; lui seul est porteur de vie. »¹ Il faut respecter son choix et taire toute polémique stérile.

¹ Boulvin Yves et Villemin Anne, *Choisis la vie*, Ed. des Béatitudes, 2002.

Ce long silence n'a peut-être pas été compris par beaucoup de personnes. Mais, il était nécessaire au regard de ce qu'a vécu le peuple rwandais, de même que l'ensemble du personnel de la mission que j'ai dirigé dans un contexte difficile et souvent périlleux de 1993 à 1994. Mes collaborateurs et moi-même avons constamment risqué notre vie en essayant de sauver la paix au Rwanda.

Selon les termes de la résolution 872 (1993) du 5 octobre 1993 portant création de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), j'étais en ma qualité de représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Rwanda, le chef de cette mission. Seul habilité à agir et à l'engager officiellement vis-à-vis des tiers et notamment des acteurs politiques rwandais. Il me revenait aussi de coordonner toutes les activités des différentes composantes de la MINUAR sur le terrain.

Ceux qui ont voulu s'approprier cette fonction ici ou ailleurs sont des imposteurs, des usurpateurs de titres. Ils n'ont pas œuvré pour la paix et la sécurité au Rwanda.

En tant que chef de la MINUAR, j'assume pleinement la responsabilité des actes posés par cette mission depuis la date de mon arrivée à Kigali le 23 novembre 1993 jusqu'à ma démission le 15 juin 1994.

En agissant ainsi, je ne veux pas paraître ici comme ce généralissime Roméo Dallaire, qui, devant les difficultés rencontrées par son armée, perd son sang froid, invective son chef hiérarchique, dénigre ses soldats et se complaît dans le beau rôle de donneur de leçons aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général des Nations Unies.

28726
bis

J'ai entendu ce pauvre général pérorer dans les médias en se faisant passer pour un « héros » qui a serré la main du diable au Rwanda. Il n'est certainement pas ce saint tant espéré qui n'a pas réussi à sauver le peuple rwandais en perdition. Il n'est pas n'ont plus ce « héros » tant attendu qui a empêché l'apocalypse. Hélas, la tragédie rwandaise, tant redoutée, a eu lieu.

Dallaire ressemble plutôt à ce Roméo qui a passé son temps à chercher Juliette alors qu'il était là pour autre chose, oubliant la mission principale pour laquelle il avait été envoyé au Rwanda par les Nations Unies. J'aurais l'occasion de fournir quelques détails et des précisions dans les pages qui suivent.

Je m'insurge surtout contre les critiques injustifiées sur fond de polémiques portées sur mon action par la Commission d'enquête sénatoriale belge concernant les événements rwandais survenus après le 6 avril 1994. Dans son rapport 1-611/8 à la page 716, les sénateurs belges semblent découvrir que le représentant spécial est resté passif dès le 6 avril et qu'il n'a pas été à la hauteur de sa tâche. Evidemment personne n'a partagé ce « petit esprit belge » chez les décideurs à New York.

Malgré des déclarations aussi fantaisistes et d'une légèreté inqualifiable que personne ne partage aux Nations Unies, je n'ai jamais voulu réagir publiquement. Je souligne simplement que cette vision caricaturale et simpliste de la gestion de la crise rwandaise par la MINUAR, n'est pas digne d'un Etat membre des Nations Unies.

Les honorables enquêteurs belges se sont-ils seulement donné la peine de consulter les nombreux rapports du Secrétaire général de l'ONU au Conseil de sécurité qui

rendent compte au jour le jour de mes activités ? Où étaient donc les Belges après le 6 avril 1994 pour pouvoir émettre un tel jugement péremptoire, eux qui ont embarqué leurs troupes du Rwanda manu militari dès les premiers jours du génocide ?

En retirant son contingent du Rwanda, la Belgique avait-elle oublié qu'elle constituait pourtant la pièce maîtresse du dispositif militaire de la MINUAR ? Lorsqu'elle a lancé une campagne active pour la dissolution de cette mission, le gouvernement belge n'était-il pas conscient du vide militaire dangereux qu'il créait devant l'ampleur du carnage entre Rwandais qui allait suivre et qui, du reste, avait déjà commencé ? Ajoutons que ce retrait mettait aussi en danger la vie du personnel de la MINUAR resté au Rwanda.

A ce propos, en tant que commandant en chef des casques bleus belges pour le secteur de Kigali, voici ce que le colonel belge, Luc Marchal, a honnêtement consigné dans le rapport de la Commission sénatoriale belge à propos des conversations qu'il a eues avec moi-même et mon conseiller Kane :

~~« Je conserve un pénible souvenir de l'entrevue au cours de laquelle j'ai communiqué au représentant spécial que le gouvernement belge avait décidé de retirer son contingent, suite à l'assassinat des dix casques bleus. La réponse (...) fut cinglante et je ne suis pas prêt de l'oublier : parce que la Belgique a eu dix morts, elle se fout pas mal (textuel) des milliers de Noirs qui vont être assassinés. »²~~

² Rapport de la Commission d'enquête parlementaire belge 1-611/8, p. 78.

Plus sévère encore, après l'assassinat des dix soldats belges, le professeur Filip Reyntjens déclare :

« Le gouvernement belge entame une politique incohérente, inspirée par la panique et le "syndrome du cercueil". »³

Après ces déclarations de deux experts belges, je peux dire qu'il est donc facile de m'accuser avec beaucoup de mauvaise foi ; alors que les Belges et autres « amis » du Rwanda partaient de Kigali dans les conditions lamentables que l'on peut aisément imaginer, je suis resté à mon poste sous les tirs d'obus et de mitraillettes, risquant de perdre ma vie à tout moment et tentant, avec des moyens dérisoires, de sauver des vies humaines et de négocier l'arrêt des hostilités.

Il faut dire avec honnêteté que le peuple rwandais a été abandonné à son triste sort dès le 7 avril 1994. Tous les gestes de compassion ne sauraient occulter la vérité.

En ce triste mois d'avril 1994, les chrétiens du Rwanda et d'ailleurs auront beaucoup médité ces paroles prononcées il y a plus de 2000 ans :

« J'avais faim et vous ne m'avez pas donné à manger, j'étais étranger et vous ne m'avez pas reçu, j'étais malade et en prison et vous ne m'avez pas visité... »

³ Reyntjens Filip, *L'Afrique des Grands Lacs en crise*, Editions Karthala, Paris, 1994, p. 229.

Je dois dire d'emblée qu'à mon humble avis, la MINUAR a appliqué de façon responsable et dans un contexte difficile son mandat qui trouve son fondement dans le chapitre VI de la Charte de l'ONU. La MINUAR a été créée à la demande des Rwandais, pour apporter une assistance bien spécifique à l'exécution de l'Accord d'Arusha. Sa vocation n'était pas de faire la guerre contre qui que ce soit ou d'imposer une solution quelconque aux parties belligérantes.

D'ailleurs, elle n'a pas été dotée de moyens militaires et humains pour faire face à une situation de crise grave. Son mandat était faible et destiné à des fins pacifiques. Il ne faut pas juger la MINUAR à la lumière d'un mandat idéalisé sans rapport avec la décision du Conseil de sécurité du 5 octobre 1993. Les grandes puissances qui, seules, pouvaient rendre ce mandat plus fort, ont refusé de le faire.

Je dois aussi signaler que la MINUAR a été confrontée à des problèmes de dysfonctionnement regrettables. En effet, le général Roméo Dallaire qui avait tenté en vain d'être nommé à la fois représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et commandant de la force de la MINUAR au Rwanda, a entrepris un travail de sape au sein de la mission. Il faisait cavalier seul, cherchant à mener une politique personnelle, du reste contre-productive, et tentait de minimiser ou de court-circuiter l'action du chef de mission que j'étais.

Pourtant, c'est moi qui maîtrisais toutes les composantes de la MINUAR, en étant en rapport constant avec le Secrétaire général de l'ONU, les chefs d'Etat africains, les leaders politiques rwandais et les ambassadeurs des pays occidentaux en poste à Kigali.

28724
bis

Toutes ces personnes discutaient régulièrement avec moi de l'évolution de la situation sur le terrain.

Cet officier voulait faire un métier pour lequel il n'avait aucune compétence : la diplomatie et parfois même la politique.

Le général Dallaire, qui se frottait pour la première fois aux réalités africaines, n'avait de ce continent ni connaissance élémentaire ni compétence particulière. Il ne comprenait donc rien à la complexité des dossiers politiques qu'il voulait traiter.⁴ Dallaire avoue lui-même son ignorance en affirmant :

« Et mon patron à cette époque —désirait me parler sur-le champ au téléphone, dans ma voiture de fonction. Je me hâtai de prendre la communication. Le général me demanda si j'avais quelques réserves à formuler quant à mon éventuelle participation à une mission de paix outre-mer. Je lui répondis que je n'en n'avais aucune. Il m'apprit alors qu'au siège des Nations Unies, on pensait organiser une mission au Rwanda. Mon cœur se mit à battre la chamade, et je m'arrangeai pour bredouiller : "Le Rwanda..., c'est en Afrique n'est-ce pas ?" Il se mit à rire et me mentionna qu'il m'appellerait le lendemain et me donnerait plus de détails. Enivré par cette perspective, je suis revenu à ma cérémonie flottant sur un nuage. Je me suis penché vers Beth en lui murmurant : "Je pense que je vais aller en Afrique !" »⁵

⁴ Lors de sa déposition devant la Commission d'enquête parlementaire belge le 26 mars 1997, Monsieur Léo Delcroix a déclaré « que Dallaire connaissait insuffisamment l'Afrique et qu'il y avait des tensions au sein de la MINUAR », document de la commission 1-611/7, p. 276.

⁵ Dallaire Roméo, *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Québec, Editions Libre Expression, 2003, p. 74.

Il précise :

« Je me laissai emporter par l'exotisme et l'idée d'aventure que l'Afrique représentait à mes yeux. Ayant été élevé dans la foi catholique des années cinquante, les récits des missionnaires portant sur le "Continent noir" me fascinaient. Par conséquent mes connaissances sur l'Afrique étaient rudimentaires et teintées d'eurocentrisme. Je fouillai dans les bibliothèques dans l'espoir de trouver de la documentation sur le Rwanda et la région des Grands Lacs du centre du continent, mais ne trouvai pas grand-chose. Le travail sérieux devait se faire sur le terrain, et le temps pressait. »⁶

En vérité, Dallaire n'a pas su surmonter son ambition exotique et ses préjugés culturels au sein de la mission. Il a dû beaucoup souffrir de travailler sous l'autorité d'un Africain.

Ses sentiments antifrçais ouvertement assumés l'ont amené à considérer ceux qu'il surnommait les « franco africains » comme de simples instruments du gouvernement français qui a fini par protéger les auteurs du génocide et déstabiliser de façon permanente la région.⁷ Non ! Général Dallaire, les Africains de la MINUAR ne recevaient pas les ordres de Paris mais du Secrétaire général de l'ONU. Il faut arrêter les fantasmes !

J'indiquerai les dysfonctionnements au sein de la MINUAR tout au long de cet ouvrage. J'évoquerai aussi sans complaisance la responsabilité principale de la classe politique rwandaise qui, en foulant au pied l'accord de paix

⁶ Dallaire Roméo, *op. cit.*, p. 78.

⁷ Dallaire Roméo, *op. cit.*, pp. 632 et 637.

d'Arusha qu'elle avait elle-même signé, a ouvert le pays à toutes les aventures, au génocide. Elle ne peut rechercher les causes des malheurs de son peuple à travers les boucs émissaires étrangers.

J'aborde cet exercice aujourd'hui avec humilité. En effet, tout en observant strictement l'obligation de réserve qui s'impose à tout haut responsable de l'ONU, je n'ai publié jusqu'à ce jour aucun livre sur le Rwanda malgré les offres financières intéressantes qui m'étaient proposées. Je n'ai témoigné que devant la Commission Carlsson instituée par les Nations Unies et la Commission de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) présidée par l'ancien chef de l'Etat du Botswana, M. Masire.

Enfin, mon humilité se justifie par le fait que l'accord de paix d'Arusha n'a pas connu le moindre début d'application. La mise en garde du gouvernement de transition à base élargie (GTBE) qui devait donner le coup d'envoi à notre travail, n'a jamais eu lieu ; et seuls les Rwandais avaient le pouvoir de prendre une décision pour former ce gouvernement. Ils ne l'ont pas fait. Ils portent donc une part de responsabilité dans cet échec.

Il convient dès lors de considérer avec circonspection les accusations de partialité sans fondement, portées contre la MINUAR en général et le représentant spécial en particulier.

Il est absurde de se plaindre d'une quelconque partialité à propos d'un processus de paix mort-né et délibérément rejeté par les forces politiques rwandaises, tant du côté gouvernemental que du côté des rebelles.

J'ai décidé de rompre le silence pour servir la vérité et rétablir mon honneur de diplomate professionnel. J'ai servi les Nations Unies avec dévouement, fierté, fidélité et abnégation. J'ai essayé, jusqu'à la dernière minute, de mettre mon expérience au service de la paix et du dialogue.

Si la paix et le dialogue ont échoué, je crois que le moment est venu d'expliquer pourquoi. C'est ce que je vais tenter de faire ici.

28722
bis

2

Mon itinéraire jusqu'au Rwanda

Après avoir servi mon pays, le Cameroun, pendant 27 ans, au plus haut niveau tantôt en ma qualité de directeur au ministère des Affaires Etrangères, ambassadeur, ou de ministre des Relations Extérieures, tantôt en qualité d'enseignant à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, ou de membre titulaire du Comité Central du parti au pouvoir... j'ai demandé à faire valoir mes droits à la retraite le 5 février 1993.

Après une année sabbatique, j'aspirais, sur les conseils et les encouragements de mes amis, à rejoindre le secteur privé à l'étranger.

C'est sur ces entrefaites que j'ai reçu la proposition du Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, de le représenter au Rwanda. Nous nous connaissons bien et nous nous apprécions mutuellement. J'ai eu dans le cadre de mes fonctions antérieures à coprésider avec lui la grande Commission mixte Egypte-Cameroun et aussi à participer, chaque année, avec la délégation égyptienne aux travaux de l'Assemblée générale de l'ONU, de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA)⁸, de l'Organisation de la Francophonie et de l'Organisation de la Conférence Islamique.

⁸ Organisation de l'Unité Africaine (OUA) créée le 25 mai 1963 à Addis-Abeba en Ethiopie, devenue Union Africaine (UA) lors du sommet de Lomé au Togo du 10 au 12 juillet 2000.

A l'OUA, l'approche générale du dossier rwandais par le gouvernement consistait à ramener la crise rwandaise à une confrontation personnelle entre le président de l'Ouganda Monsieur Museveni et le président du Rwanda, Monsieur Habyarimana. Posé en ces termes, le conflit rwandais ne suscitait guère de débats de fond lors des assises africaines.

C'est au cours de ce voyage officiel à Kigali en 1991 pour représenter le chef de l'Etat camerounais à la conférence au sommet des présidents de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (C.E.E.A.C.) que j'ai eu la surprise de découvrir l'aspect politique interne du problème rwandais.

Malgré les mesures de sécurité strictes prises autour des délégations, des politiciens rwandais de l'opposition ont réussi à m'approcher, à me parler du Rwanda et à me remettre des documents explicitant leur point de vue.

Au-delà de la confrontation entre les présidents rwandais et ougandais et de celle des groupes hutu et tutsi, j'ai découvert que le problème rwandais comportait des aspects politiques, tels que la lutte pour la démocratisation du pays, la souffrance des réfugiés, la défense des droits de l'homme, etc. J'ai parlé de ce dossier au président de la République du Cameroun à mon retour à Yaoundé et j'ai pris l'habitude de m'intéresser personnellement au Rwanda lors des débats à l'OUA.

Cette attitude a-t-elle retenu l'attention de Monsieur Boutros Boutros-Ghali qui suivait aussi personnellement les dossiers du Rwanda et des pays des Grands Lacs ?

Il est connu que ce dernier privilégiait la compétence et l'expérience comme critères de nomination de ses collaborateurs. La proposition du Secrétaire général m'a paru cependant intéressante, car elle portait statutairement sur un emploi du rang de Secrétaire général adjoint des Nations Unies qui n'allait m'occuper que pendant vingt-deux mois. Je ne tenais pas à servir longtemps les Nations Unies.

Je savais que le représentant spécial assumerait des fonctions difficiles. Il devait dire la vérité aux parties en conflit et relever sans complaisance, les incohérences de leurs positions pour faire avancer le processus de paix. Il pouvait pour cela être qualifié de partial par les uns et les autres.

Qu'à cela ne tienne, je n'étais pas homme à être intimidé ou déstabilisé par les Rwandais. Je me sentais apte à faire mon travail en toute liberté et impartialité sans jamais céder aux critiques non fondées des uns et des autres.

Je savais aussi que depuis la mort du Comte Bernadotte, médiateur de l'ONU en Palestine et du Secrétaire général Dag Hammarskjold dans l'ex-Congo belge, les opérations de maintien de la paix comportaient des risques. Récemment, Alioune Blondin Beye, représentant spécial de l'ONU en Angola et Sergio Viera de Melo, représentant spécial en Irak ont perdu la vie, des suites d'accident ou d'attentat dans l'exercice de leurs fonctions. La fonction était donc à hauts risques mais c'était aussi pour la paix et pour aider des Africains.

Ayant accepté de l'assumer, il ne me restait plus qu'à me rendre à New York pour prendre des directives et commencer le travail.

28720
bis

Ainsi, je suis parti à Kigali dans un état d'esprit de sérénité pour servir, et non pour rechercher des honneurs ou faire fortune comme l'affichaient certains de mes collaborateurs. Avais-je la capacité d'assumer mes nouvelles fonctions ? Survolons mon curriculum vitae.

Je suis né sous une bonne étoile. On me l'a tellement répété que j'ai fini par y croire. C'est vrai que grâce au Seigneur, plusieurs portes hermétiquement fermées aux autres se sont grandement ouvertes à mon passage. J'ai vu le jour le 5 février 1938 dans la forêt équatoriale du Cameroun qui est baignée par l'océan Atlantique, dans une famille modeste qui comprenait six filles et quatre garçons. Je suis marié et père de quatre enfants.

Mon père, qui était cadre des chemins de fer, avait suivi des études secondaires allemandes pendant la période du protectorat allemand du Cameroun. Ma mère avait passé toute sa vie à élever ses dix enfants mais a trouvé le temps pendant qu'elle était déjà grand-mère de suivre des cours d'alphabétisation à « l'Ecole sous les arbres » pour pouvoir lire sa bible, écouter la radio et échanger des lettres avec ses arrière-petits-enfants, disait-elle.

Nos parents nous ont élevés dans la tradition de l'église protestante presbytérienne où, très tôt, les enfants apprennent à être sérieux et responsables. La maîtrise du catéchisme est une obligation stricte qu'il faut vivre au quotidien. Dieu dans notre vie, occupe une place centrale. L'amour du prochain, le sens de l'honneur, l'honnêteté, la discipline et la rigueur dans notre travail sont des valeurs éthiques naturelles et ne se discutent pas au sein de la famille.

Grâce à cette éducation d'ouverture vers les autres et vers la modernité, nos parents ont vu leurs quatre garçons accéder à l'enseignement supérieur. Les filles ont, quant à elles, reçu un enseignement primaire ou secondaire qui les a préparées à leurs statuts d'épouses et de mères comme le voulait notre tradition à l'époque. Chez nous, les Bantous, les garçons ont vocation à garder les trésors de la famille alors que les filles sont appelées à aller en mariage ailleurs.

C'est pourquoi en tant que quatrième enfant mais premier garçon, je suis devenu le chef de notre famille à la mort de mon père qui m'a préparé très tôt à assumer cette responsabilité.

Avec les petites économies de la famille, mes parents m'ont envoyé très jeune poursuivre mes études en France, pour, pensaient-ils, préparer la relève des blancs qui s'annonçait déjà et ne pouvait être assurée que par des Camerounais bien formés. Ils avaient vu juste.

Pendant mes études en France, j'ai été militant actif de la puissante Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (FEANF). Cette association, créée en 1950, a joué un rôle capital dans l'émancipation de l'Afrique et dans le processus de décolonisation. En 1962, j'ai été président de l'Union Nationale des Etudiants du Cameroun (UNEC), mouvement qui a été très actif dans la lutte pour la libération du Cameroun.

A la fin de mes études secondaires, j'ai obtenu une bourse de l'enseignement supérieur du gouvernement camerounais pour poursuivre des études de droit et de sciences politiques à la prestigieuse université de Paris I Panthéon Sorbonne.

28719bis

J'y ai effectué un parcours sans faute en obtenant d'abord ma licence en droit qui se préparait alors en quatre ans, le diplôme d'études supérieures de droit public, puis le diplôme des Hautes Etudes Internationales et le doctorat en droit après soutenance avec succès en 1977 d'une thèse intitulée : « La décolonisation de la Namibie. Dynamique des dernières luttes d'émancipation de l'Afrique Australe. »⁹ Sam Nujoma, président de la SWAPO, qui a lu cette thèse pendant ses années de lutte, m'a présenté à son publicquement à Windhoek le jour de la proclamation de l'indépendance de la Namibie en ces termes : « Monsieur Booh Booh est un combattant de la liberté. »

En tant que juriste, je préparais logiquement mon entrée au barreau de Paris et me suis inscrit dès la quatrième année de licence en droit, au cycle de formation du certificat d'aptitude à la profession d'avocat. Le gouvernement camerounais a décidé plus tard de faire de moi un diplomate.

Pour préparer ma spécialisation en diplomatie, j'ai obtenu une bourse française du Fonds d'aide et de coopération et je me suis inscrit à l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer (I.H.E.O.M.).

C'est l'héritier de la grande école nationale de la France d'Outre-Mer qui, dans le passé, a formé des administrateurs français pour servir dans les possessions françaises d'Outre-Mer et qui, depuis 1960, a eu pour vocation de s'occuper de la formation des diplomates, des administrateurs et des magistrats des Etats africains

⁹ Booh Booh Jacques-Roger, *La décolonisation de la Namibie. Un mandat usurpé*, Paris, Publications universitaires, 1982, 295 p.

indépendants. De nombreux ministres voire quelques chefs d'Etat africains sont passés par cette grande école.

A l'I.H.E.O.M., j'ai suivi des cours approfondis de droit international et de sciences politiques dispensés par les professeurs de l'université de Paris I et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il fallait ensuite suivre des stages sur le terrain. J'ai donc commencé la pratique à l'ambassade de France à Londres. J'ai ainsi appris à manipuler les premiers outils de mon métier de diplomate. Ensuite, ce fut le tour des Pays-Bas où j'ai pu suivre, en tant qu'auditeur, les cours de droit approfondis à l'Académie de Droit International de La Haye en été 1966.

Lorsque, en possession de tous ces diplômes, et major de la section diplomatique de l'I.H.E.O.M., je regagne le Cameroun à la fin de l'année 1966, je me sens à l'aise et bien formé pour assumer mes fonctions de diplomate.

J'étais sûr de posséder un bon discernement quant à l'analyse des principaux dossiers politiques du monde. Nommé directeur des Affaires d'Afrique et d'Asie, je vais dispenser en même temps, de 1968 à 1973, des cours de droit des organisations et des relations interafricaines à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature qui forme dorénavant sur place les hauts cadres de l'administration et les magistrats camerounais.

En 1973, je suis affecté à la mission permanente du Cameroun à New York comme ministre du conseiller et représentant permanent adjoint auprès du Conseil de sécurité. Ceci intervient au moment où le Cameroun accède pour la première fois à cette importante instance politique de l'ONU.

Ensuite, je passe cinq années à Bruxelles comme ministre conseiller à l'ambassade du Cameroun où nous gérons notre coopération multiforme avec l'Union Européenne. Puis je pars comme ambassadeur à Moscou sous Brejnev et Andropov de 1981 à 1983. J'ai assisté avec étonnement à l'agonie de l'Union Soviétique.

De 1983 à 1988, j'ai servi en qualité d'ambassadeur à Paris, où le Cameroun possède des intérêts économiques importants et où vivait une communauté forte de plus de 50 000 Camerounais. J'ai aussi assumé les responsabilités d'ambassadeur auprès de l'UNESCO et d'ambassadeur non résident au Maroc et en Grèce.

De 1988 à 1992, j'ai dirigé en ma qualité de ministre des Relations Extérieures, la diplomatie de mon pays, prenant part, chaque année, au débat général de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Voici un rapide éclairage sur la vie de celui qui, après avoir servi longtemps le Cameroun dans les sphères diplomatiques et politiques élevées, a accepté le 23 novembre 1992 de représenter le Secrétaire général de l'ONU à la tête de la MINUAR au Rwanda.

Le briefing à New York

La prise de fonctions de représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU débute par le briefing qui est une véritable initiation aux secrets de la Maison de verre¹⁰ à New York et s'achève par le débriefing. Lorsque j'arrive à New York le 16 novembre 1993, mon programme de travail est fin prêt. Parmi les fonctionnaires que je dois rencontrer figurent des noms qui me sont connus. En effet, mes contacts avec le système des Nations Unies remontent à 1968 lorsque, jeune diplomate, je prenais part aux travaux de la 20^{ème} session de l'Assemblée générale en qualité de délégué chargé des problèmes de la décolonisation de la 4^{ème} Commission.

Pendant les années 70, l'Afrique comptait quelques rares cadres au sein du Secrétariat général de l'ONU, tels Kofi Annan, James Jonas, Guerhab, Pedanou, De Souza... que je pouvais aborder aisément dans les couloirs du Conseil de sécurité. Leurs conseils ont toujours été très utiles à notre mission permanente qui travaillait avec des effectifs restreints. J'ai maintenu des contacts avec certains d'entre eux pendant cette période (1988-1992) où, en tant que ministre des Relations Extérieures, je conduisais régulièrement la délégation camerounaise au débat de l'Assemblée générale de l'ONU.

¹⁰ Terme donné au siège de l'ONU pour sa forme architecturale faite de verre.

28717613

A New York en 1993, les cadres africains qui sont encore au Secrétariat général sont heureux de me recevoir cette fois-ci en tant que membre de la Maison de Verre.

Ils n'ont ménagé aucun effort pour m'aider à préparer au mieux le travail qui m'attendait à Kigali.

J'ai trouvé aussi un grand soutien auprès du proche conseiller du Secrétaire général, Monsieur Alvaro De Soto, du Pérou, une vieille connaissance des années 1974 à New York. Il était à l'époque l'adjoint de l'ambassadeur Pérez De Cuellar qui est devenu par la suite Secrétaire général de l'ONU. Il a bien voulu m'initier au travail sensible de haut fonctionnaire de l'ONU et m'a autorisé à le contacter par téléphone à tout moment en cas de nécessité.

J'ai aussi rencontré, à cette occasion à New York, un autre vieil ami, Kane Mamadou, qui était membre de la mission permanente de la Mauritanie de 1994 à 1997 et avait travaillé avec moi au sein du Conseil de sécurité. Devenu haut fonctionnaire de l'ONU pendant près de quinze ans, il rentrait du Cambodge où il a eu à assumer d'importantes fonctions au sein de la mission de maintien de la paix. Il est le seul cadre de l'ONU que j'ai personnellement choisi pour m'accompagner à Kigali. Il a servi les Nations Unies avec loyalisme, dévouement et compétence au Rwanda.

Lorsque j'ai été reçu au cours de mon briefing par Garikhan, un autre proche conseiller politique de Boutros Boutros-Ghali, Lansana Kouyate, Riza, le général canadien Baril, le secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des Affaires humanitaires Peter Hansen, j'ai compris que le soutien à ma mission était réel.

Tous ces nouveaux collègues m'ont accueilli avec courtoisie. Leurs exposés et les réponses à mes questions étaient clairs et empreints d'un professionnalisme qui m'a impressionné.

Nous avons passé en revue les diverses difficultés qui reviennent chaque fois en matière d'opérations de maintien de la paix et les directives qui permettent de les surmonter. Ils m'ont présenté le mandat de la MINUAR sous tous ses aspects.

Lorsque j'ai évoqué mes contacts avec le système des Nations Unies qui remontaient à plus de vingt ans, mes interlocuteurs sont devenus encore plus chaleureux à mon égard. Ils me considéraient déjà comme quelqu'un de la maison, m'invitant tantôt à prendre un thé ou un déjeuner avec eux, tantôt me remettant des numéros de téléphone personnels pour pouvoir les joindre à tous moments lorsque j'aurais regagné Kigali. J'ai très souvent eu recours à leurs conseils pendant mon séjour au Rwanda.

C'est au cours de ce briefing que j'ai appris que le général Dallaire avait demandé avec insistance de cumuler les fonctions de commandant de la force avec celles de représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Rwanda. Je ne me suis pas attardé sur ce volet estimant que si le général Dallaire faisait du cumul de fonctions, une condition sine qua non pour servir au Rwanda, il finirait, devant le refus du Secrétaire général, par claquer la porte et retourner chez lui au Canada.

Autrement dit, pour moi, chacun devait mettre ses compétences au service de l'ONU à Kigali, en restant strictement à la place qui lui était assignée.

Du briefing de mes collègues, j'ai retenu les leçons fondamentales suivantes. D'abord, le chef de mission et tous ses collaborateurs devaient respecter scrupuleusement le mandat de l'opération de maintien de la paix tel qu'il avait été défini par le Conseil de sécurité. En l'occurrence, le mandat de la MINUAR a fait l'objet d'intenses négociations au cours desquelles les réticences d'au moins deux membres permanents du Conseil de sécurité ont été exprimées avec insistance quant au principe même de créer cette mission. L'ONU doit apprendre à dire non à la création des missions impossibles a déclaré le président Bill Clinton lors de sa déclaration à l'Assemblée générale de l'ONU deux semaines avant que la MINUAR ne voit le jour.

Finalement, le Conseil a écarté toute idée de prendre des engagements très contraignants vis-à-vis des parties rwandaises comme le prévoyait l'accord de paix d'Arusha lorsqu'il évoquait pour son exécution la mise en place d'une force internationale neutre. Pour les membres du Conseil de sécurité, c'était aux signataires rwandais de l'accord qu'incombait l'obligation de respecter, de bonne foi, et intégralement, leurs engagements afin de faire aboutir le processus de paix.

Le mandat de la MINUAR qui relève des dispositions du Chapitre VI de la Charte de l'ONU n'autorisait aucune mesure de coercition, aucun acte de guerre contre une ou plusieurs parties belligérantes sauf en cas de légitime défense où d'ailleurs il fallait respecter scrupuleusement les règles d'engagement qui traitent de l'usage des armes. La MINUAR était une mission de paix à petit budget qui, dans la proposition initiale, devait pouvoir fonctionner avec cinq cent hommes seulement.

Mes collègues m'ont conseillé avec insistance de me référer constamment au siège de l'ONU en cas de perplexité sur l'interprétation d'une disposition du mandat de la MINUAR car les membres permanents du Conseil de sécurité étaient jaloux de leurs prérogatives dans le domaine du maintien de la paix et pouvaient réagir avec véhémence si une initiative intempestive, inappropriée et contre-productive, était prise par le Secrétaire général ou son représentant spécial en la matière, sans leur accord.

De même, les règles d'engagement et toutes les directives opérationnelles réglementant l'ouverture du feu par les militaires de la MINUAR devaient être interprétées en tenant compte de l'opinion des membres du Conseil de sécurité. En outre, le représentant spécial que j'étais devait concentrer ses efforts sur les initiatives diplomatiques pour favoriser le dialogue et la négociation entre les responsables politiques rwandais.

L'ONU étant d'abord une organisation pour la paix, cette vocation est encore plus impérative dans le cas des opérations de maintien de la paix créées au titre du Chapitre VI de la Charte. Il fallait donc éviter tout passage en force en cas de difficultés sur le terrain, sans la couverture explicite du Secrétariat général de l'ONU.

La dernière recommandation du briefing m'invitait à exercer des pressions subtiles et fermes sur les belligérants afin qu'ils réalisent que c'est à eux et à eux seuls qu'incombe la responsabilité d'exécuter l'accord de paix qu'ils ont signé. De même, ils devaient savoir que si des progrès n'étaient pas réalisés dans la mise en place des mesures arrêtées d'un commun accord, l'appui des Nations Unies risquait de leur faire défaut.

C'est par un long entretien avec Boutros Boutros-Ghali que le briefing a pris fin. Le Secrétaire général a insisté à son tour sur les conseils de prudence, de patience et de sang froid que m'avaient prodigués ses proches collaborateurs. L'assassinat du président burundais Melchior Ndadaye, un Hutu, pouvait peut-être selon lui influencer défavorablement sur l'évolution politique au Rwanda. Les actes de violence déjà signalés à Ruhengeri et à Kigali le préoccupaient sérieusement.

Mais, finalement, le Secrétaire général restait raisonnablement optimiste. Il m'a renouvelé sa confiance et ses encouragements pour mener à bien ma mission. Il a ajouté que les Rwandais devaient surmonter les difficultés présentes et à venir, en hommes de parole et d'honneur, en respectant les engagements qu'ils ont pris envers leur peuple et vis-à-vis de la Communauté internationale.

Ils devaient surtout saisir l'aide que l'ONU leur offrait pour résoudre définitivement leur conflit et bâtir ensemble un Etat démocratique, a martelé le Secrétaire général de l'ONU. Il m'a autorisé à le contacter à tout moment et à lui adresser directement des rapports à caractère confidentiel.

Crispation avec le président rwandais

« Une opération de maintien de la paix réussie suppose que les parties respectent l'ONU, son personnel et sa mission. » Voilà ce qu'écrit Boutros Boutros-Ghali dans son livre *Mes années à la Maison de Verre*, paru en 1999.

C'est fort de la confiance du Secrétaire général de l'ONU et des leçons précieuses reçues lors du briefing, que j'arrive le 23 novembre 1993 dans ce beau pays frère des mille collines qu'est le Rwanda. Je l'avais déjà visité dans le cadre de mes fonctions ministérielles antérieures et apprécié son hospitalité légendaire. Je découvrais maintenant un Rwanda qui sortait de la guerre avec tous les problèmes économiques et sociaux que cela implique : chômage, déficit alimentaire, rareté des devises étrangères, présence de près d'un million de personnes déplacées, évolution rapide de la pandémie VIH/SIDA... J'étais motivé et déterminé à faire œuvre utile pour aider les Rwandais à surmonter ces nombreux handicaps et à mener le processus de paix avec succès jusqu'à son terme.

Dans mon premier message à l'aéroport au peuple rwandais, à travers les nombreux journalistes venus m'accueillir j'ai tenu d'abord à saluer la sagesse et le sens des responsabilités de la classe politique rwandaise qui, en signant l'accord d'Arusha après de longues et délicates négociations, avait résolument choisi d'engager son pays dans la voie de la paix, de la réconciliation, du progrès et de la démocratie.

28714 bis

A travers ma personne et la MINUAR, la Communauté internationale entendait apporter une caution morale de taille à cette ambitieuse œuvre de reconstruction nationale. J'ai invité les politiciens rwandais, qui agissaient au nom de l'Etat indépendant et souverain, à gérer eux-mêmes et sans délais les intérêts vitaux de leur peuple et à exécuter l'accord de paix qu'ils avaient librement et patriotiquement signé. Personne d'autre n'était habilité à le faire à leur place, même pas l'ONU. Dans tous les contacts que j'ai eus ultérieurement avec les Rwandais, le sérieux et l'optimisme de mes premiers propos en terre rwandaise ont toujours été soulignés et appréciés.

Cette première étape ayant été franchie sans accrocs, je devais, avant de prendre une quelconque initiative politique, rencontrer immédiatement les principaux responsables politiques et toutes les forces vives du pays pour savoir ce que représentait réellement l'accord d'Arusha dans les préoccupations des Rwandais trois mois après sa signature.

Je devais également jauger le degré de confiance qui régnait dans la classe politique et recueillir toutes les suggestions qui pouvaient permettre d'entrevoir un fonctionnement correct des institutions de la transition, conformément au calendrier arrêté d'un commun accord avec l'ONU. A peine installé à l'hôtel des Mille Collines, le responsable du protocole de la MINUAR m'a informé que le président de la République était disposé à me recevoir le lendemain matin, 24 novembre 1993.

Comme cela se passe habituellement au sein du système de l'ONU, le général Dallaire, qui avait jusque-là assuré l'intérim du chef de la MINUAR, aurait dû procéder à la passation de service de la mission au représentant spécial

que j'étais. Du moins, il devait me présenter un rapport détaillé des problèmes sensibles du Rwanda que le président Habyarimana allait probablement soulever au cours de l'audience. Il n'a pas voulu le faire, vingt-quatre heures après mon arrivée à Kigali. Je n'ai jamais su pourquoi il avait adopté un tel comportement.

Voilà les conditions dans lesquelles nous nous sommes retrouvés tous les deux au palais présidentiel sans aucune concertation préalable entre nous. Le chef de l'Etat m'a souhaité la bienvenue au Rwanda et a tenu à apprécier favorablement les propos que j'avais tenus aux journalistes à mon arrivée à l'aéroport. Il m'a assuré de sa pleine disponibilité ainsi que de celle de ses collaborateurs à contribuer à l'application de l'accord d'Arusha.

Le président a évoqué de petits problèmes, sans trop les expliciter. Il s'agissait, selon lui, de problèmes au sein de certains partis politiques mais qui pouvaient être résolus rapidement. Les autres aspects du propos du chef de l'Etat reprenaient les grands thèmes de l'allocution qu'il avait prononcée le 17 novembre 1993 à l'occasion de la cérémonie d'installation de la MINUAR dans son quartier général à l'hôtel Amahoro. Il exigeait notamment à cette occasion que la MINUAR soit un recours indépendant, neutre et juste pour les Rwandais. Elle devait accompagner, selon lui, le peuple rwandais dans sa quête de paix et de la sécurité.

A côté du président de la République, se tenait son directeur de cabinet Enoch Ruhigira. Il prendra part à presque tous les entretiens que j'aurai avec le président et représentera ce dernier à toutes les réunions organisées par la MINUAR pour tenter de faire appliquer l'accord d'Arusha.

Le général Dallaire n'a pas su agir avec la même élégance. Il n'a pas voulu comprendre que pour assumer normalement ses fonctions, il devait jouir absolument de la pleine confiance de toutes les parties signataires de l'accord d'Arusha.

Son attitude incompréhensible consistant à s'accrocher vaillamment à son poste l'a placé objectivement dans une position où il ne pouvait servir qu'un seul camp en conflit.

Cette situation handicapante pour la MINUAR a duré jusqu'à ce que le Secrétaire général décide de ne pas renouveler son contrat à la fin du mois d'août 1994.

A ce stade, un autre point doit être clarifié, à savoir mes rapports personnels avec le président Habyarimana. D'aucuns ont prétendu que j'étais son « ami spécial », son « grand ami ». Cela m'a fait plutôt sourire car je me suis trouvé face au président rwandais pour la première fois, seulement pendant cette audience du 24 novembre 1993.

En effet, venu représenter le président camerounais Paul Biya au sommet de la CEEAC à Kigali en 1991, Habyarimana avait refusé de me recevoir, préférant envoyer son ministre des Affaires Etrangères Casimir Bizimungu à mon hôtel pour récupérer le message que le président camerounais avait adressé à son homologue rwandais et qui est demeuré, du reste, sans réponse.

En outre, pendant la cérémonie de la photo de famille des participants à ce sommet, le chef du protocole rwandais a invité sans ménagement le ministre tchadien et moi-même à ne pas nous mêler aux chefs d'Etat.

Le président de la République du Cameroun a jugé inélégant et inamical le traitement ainsi réservé à son envoyé personnel à Kigali. Il est donc évident que je ne m'attendais pas à être reçu en « grand ami » ou en « ami spécial » par le président Habyarimana à Kigali. Nos rapports de travail ont été courtois et empreints de respect mutuel et de franchise. Il était le chef de l'Etat du Rwanda et avait droit à certains égards que je lui reconnaissais volontiers.

Quant à moi, je n'étais plus ce ministre qu'on avait refusé de recevoir. Je représentais maintenant la Communauté internationale et le président a dû en tenir compte, d'autant plus que nous avions presque le même âge. Voilà dans quel état d'esprit j'ai travaillé avec le président Habyarimana.

Habyarimana n'a pas du tout facilité ma tâche et ne m'a manifesté qu'une piètre confiance. Il n'a pas pris au sérieux les conseils de réalisme politique que Boutros Boutros-Ghali et moi-même lui avons prodigués. Il n'a sollicité aucune faveur de la MINUAR, ni de moi-même, car il savait que cela serait sans objet.

Les partis politiques rwandais étant seuls habilités à désigner les ministres et les députés des institutions de transition et à exécuter l'accord de paix.

Au cours de nos nombreuses entrevues, le président Habyarimana m'est apparu, à l'instar de certains de ses pairs africains, chefs de partis uniques et pères de la nation, comme étant soucieux avant tout de pérenniser son pouvoir.

Il n'avait ni dauphin à ses côtés, ni de vision politique alternative crédible au blocage persistant du processus de paix, et semblait, bien qu'il s'en défendait, contrôler personnellement et sans partage les affaires du pays.

Le pourrissement de la situation politique, sécuritaire et économique du Rwanda, était porteur de périls graves, de chaos et de gâchis humain.

Mes entretiens avec l'opposition

J'ai poursuivi mes contacts politiques avec le FPR, Madame le Premier ministre et les membres de son gouvernement, ainsi qu'avec le Premier ministre désigné, sans toujours être en possession d'un rapport de Dallaire décrivant l'état des lieux de la MINUAR et des négociations qu'il avait eu à mener avec la classe politique rwandaise en sa qualité de chef de la MINUAR par intérim avant mon arrivée.

Fort heureusement, des cadres civils et militaires africains de la MINUAR en poste à Kigali depuis deux mois ont rapidement comblé cette lacune en me fournissant des notes détaillées sur les dossiers politiques importants de la mission : la situation sécuritaire du Rwanda, les échanges de correspondance entre le siège des Nations Unies à New York et la MINUAR, la biographie de mes interlocuteurs, etc. Ils m'ont dit, ce que je savais déjà, que le général Dallaire n'était pas disposé à coopérer loyalement avec moi.

Au quartier général du FPR à Mulindi où je me suis rendu le 26 novembre 1993, j'ai été cordialement reçu par le président du FPR, Alexis Kanyarengwe et ses camarades. Ils ont réaffirmé leur plein appui à l'accord de paix d'Arusha et souhaité que mon arrivée à Kigali soit marquée par la mise en place rapide des institutions de transition.

Ils ont exprimé des doutes sur la volonté de changement du côté du MRND et accusé le chef de l'Etat rwandais de créer, à dessein, l'insécurité dans le pays et de chercher à déstabiliser les partis politiques. Le président du FPR a effleuré les délicats problèmes humanitaires et ceux des réfugiés qui exigeaient une solution urgente.

Enfin, il a réaffirmé sa confiance et son appui à la MINUAR et au représentant spécial de l'ONU pour surmonter toutes les difficultés pendantes ou qui pourraient surgir à l'avenir.

Après avoir remercié le président du FPR pour son accueil chaleureux, j'ai souligné son importante contribution à la signature de l'accord d'Arusha. J'ai invité mes hôtes à redoubler d'efforts pour appliquer concrètement ledit accord, car il revenait aux Rwandais seuls de le faire et non à la MINUAR. Celle-ci ne pouvait leur apporter qu'un appui compatible avec son mandat, c'est-à-dire, les accompagner dans leur quête de paix et de démocratie.

J'ai ajouté que la MINUAR est une mission de paix. Ses agents agissent avec impartialité en tant que facilitateurs et ne sauraient se substituer aux Rwandais. L'autre volet de cette mission est de contribuer à la reconstruction générale du pays qui a été ravagé par la guerre, dès la mise en place des institutions de la transition.

L'entrée en fonction du gouvernement constituait un préalable incontournable pour bénéficier de l'aide extérieure. Pour avoir des résultats positifs, il était impérieux que le FPR et le gouvernement en place coopèrent entre eux d'une part et avec la MINUAR d'autre part.

J'ai promis au FPR qu'après mes contacts préliminaires avec la classe politique et les autres forces vives rwandaises, je proposerai un plan de travail aux signataires de l'accord d'Arusha pour faire avancer le processus de paix.

Ma visite s'est terminée par une réception offerte par le FPR en mon honneur et par une visite au Centre de jeunes de Ciyonda à 28 kilomètres de Mulindi où étaient dispensés des cours en agriculture, couture, électronique, informatique, et secrétariat. Impressionné par les activités de ce centre j'ai invité le représentant de l'UNICEF à étudier les possibilités de venir en aide aux jeunes dudit centre. Le FPR m'a exprimé plus tard par écrit ses remerciements pour l'attention que j'ai accordée aux activités sociales et culturelles du centre et pour les relations qu'il avait pu nouer avec l'UNICEF.

Je dois néanmoins clarifier mes rapports avec le FPR, qui était l'un des acteurs majeurs de l'accord de paix d'Arusha. Selon moi, les relations avec les dirigeants de ce mouvement étaient cordiales. Il semble que de leur côté, j'étais « l'ami spécial » ou « le grand ami » d'Habyarimana. Selon eux, j'avais sacrifié leurs intérêts vitaux et j'étais un représentant spécial partial. Depuis plus de dix ans, j'attends qu'ils apportent la moindre preuve de ce qu'ils ont sans doute affirmé sous l'instigation d'un de mes proches collaborateurs qui aspirait viscéralement à occuper mon poste.

En effet, le FPR était formé de membres qui avaient longtemps souffert de l'exil et qui voulaient avec raison rentrer dans leur pays. Je ne pouvais, pour cela, avoir un préjugé quelconque à leur égard.

J'étais là plutôt pour les accompagner à retrouver leur juste place dans la société telle qu'elle était esquissée par l'accord d'Arusha. Il y a eu peut-être un problème de communication entre nous car en dehors du colonel Kanyarengwe, président du FPR, qui avait le même âge que moi, les autres membres du FPR avaient en fait l'âge de mes enfants. Mais, avec le temps, cette différence de générations devait nécessairement se dissiper devant les problèmes sérieux que nous devrions gérer sans états d'âme.

Le FPR aurait pu alors comprendre qu'en tant que facilitateur, mon rôle était de promouvoir le dialogue entre les parties et non de décider à leur place ou de leur imposer mes sentiments personnels. Le FPR aurait dû comprendre que le MRND m'a aussi traité de partial lorsque je me suis opposé à ce que soient livrées plus de cent tonnes d'armement transportées par des hercules C130 à ses partisans ou lorsque je me suis abstenu de condamner, faute de preuves, le FPR, pour des assassinats intervenus en 1993 à Ruhengeri, à Mutara et à Kirambo.

Le FPR était-il au courant des accusations et des menaces que Radio Télévision des Mille Collines (RTMC) portait contre ma personne? En définitive, le FPR ne m'a demandé aucune faveur. Je n'avais rien à lui offrir en ce début de processus de paix où seuls les Rwandais étaient maîtres du jeu pour mettre en place les institutions de la transition.

Mes entrevues séparées avec madame la Première ministre et le Premier ministre désignés se sont déroulées dans un climat détendu et cordial. Leur volonté de paix m'a paru sincère. Leur vision d'un Rwanda à construire était celle des hommes d'Etat qui semblaient placer l'intérêt général

au-dessus des préoccupations partisans ou ethniques. Ces deux personnalités étaient sceptiques quant à la conversion du président Habyarimana à la démocratie et à la paix. Elles semblaient plutôt accorder une confiance, peut-être excessive, au FPR, pour bâtir un Rwanda nouveau. Les partis politiques opposés au MRND ne semblaient pas alors réaliser que leurs rapports privilégiés avec le FPR conduiraient inévitablement à une bipolarisation de la vie politique difficile à gérer.

Ensuite, j'ai réuni les leaders des partis politiques faisant partie du gouvernement et ayant signé l'accord de paix pour recueillir leurs suggestions sur la meilleure façon d'accélérer la mise en place des institutions. Leur attitude a été évasive et visiblement dénuée de sincérité puisque le Mouvement Démocratique Républicain (MDR) et le Parti Libéral (PL) étaient paralysés par des divisions d'ordre ethnique et personne n'en faisait cas. Le MRND semblait se complaire dans le statu quo politique.

Mais, plus grave encore, deux présidents signataires de l'accord d'Arusha, m'ont demandé sans sourciller, de prendre la direction du gouvernement du Rwanda jusqu'à la fin de la période transitoire.

J'étais étonné par cette vision des choses et ce type de raisonnement. Lorsque j'ai rétorqué en rappelant que le Rwanda était un pays souverain et indépendant et qu'il ne me revenait pas de le diriger, les deux présidents en question ont rétorqué qu'un pays qui n'assure pas la sécurité à ses citoyens et qui ne paie pas les salaires de ses agents cesse d'être indépendant, et que c'était le cas du Rwanda actuel.

28709 bis

C'est alors que les présidents du MDR et du MRND sont venus à ma rescousse et ont déclaré que le Rwanda est effectivement un pays indépendant et souverain et que l'ONU était là pour encourager les Rwandais à régler pacifiquement leurs problèmes.

Cette attitude générale de démission de la classe politique rwandaise ne m'a guère rassuré. Elle a même créé en moi un sentiment de doute quant à l'issue de ma mission à Kigali. Les politiciens rwandais semblaient se complaire dans cette situation de ni paix ni guerre et se faisaient peur dans un confort ethnique qui cadrerait mal avec la violence généralisée que connaissait le pays.

Me voyant quelque peu perplexe et frustré après notre réunion, Faustin Twagiramungu, Premier ministre désigné m'a dit ceci à voix basse :

« Retenez, Monsieur le représentant spécial que les politiciens rwandais sont les champions du double langage, des menteurs ; ils ne savent pas dire la vérité comme cela ressort de notre entrevue. C'est regrettable mais c'est comme ça ici. »

J'ai poursuivi mes entretiens avec les leaders des partis politiques qui n'ont pas signé l'accord de paix. J'ai dit à mes interlocuteurs que les signataires de l'accord de paix ont, par cette disposition d'ouverture vers les non signataires de l'accord de paix, écarté toute idée d'exclusion et donné à tous les enfants de ce pays, l'opportunité de participer activement à la construction de la démocratie et à la réconciliation nationale.

Ils devaient donc entrer dans le jeu politique et appuyer le processus de paix. Aucun leader politique n'a été intéressé par ma proposition.

Le président de la Coalition pour la Défense de la République (CDR), Monsieur Martin Bucyana, qui sera assassiné le 22 février 1994, a déclaré à cette occasion que son parti estimait que les intérêts vitaux de la majorité hutu avaient été bradés à Arusha, et ne saurait apporter sa caution à l'accord de paix. Paix à son âme. Il a néanmoins ajouté que la CDR s'abstiendrait d'entraver l'exécution dudit accord. Cette position ambiguë tournera à la mauvaise foi lorsque deux mois plus tard le MRND et la CDR vont subordonner la mise en place des institutions de la transition à l'octroi d'un poste de député à la CDR et d'un autre au parti islamique.

Sur les problèmes de la paix, j'ai retrouvé cette même attitude ambiguë auprès des journalistes rwandais que j'ai reçus à la MINUAR le 3 décembre 1993. J'ai été déçu par leur propension à remuer les questions à caractère ethnique et à attiser la haine entre les différents groupes politiques.

Le délabrement du tissu économique et social du pays, la détresse des réfugiés et des personnes déplacées leur importaient peu. Un journaliste a eu la franchise de me dire à cette occasion que les politiciens et les journalistes rwandais étaient des gens calculateurs et tricheurs qui n'étaient pas disposés à favoriser l'exécution de l'accord d'Arusha. Ils feront tout pour faire échouer le travail de la MINUAR, a-t-il conclu.

28708
bis

6

Ma bataille pour sauver la paix

J'ai vite noué des relations de travail avec des hommes vraiment attachés à la paix et dont la connaissance approfondie des réalités rwandaises m'a été d'une grande utilité dans mes négociations avec la classe politique rwandaise. A la demande de Boutros Boutros-Ghali, je me suis entouré des conseils des ambassadeurs occidentaux en poste à Kigali, qui ont, pour la plupart, suivi en tant qu'observateurs, les négociations de paix d'Arusha et dont les pays s'occupaient des postes de membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous avons pris l'habitude de nous réunir sans protocole une ou plusieurs fois tous les jours pour échanger des informations, recouper des rumeurs et imaginer des stratégies de travail pour promouvoir la négociation entre Rwandais et tenter d'infléchir la rigidité des positions des protagonistes. Je les ai toujours consulté avant de prendre des initiatives importantes pour appuyer le processus de paix. Je tiens à remercier ces diplomates pour leur disponibilité et la qualité de leurs conseils.

J'ai eu cependant à déplorer leur manque de fermeté, pour amener les protagonistes rwandais qui dépendaient largement de l'aide multiforme de leurs pays, à appliquer l'accord de paix. Seul le ministre belge de la Défense, Léo Delcroix, a haussé le ton en déclarant à Kigali que les politiciens rwandais allaient vite payer cher leur refus d'exécuter l'accord de paix.

28707
bis

Au cours de nos nombreuses réunions du mois de mars 1994, j'ai lancé un pavé dans la mare en demandant aux ambassadeurs occidentaux de cesser de tourner en rond et qu'ils avaient le pouvoir et le devoir d'exiger que les Rwandais appliquent l'accord d'Arusha. Ce fut un silence lourd dans la salle. L'ambassadeur américain a répondu qu'il ne peut le faire car son pays n'a pas d'intérêts vitaux au Rwanda. Les ambassadeurs de France et de Belgique ont dit que leur influence auprès des Rwandais était faible et qu'ils n'accordaient plus qu'une aide humanitaire symbolique à ce pays.¹¹

D'ailleurs, le départ précipité des Belges de Kigali dès le 7 avril 1994, a contribué à amplifier la panique et la confusion dans la capitale. Les Rwandais en difficulté ont été lâchés par leurs « amis » au moment où ils avaient vraiment besoin de leur aide.

L'envoyé spécial de l'Organisation de l'Unité Africaine et les représentants des organes spécialisés de l'ONU (PNUD, PAM, HCR, UNICEF...) ont régulièrement fourni des informations de qualité à la MINUAR. D'éminents hommes d'Etat venus d'Amérique, d'Europe et d'Afrique de l'Est ont mis leurs analyses politiques sur les problèmes rwandais à ma disposition pour faciliter l'exécution consensuelle de l'accord d'Arusha.

¹¹ Ces déclarations ont été démenties par les faits : la Belgique et la France qui ont maintenu des missions d'assistance militaires à Kigali étaient en position de force pour briser ensemble la résistance des politiciens rwandais à l'accord d'Arusha ; par exemple en 1993 et 1994 encore, la coopération bilatérale directe belge au Rwanda était de un milliard cent millions de francs belges et la coopération indirecte à travers les ONG de 447,71 millions de francs belges en 1993. Ce n'est pas rien ! (Cf. rapport de la Commission parlementaire belge sur le Rwanda, 1-611 pages 682 et 683).

De même des dignitaires religieux (évêques catholiques, pasteurs protestants et imams) m'ont assuré spontanément de leur plein soutien. Ils ont proposé des solutions constructives pour régler équitablement le partage des postes de députés et de ministres au sein du MRND et du PL.

Après avoir écouté des conseils de bon sens venant des personnalités des milieux syndicaux, économiques, estudiantins et de toute la société civile, j'ai jugé le moment approprié pour réunir l'ensemble des signataires de l'accord d'Arusha afin d'atteindre trois objectifs : « réaffirmer publiquement l'appui de tous au processus de paix ; demander aux Rwandais de mettre fin aux actes de violence et enfin arrêter les modalités concrètes de la mise en place des institutions de la transition. »

Au terme des consultations intensives que j'ai menées, nous avons convenu ensemble de tenir une réunion d'évaluation à Kinyihira, en zone contrôlée par le gouvernement rwandais le 10 décembre 1993. Il y aura à cette occasion une importante déclaration signée, sous ma supervision, par la Première ministre et chef du gouvernement rwandais et Alexis Kanyarengwe, président du FPR, les deux parties signataires de l'accord d'Arusha :

1. « Se réjouissent du déploiement de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) et l'assurent de leur pleine coopération dans l'exécution de son mandat tel que stipulé dans la résolution 872 (1993) du Conseil de sécurité ;
2. soulignent la nécessité et l'urgence de créer un environnement pacifique pour la mise en place des institutions de la transition, tel que stipulé dans l'accord de paix d'Arusha ;

3. réaffirment leur engagement à participer aux institutions de transition et à entamer la mise en place des autres dispositions de l'accord de paix d'Arusha ;
4. réaffirment en outre leur engagement à tout faire pour la mise en place des institutions de la transition en collaboration avec la MINUAR avant le 31 décembre 1993 ;
5. expriment leur préoccupation et leur indignation devant les récents massacres et autres hostilités et condamnent sans équivoque les auteurs de telles atrocités et lancent un appel pour le respect de la dignité, des droits de l'homme et de tous les citoyens et résidents du Rwanda ;
6. appellent tous les Rwandais à soutenir le processus de paix et à coopérer avec la MINUAR dans la mise en œuvre de l'accord de paix d'Arusha. »

Cette déclaration a été chaleureusement saluée par la Communauté internationale, le peuple rwandais et la presse nationale et étrangère.

L'optimisme était général car, enfin, croyais-je, les Rwandais renouaient le fil du dialogue et regardaient dans la même direction pour exécuter intégralement leur accord. Ils voulaient aussi aborder les problèmes des réfugiés et des crises qui fragilisaient encore le Parti Libéral et le MDR.

Mais, acceptant mal le succès que j'avais remporté ce jour-là, le général Dallaire est venu brusquement interrompre la réunion sous prétexte que, pour des raisons de sécurité, il était obligé de ramener chaque partie contractante à sa base. Ce qui était faux. Ce comportement insolite s'est répété à plusieurs occasions.

Pour ma part, j'étais persuadé qu'en mettant les Rwandais ensemble au sein des institutions de transition, ils vivraient la réconciliation nationale dans les faits et au quotidien et découvriraient que beaucoup de problèmes vitaux de leur pays les rapprochent plus qu'ils ne les divisent. De son côté, la MINUAR devait mettre à profit ce répit jusqu'au 30 décembre 1993 pour rationaliser ses méthodes de travail internes afin d'être apte à contribuer efficacement à la mise en place des institutions à la date convenue.

La MINUAR devait aussi tenter de désamorcer la campagne de terreur et de rumeur déstabilisatrice de ceux qui continuaient à agir dans l'ombre pour empêcher l'application de l'accord de paix. Avant de proposer la date de la mise en place des institutions, je devais d'une part, améliorer les méthodes de travail de la MINUAR, d'autre part, tenter de faire cesser la violence et les appels à la haine ethnique et enfin amener le Parti Libéral et le MDR à choisir définitivement leurs députés et leurs ministres.

Au niveau des services de la MINUAR, il faut relever que dans le rapport que le Secrétaire général de l'ONU a présenté au Conseil de sécurité le 24 septembre 1993, il a estimé qu'il fallait disposer au total de 127 fonctionnaires recrutés sur le plan international (26 administrateurs et 101 agents du service mobile et des services généraux) et de 68 agents recrutés sur le plan local. Le recrutement et le déploiement du personnel sur le terrain sont des tâches de longue haleine. Une mission qui vient d'être créée ne dispose généralement d'aucune structure administrative et financière opérationnelle. Tout est à construire. Les agents recrutés à partir des procédures bureaucratiques du siège à New York sont déployés avec parcimonie sur le terrain.

Certes, un mois après sa création, la MINUAR a été installée à l'hôtel Amahoro par le gouvernement rwandais. Mais, elle a dû attendre plus de temps encore pour pouvoir équiper son siège. Deux mois après mon arrivée à Kigali, je ne disposais pas encore de personnel de secrétariat, ni de conseiller juridique, ni d'expert en matière de droit de l'homme. Ils n'avaient jamais été nommés. Les deux agents financiers qui se sont succédé à Kigali ne voyant pas leur contrats confirmés ont abandonné l'un et l'autre leur poste. La MINUAR n'a jamais eu de service de traduction digne de ce nom ni de structure chargée de réunir et d'analyser les renseignements. Le bureau de presse comprenait deux journalistes. Mais, son chef, Pierre Mehu, de nationalité haïtienne, a quitté Kigali dans la plus grande discrétion quelques semaines seulement après son arrivée, tout en continuant à percevoir son salaire sans entraves.

Mon séjour à l'hôtel devenait anormalement long. Les conditions d'accueil de nombreuses personnalités devenaient difficiles car beaucoup d'entre elles, redoutant la présence de micros dans les bureaux de la MINUAR, accouraient plutôt me voir à l'hôtel. Pour assurer la capacité d'appui de la MINUAR au processus de paix, j'ai du confier des responsabilités importantes à certains fonctionnaires chevronnés des Nations Unies pour organiser nos structures de travail.

Mamadou Kane, qui est un conseiller de rang élevé de l'ONU, a acquis dans ce domaine d'organisation et de méthode, une vaste expérience au Cambodge dans le cadre de l'Autorité Provisoire des Nations Unies (APRONUC). Très vite, il a pu réunir du personnel et des équipements de bureau pour mettre en état de fonctionnement mon secrétariat ainsi que le service du courrier.

Avec ses amis qui avaient aussi servi au Cambodge, Kane a mis en place un système embryonnaire de renseignements, aidé en cela plus tard par Gilbert Ngijol, un ancien cadre de la gendarmerie camerounaise, qui assurait en fait les fonctions de chef de cabinet du représentant spécial.

Monsieur Kane m'a trouvé une villa dans les environs de l'hôtel Méridien et s'est chargé de l'équiper. « Laissez-moi tout faire et ne vous mêlez pas des affaires matérielles de cette mission car, je connais les habitudes de ces messieurs qui pourraient broder des histoires à ce sujet, pour vous salir, faute de trouver des reproches sérieux à vous faire », m'a dit Kane. Ma résidence constituait un cadre pratique de travail bien que vulnérable à une éventuelle attaque terroriste. J'ai particulièrement apprécié le bureau qui y a été aménagé et qui est devenu mon lieu de travail principal, à l'abri des micros des espions éventuels ; le téléphone par satellite et d'autres appareils sophistiqués de communication que le Secrétaire général a mis à ma disposition m'ont permis de rester en contact permanent avec mes chefs hiérarchiques et mes amis au siège des Nations Unies à New York.

Le Dr Abdul Kabia devait assumer les fonctions de directeur exécutif. Venu d'abord au Rwanda servir au sein de la mission des observateurs des Nations Unies, il a été intégré à la MINUAR lors de la création de cette dernière. Malgré les multiples dissensions avec ses collègues auxquels il n'arrivait pas à imposer son autorité, le Dr Kabia a servi la MINUAR avec compétence et dévouement. Il était surtout chargé de préparer des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité. L'annonce de sa mort, plus tard, des suites de maladie, m'a beaucoup affligé.

28704
bis

Le service de la communication et de la presse a été géré avec professionnalisme par Moctar Gueye, journaliste et porte-parole adjoint de la MINUAR. Maîtrisant merveilleusement les langues anglaise et française, grand spécialiste des nouvelles technologies de l'information, il était à la fois mon interprète et le responsable de la saisie de mes correspondances confidentielles. Moctar est très vite devenu une valeur sûre de la MINUAR qu'il a servie avec loyalisme et compétence. Transféré à la mission de la paix de l'ONU en Angola, il a trouvé la mort dans le crash de l'avion qui transportait le représentant spécial des Nations Unies en Angola, Alioune Bondin Mbeye, au-dessus d'Abidjan.

Dessande Beadengar, ancien ministre tchadien, a aussi trouvé la mort dans le même accident d'avion à Abidjan. Homme disponible, affable et de grande culture, il avait le contact facile avec les Rwandais. Il était devenu dans ses fonctions de chef de protocole une mine de renseignements pour le représentant spécial. Il avait auparavant servi à la mission de maintien de la paix au Cambodge.

Sammy K. Buo a rejoint la MINUAR en décembre 1993. Conseiller politique de l'ONU depuis 1974, il a fait la plus grande partie de sa carrière au département chargé du désarmement avant de servir à la mission de maintien de la paix en Angola.

C'est sur ses conseils que j'ai pu me pencher de près sur les problèmes humanitaires. J'ai ainsi visité les camps de réfugiés burundais dans le territoire de Gisagara au sud de Butare et celui des personnes déplacées à Nyacyonga dans la banlieue de Kigali.

Le 7 avril 1994 j'étais attendu à Kibuye pour lancer un appel d'aide à la Communauté internationale en faveur des populations de cette préfecture qui étaient confrontées depuis plusieurs mois à la sécheresse et à la famine. Sammy a su aussi établir des rapports suivis entre les membres du black caucus américain et nous.

Tous ces hauts fonctionnaires de l'ONU travaillant dans mon entourage direct constituaient un groupe de professionnels sûr pour la conduite de mes activités de négociateur. Doués d'une capacité d'analyse des faits politiques peu commune, ils ont été les piliers de l'action politique de la MINUAR. Je leur exprime ici ma profonde et sincère gratitude.

La composante militaire de la MINUAR s'est aussi constituée pièce par pièce à partir de quelques contingents des Etats de bonne volonté. Malgré la lenteur du déploiement des soldats sur le terrain, la MINUAR a pu, dès le 24 décembre 1993, contribuer à assurer la sécurité de la ville de Kigali en organisant notamment le système de patrouilles de protection des personnalités rwandaises. Le contingent du Bangladesh a pu au même moment faire démarrer les activités de l'hôpital de la MINUAR.

Malgré ces mesures urgentes de replâtrage en matière d'organisation interne, l'administration de la MINUAR a continué de connaître toutes les difficultés inhérentes aux opérations de maintien de la paix à petit budget. L'ONU dépensait 5 millions de dollars américains en Bosnie-Herzégovine, et 300 000 dollars seulement au Rwanda à la même période. Elle était aussi confrontée aux problèmes de dysfonctionnements internes qui nécessitaient une clarification immédiate.

Il me fallait en outre gérer au mieux la campagne de déstabilisation de la MINUAR animée avec agressivité par la RTMC des Hutu extrémistes. Je me suis efforcé de convaincre le chef de l'Etat qui tentait de rendre la déclaration de Kihira inopérante, de coopérer plutôt loyalement avec la MINUAR et les autres parties, condition essentielle pour envisager la date de la mise en place des institutions de transition le 30 décembre au plus tard. Je devais surtout veiller à ce que chaque responsable de la MINUAR se concentre exclusivement sur le travail qui lui avait été assigné par le Secrétaire général des Nations Unies.

Les opérations de maintien de la paix sont de gigantesques machines bureaucratiques. Des agents généralement compétents s'y retrouvent sans aucune préparation culturelle préalable pour pouvoir saisir les réalités du continent dans lequel ils sont appelés à servir et qu'ils découvrent pour la première fois. Il s'ensuit de nombreuses incompréhensions et des conflits à caractère raciste entre agents de la mission ou entre ces derniers et la population locale.

Pour que la MINUAR ne devienne pas un champ clos de tensions et d'agitations stériles et d'indiscipline déstabilisatrice, j'ai dû rappeler fermement certains de mes collaborateurs à l'ordre, pour qu'ils respectent sans réserve l'autorité du chef de la mission et les termes de notre mandat. Chez les sages fermiers français, on a l'habitude de dire que : « Chacun son métier et les vaches seront bien gardées », c'est-à-dire que si chacun s'occupe bien de ses tâches, tout ira bien. Il fallait donc que le travail en équipe soit privilégié.

Il semblait pourtant difficile au général Dallaire de comprendre qu'il devait renoncer à revendiquer de façon absurde l'autorité de chef de mission qu'il n'avait pas, le Conseil de sécurité n'ayant pas institué une dyarchie à la tête de la MINUAR.¹² Il était commandant des casques bleus et placé sous mon autorité directe.

Tous les hauts cadres civils et militaires devaient assister, tous les mardis, à une réunion élargie de coordination et d'harmonisation des activités de la mission que je présidais, pour, à la fois, éviter des doubles emplois, renforcer l'efficacité de notre action globale et accroître la crédibilité de la mission vis-à-vis de nos interlocuteurs rwandais. J'ai obtenu que les représentants à Kigali du PNUD, de l'OMS, du HCR, du PAM, de l'UNICEF... puissent participer à cette réunion de coordination du mardi à la MINUAR. Leur long séjour dans le pays et leur connaissance des réalités profondes du Rwanda ont été d'une grande utilité à la MINUAR.

En définitive, le Secrétaire général de l'ONU exigeait de moi que je dirige effectivement toutes les composantes de la MINUAR. Il exigeait du commandant de la force, donc Dallaire, qu'il maîtrise tous les problèmes militaires de la

¹² Dans le rapport d'ensemble des enseignements tirés de la MINUAR, le groupe des experts et des responsables de l'ONU réunis à New York en 1996 proposent fort opportunément aux enseignements, n°9 à 12 que le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU devrait être reconnu institutionnellement comme chef de la famille des Nations Unies dans la zone de sa mission. Il devrait arriver le premier à son lieu de travail sinon ses collaborateurs déjà en place avant lui vont créer des tensions inutiles et nuisibles dès le début à tous les efforts de coordination de l'action de la mission. Les décisions prises sur le terrain devraient l'être au nom du représentant spécial.

mission et surtout qu'il contribue par ses soldats à assurer la paix et la sécurité à Kigali et dans le reste du pays. Quant aux responsables financiers et administratifs, ils devaient gérer avec rigueur et efficacité les ressources humaines et financières de la MINUAR.

Au Secrétariat général de l'ONU, on voulait voir régner la discipline à Kigali. Des instructions verbales d'abord, puis écrites par la suite, ont subordonné au visa du chef de la mission que j'étais. Toutes les correspondances professionnelles étaient destinées au siège. Tous les câbles et instructions venant du Secrétaire général adjoint de l'ONU pour les opérations de maintien de la paix m'étaient destinés personnellement.

Cette position ressort de façon ferme et sans équivoque des instructions envoyées par câble code à la MINUAR à Kigali le 10 février 1994 par Kofi Annan :

« Cela doit être clair qu'en tant que Représentant spécial du Secrétaire général et chef de mission, vous avez toute l'autorité sur ces opérations et son personnel. Par conséquent, vous avez l'autorité pour prendre des décisions afin que la mission soit effectivement opérationnelle comme elle se doit de l'être, si nécessaire en consultation avec le siège. »

Tous ceux qui n'ont pas voulu se plier à ces instructions de New York ont été purement et simplement écartés des négociations politiques et diplomatiques qui étaient menées sous mon égide avec les leaders politiques rwandais, les ambassadeurs occidentaux et les chefs d'Etat africains.

Compte tenu du déploiement suffisant des soldats de la MINUAR sur le terrain, j'ai proposé à la classe politique que les officiels et les militaires du FPR puissent s'installer au Conseil National de Développement (C.N.D.) à Kigali le 28 décembre et que les cérémonies d'installation des institutions soient fixées les 29 et 30 décembre 1993 au plus tard. Mais, du côté des Rwandais en général, la méfiance et le pessimisme demeuraient tenaces.

Manifestement, plusieurs responsables politiques rwandais refusaient que les accords de paix aboutissent. Des tentatives ont été nombreuses et se sont extériorisées, dans la plupart des cas, par la violence et l'intimidation sur les populations pour que l'accord de Kinihira soit classé sans suite. Lorsque le président Habyarimana reçoit ma proposition de faire prêter serment au chef de l'Etat, aux ministres et aux députés le 30 décembre 1993 au plus tard, il entre dans une colère noire. Il me demande sans ménagement : « Pourquoi le représentant spécial peut-il se permettre, de son propre chef, de fixer une date pour la mise en place des institutions ? Il y a tout de même un président de la République dans ce pays qui a son mot à dire en pareille circonstance. »

Pour le président, il était prématuré d'envisager l'arrivée à Kigali d'un bataillon et des officiels du FPR avant d'avoir trouvé une solution à la crise intervenue au sein du parti libéral qui soit acceptable pour toutes les parties intéressées. J'ai dit au président que je respectais entièrement ses prérogatives de chef de l'Etat mais qu'il s'agissait en l'occurrence d'exécuter l'accord d'Arusha à la lumière des instructions qui m'avaient été données lors de la réunion de Kinihira.

Je n'imposais donc aucun diktat à personne. J'appliquais simplement une décision prise par les chefs des partis politiques rwandais. Le directeur de cabinet du président, Enoch Ruhigira, qui assistait à cette audience, a semblé, par un mouvement de tête, approuver mes propos. Le président apparemment apaisé par mon intervention s'est montré néanmoins opposé à l'installation du bataillon du FPR dans les locaux du Conseil National de Développement qui est le siège du pouvoir législatif ; cela était pour lui très dangereux car il devait emprunter la rue conduisant au CND chaque jour pour se rendre à son lieu de travail.

Il acceptait volontiers que le camp militaire Kame à la sortie nord de la ville de Kigali soit affecté au FPR. Ce camp, par son éloignement de la ville, ne convenait manifestement pas aux officiels du FPR appelés à diriger des ministères au centre de Kigali.

J'ai proposé au président que des soldats de la MINUAR, choisis par lui-même, puissent renforcer sa propre escorte pour éviter tout éventuel incident lors de son passage devant le CND. C'est donc au terme de négociations serrées que j'ai pu obtenir que le FPR puisse installer son quartier général dans l'immeuble du CND et que la cérémonie de mise en place des institutions soit reportée au 5 janvier 1994.

Mais, visiblement contrarié par ma proposition, le président ne semblait pas avoir dit son dernier mot sur ce qu'il considérait comme une décision intempestive et prématurée d'installer les institutions de la transition à ce moment-là.

Pendant que des efforts étaient déployés par la MINUAR, les leaders des partis politiques et les dignitaires religieux catholiques et protestants, pour aplanir les dissensions survenues au sein du parti libéral et du MDR dans le but de faciliter la mise en place des institutions de la transition, divers groupuscules hutu, sont entrés en action. Ils agissaient à visage découvert, par la violence et l'intimidation, pour enterrer définitivement l'accord de paix d'Arusha.

La RTMC, contrôlée par la mouvance présidentielle, qui était leur porte-parole, a attaqué avec virulence la MINUAR qu'elle considérait comme le bras séculier de l'accord de paix.

Au sein de la MINUAR, le général Dallaire, à travers son amitié supposée avec le FPR et ses virées nocturnes à Kigali, ainsi que des soldats belges, étaient particulièrement visés par cette campagne d'hostilité et de haine, relayés par des journaux comme Kangura, et par des tracts.

Chaque présence des Belges dans un restaurant, un bar, une boîte de nuit, se terminait par des incidents plus ou moins graves que la RTMC amplifiait à dessein pour maintenir la pression sur la MINUAR et intoxiquer l'opinion nationale.

Les Rwandais en général et les hauts dignitaires du régime en place acceptaient mal les diverses fouilles, parfois énergiques, conduites par les soldats du contingent belge accusés d'être favorables au FPR, pour faire de Kigali une ville sûre, débarrassée d'armes.

28700 bis

Certains analystes ont expliqué ce climat anti-belge par le retrait précipité des troupes belges du Rwanda lors de la guerre d'octobre 1990 contre le FPR et le refus de la Belgique d'honorer des commandes d'armes faites à cette époque-là par le gouvernement de Kigali. D'autres estimaient que les relations entre une ex-puissance coloniale et son ex-colonie connaissaient des hauts et des bas qui ne s'expliquaient pas toujours par des phénomènes rationnels. Si on demandait aux soldats espagnols d'assurer le maintien de l'ordre dans les rues de Malabo, on verrait apparaître spontanément une hostilité des populations semblables à celle que les soldats belges ont connue au Rwanda.

Au cours d'une audience avec le chef de l'Etat, j'ai exprimé mon inquiétude à propos des attaques de plus en plus violentes contre les soldats belges. N'ont-ils pas été invités par le gouvernement rwandais pour faire partie de la MINUAR ? Dans un premier temps, le président a dit n'avoir pas été consulté sur le choix des soldats belges. Cela n'était pas possible lorsqu'on sait avec quel soin les opérations de maintien de la paix sont montées.

Par la suite, le président Habyarimana a laissé entendre que les difficultés que rencontraient les Belges étaient dues en grande partie à leur présence massive au sein de la MINUAR.

Les gens devaient peut-être penser que, faute d'une autre force militaire capable d'équilibrer la situation au sein de la MINUAR, les soldats belges se trouvaient objectivement en position d'influencer le processus de paix en faveur du FPR, conclut le chef de l'Etat.

En décryptant les diverses facettes de notre entretien, j'ai cru comprendre que Habyarimana aurait été probablement rassuré par la présence de soldats français au sein de la MINUAR. Le retrait par la France de son contingent Noroît de Kigali, au mois de décembre 1993, semblait l'avoir beaucoup contrarié.

Les propos du chef de l'Etat sont plus explicites dans la note de conversation téléphonique que Boutros Boutros-Ghali a eu avec lui le 3 novembre 1993. Habyarimana insistait alors pour que les soldats français fassent partie de la MINUAR. Mais, aucune assurance dans ce sens ne lui avait été donnée par le Secrétaire général.

L'autre explication du raidissement des extrémistes hutu m'a été donnée par un certain Katano, journaliste à la RTMC. Sa demande d'audience a vite retenu mon attention, d'abord parce qu'il travaillait à la RTMC, et ensuite parce qu'il avait suivi les études supérieures de journalisme au Cameroun, à l'école supérieure des sciences et techniques de l'information et de la communication, créée par M. Hervé Bourges au début des années 60.

C'est une des meilleures institutions du continent qui forme des journalistes de haut niveau venant de toutes les parties linguistiques d'Afrique. Katano devait donc être un journaliste bien formé maîtrisant toutes les subtilités de son art.

D'entrée de jeu, il m'a dit que les Hutu étaient opposés à l'accord d'Arusha qui visait à conférer le pouvoir à l'ethnie minoritaire. Ceux qui avaient négocié ces accords avec le FPR étaient des traîtres, des hommes de paille des Tutsi et ne représentaient pas les Hutu.

28699bis

Pour lui, il était légitime que les Hutu anéantissent cet accord de paix par tous les moyens y compris par le recours à la force.

En fait, pour Katano, comme pour la RTMC, la MINUAR et les Belges étaient des ennemis, visés par cette rage des Hutu d'en découdre avec tous ceux qui voulaient faire appliquer l'accord d'Arusha. Ils devaient tous quitter le Rwanda pendant qu'il était encore temps, disait-il.

Katano m'a laissé l'impression d'un homme dangereux, un grand manipulateur de foules. Il prédisait le pire et se préparait sans doute à la guerre et au génocide qui allaient s'abattre sur le Rwanda quatre mois seulement après notre entrevue.

A la MINUAR, nous avons réfléchi sur les moyens à mettre en œuvre pour atténuer ou brouiller ces appels au meurtre lancés par RTMC. Des collègues qui ont servi à la mission de paix au Cambodge m'ont indiqué que les moyens de communication y compris une radio émettrice qu'ils utilisaient là-bas avait été démontés et remis au grand dépôt du matériel de l'ONU à Florence en Italie. Des démarches faites au Secrétariat général à New York pour récupérer ces appareils sont demeurées sans suite.

De même, faute de moyens financiers, rien n'a été entrepris pour brouiller la campagne de haine véhiculée par la RTMC. Ce n'est qu'en février 1995, c'est-à-dire après le génocide, que radio MINUAR verra enfin le jour. Avec un seul journaliste, elle s'est contentée de faire diffuser à l'époque quelques émissions sur radio Rwanda après avoir obtenu pour cela une autorisation du ministre de l'Information.

L'impact de ces émissions d'une durée d'à peine une heure par semaine semble avoir été très limité alors que les appels aux massacres lancés par la RTMC ont eu un effet dévastateur sur l'opinion rwandaise et ont préparé objectivement le lit du génocide.

La Communauté internationale aurait dû prendre au sérieux la campagne de désinformation et d'intoxication entretenue par la RTMC ; celle-ci a pu en toute impunité semer la haine entre Rwandais, appelant les uns à exterminer les autres qui ne partageaient pas leurs vues.

Les responsables et autres journalistes de la RTMC doivent assumer courageusement leurs responsabilités dans la tragédie qui a frappé leur pays.

28698
bis

Les armes et la violence s'accumulent

La montée vertigineuse des actes de violence avait mis à l'ordre du jour le problème de la circulation et des caches d'armes dans le pays. L'accord d'Arusha évoquait ce problème parmi les missions de la force internationale neutre que les signataires souhaitaient voir le Conseil de sécurité de l'ONU créer.

Ce phénomène ne pouvait épargner le Rwanda qui a connu plusieurs crises armées depuis 1990 et dont le territoire était envahi d'armes en provenance des pays voisins en difficultés. Les grenades se vendaient au marché de Kigali à deux dollars américains la pièce.

En mars 1993, des rumeurs relatives à des distributions d'armes par le ministère de la Défense ont commencé à circuler. Une lettre dudit ministère a confirmé la véracité de cette information le 20 avril 1993.

Le conseil des ministres réuni le 10 mars 1993 avait ordonné au ministère de la Défense de récupérer toutes ces armes en circulation, sans succès. Au contraire, dès le mois de novembre 1993, des armes lourdes et légères restaient cachées un peu partout dans le pays.

D'après nos indicateurs, les lieux de cachette changeaient tous les six à huit jours. Le transport de ces armes se faisait à bord de véhicules militaires et de ceux du MRND.

28697 bis

Nos sources ont confirmé la distribution d'armes aux miliciens Interahamwe dont les lieux principaux de rassemblement et d'entraînement seraient Bicogwo, Mutara, Bugesera, Cako et la forêt de Nyugwe. Des éléments de la CDR ont pu aussi recevoir un entraînement militaire dans ces différents centres.

Pendant cette même période où l'on préparait la mise en place des institutions, un avion militaire C130 bourré de 80 tonnes d'armes légères et lourdes appartenant au gouvernement rwandais a atterri à l'aéroport international de Kigali. Les armes étaient achetées en Egypte avec une lettre de garantie bancaire du Crédit Lyonnais de France couvrant à 100% la valeur des équipements acquis par le gouvernement rwandais. La cargaison de cet avion a été saisie par la MINUAR et placée sous sa garde. Dans la confusion créée par le décès du chef de l'Etat le 6 avril 1994, l'armée rwandaise et la garde présidentielle qui contrôlaient la ville ont du faire main basse sur ces armes.

En outre, le 3 mars 1994, le ministre de la Défense Augustin Bizimana m'a demandé d'autoriser son gouvernement à réceptionner du matériel de guerre en provenance d'Egypte. Je lui ai répondu par une fin de non recevoir.

Des rumeurs sur les préparatifs de guerre du FPR étaient aussi enregistrées à la MINUAR. Il était notamment question de jeunes qui rejoignaient les camps d'entraînement militaires du FPR au nord de la zone démilitarisée. On évoquait aussi le fait que le général Dallaire chargé des affaires militaires ne se montrait jamais très curieux sur les actions militaires ou paramilitaires du FPR.

Des voitures de la MINUAR, affirmait-on, auraient transporté des armes destinées au FPR. Les activités militaires du FPR dans la zone démilitarisée et les enquêtes sur les massacres commis par ce mouvement dans cette zone n'ont jamais eu de suite pertinente de la part du commandant de la MINUAR.

A plusieurs reprises, j'ai été saisi par le président Habyarimana qui m'informait que l'Ouganda livrait des armes au FPR. Dallaire et le représentant de la MONUOR à Kabale chargé d'observer tous les mouvements qui s'effectuaient à la frontière de l'Ouganda et du Rwanda ont toujours répondu que rien d'anormal n'était à signaler à leur niveau.

Des doutes subsistaient cependant à ce sujet. On ne peut en effet pas dire, que le FPR n'a commis ni actes de violence ni procédé à des achats d'armes pendant cette période.

Parlant de la coopération du bataillon belge avec le FPR, le colonel Marchal, qui commandait le contingent belge ainsi que le secteur centre de Kigali de la MINUAR, a déclaré devant la Commission d'enquête parlementaire de son pays que :

« J'ai toujours été persuadé que lorsque le FPR allait chercher le bois de chauffage dans le nord, c'était pour amener des armes. On a tout essayé pour contrôler cela mais en vain. »¹³

¹³ Rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur le Rwanda. Document 1-611/7, p 390.

28696
bis

De même Colette Braeckman écrit :

« Il est certain en tous cas que le FPR n'a jamais manqué d'armes. A la fin de la guerre alors que ses adversaires souffraient de l'embargo sur les munitions, on pouvait voir les combattants du front circuler à bord de véhicules militaires flambant neufs, immatriculés en Ouganda. »¹⁴

Qui achetait ces armes et comment étaient-elles introduites au Rwanda ?

Le représentant de la MONUOR à Kabale n'a jamais eu le temps de venir en personne m'expliquer la situation réelle qui prévalait à la frontière des deux pays et que des ONG sérieuses qualifiaient de trouble.¹⁵ Il faut cependant rappeler que ce représentant n'a pas disposé jusqu'au génocide, de moyens aériens adéquats pour surveiller effectivement la frontière ougando-rwandaise.

J'aurais du me montrer plus attentif à toutes ces rumeurs récurrentes qui venaient du président de la République et des ONG étrangères. En vérité, le FPR cachait son jeu.

A la veille de la rencontre tant attendue du 5 janvier 1994, la confiance ne régnait pas du tout entre les leaders politiques. La situation a paru suffisamment préoccupante pour que le Secrétaire général en fasse cas dans son rapport du 30 décembre 1993 au Conseil de sécurité en ces termes :

¹⁴ Braeckman Colette, *Les nouveaux prédateurs*, Paris, Fayard, 2003, 309 p.

¹⁵ Cf. Human Rights Watch Arms Project, January 1994, vol. 6, issue 1.

« Le fait que l'on puisse se procurer des quantités d'armes considérables assez facilement et les tensions ethniques, qui règnent entre les réfugiés et autour des réfugiés ont créé une situation qui est grosse de risques de déstabilisation et qui n'avait pas été prise en compte dans mon évaluation initiale des besoins de la mission. »

Cette question de circulation et de caches d'armes a été à l'origine de sérieux malentendus entre partis rwandais d'une part et entre ces partis politiques et la MINUAR d'autre part. Elle pouvait tout faire échouer car elle touchait à un principe essentiel dans l'application des accords : la bonne foi.

Je n'ai cessé d'inviter les Rwandais à mettre fin à ces caches d'armes et à coopérer loyalement entre eux pour pouvoir bâtir une paix durable. La logique de la confrontation armée qu'ils avaient choisie a conduit au génocide avec toutes les horreurs qui marqueront la vie de plusieurs générations de Rwandais. Il ne sert à rien de chercher des boucs émissaires à l'étranger pour expliquer cette tragédie lorsqu'on est resté longtemps sourd aux appels à la raison de la Communauté internationale. Quel est le responsable rwandais qui peut dire honnêtement que je n'ai pas attiré son attention sur le danger de l'escalade vers la violence et la nécessité de parvenir à la paix ?

L'article 14 du protocole d'accord sur le partage du pouvoir signé le 30 octobre 1992 a assigné aux forces politiques la responsabilité principale de mettre en place le gouvernement de transition à base élargie. Cette démarche constituait pour eux un test de bonne foi sur leur volonté d'exécuter loyalement tous leurs engagements selon le calendrier qu'ils avaient fixé d'un commun accord avec l'ONU.

28695 bis

Alors que la date pour mettre les institutions de la transition en place avait été fixée au 5 janvier 1994 et que le bataillon de sécurité ainsi que les officiels du FPR appelé à assumer des hautes fonctions au cours de la transition étaient arrivés à Kigali, j'ai noté que certains partis politiques n'avaient toujours pas aplani les dissensions en leur sein. Les propositions faites par les chefs religieux, les ambassadeurs occidentaux à Kigali et la MINUAR pour les aider à trouver un compromis à propos du MDR et du PL n'ont pas abouti. Comment installer les institutions dans ces conditions ?

Pourtant, avant la création de la MINUAR, les partis politiques s'étaient montrés très entreprenants en choisissant librement par vote leurs députés et ministres appelés à siéger dans les institutions de la transition qui devaient fonctionner 37 jours après la signature de l'accord de paix. Le MDR et le parti libéral ont bel et bien établi les listes de leurs élus.

Mais, les difficultés ont surgi lorsque certains leaders politiques se sont mis à recruter des députés et des ministres appartenant à d'autres partis pour pouvoir s'assurer le contrôle effectif des institutions de la transition. Au MRND comme au FPR, tout le monde voulait contrôler les institutions de la transition.

Le journal « La semaine rwandaise » de février 1994, montre avec quelle désinvolture le MRND, qui considérait les candidats députés du parti libéral élus le 5 octobre 1993 comme des traîtres et alliés du FPR, a décidé purement et simplement de les remplacer par ses propres adhérents avec la complicité du président hutu du parti libéral, monsieur Mugenzi.

Finalement, le partage de postes accepté par les partis politiques à Arusha a été mis à mal par le positionnement politique des deux partis majeurs de l'accord d'Arusha : le MRND et le FPR. L'un était au pouvoir depuis plus de vingt ans et entendait y demeurer. L'autre, qui était largement dominé par les descendants tutsi des gouvernants d'avant 1960, cherchait à reconquérir le pouvoir perdu, et tenait mordicus au respect de l'équilibre des forces politiques arrêté à Arusha et qui semblait lui être favorable.

Le MRND et le FPR étaient de vraies entités politiques structurées et disciplinées, disposant de la force militaire pour éventuellement appuyer leurs ambitions sur le terrain. Ces deux partis sont aussi les seuls à n'avoir pas connu cette déstabilisation rampante qui minait la cohésion de tous les autres acteurs politiques du Rwanda.

Au 5 janvier 1994, la donne politique était la suivante : selon le schéma d'Arusha, le MRND s'est vu attribuer un poste de président de la République (honorifique), cinq postes de ministres et onze postes de députés, de même que le FPR avait cinq ministres et onze députés. Tous les autres partis politiques réunis possédaient les postes de président et de vice-président de l'Assemblée nationale, onze postes de ministres (y compris celui de Premier ministre) et trente sept postes de députés.

Chacun des deux grands partis cherchait à placer dans son giron les ministres et les députés de ces petits partis qui étaient devenus dès lors l'enjeu véritable du processus de paix. Qui allait, au vu de ce partage de pouvoir initial, contrôler l'Assemblée nationale de transition ?

Le président de la République n'entendait pas être traduit devant la Cour Constitutionnelle en cas de violation de la loi fondamentale par les deux tiers des membres votant et présents d'une Assemblée que contrôlerait le FPR. Il a poussé ses exigences jusqu'à récuser tout ministre de la Justice tutsi qui serait du parti libéral et tout ministre de l'Intérieur qui serait désigné par le FPR. La présence du général Kagame au sein de l'état-major de l'armée nationale ne le rassurait pas du tout.

Le FPR était aussi décidé à ne pas laisser le MRND contrôler l'Assemblée et le gouvernement de transition qui mettraient en péril ses intérêts vitaux. Mes contacts avec le FPR se sont multipliés lorsque ses responsables sont arrivés à Kigali. Mon conseiller politique principal Mamadou Kane a même établi des relations de travail confiantes et pouvait, au quartier général de ce mouvement, glaner des informations fiables, bien que les membres du FPR soient moins coopératifs avec la MINUAR que lorsqu'ils se trouvaient à leur base à Mulindi.

Le FPR voulait que les institutions soient mises en place le 5 janvier 1994 mais pas à n'importe quel prix. Il ne voulait surtout pas laisser Habyarimana et le MRND manipuler à leur guise les petits partis et contrôler le processus de paix. Il ne fallait surtout pas remettre en cause les listes des élus du parti libéral qui lui étaient largement favorables. Nous étions dans un véritable dialogue de sourds.

Face à ces positions antinomiques du MRND et du FPR, les appels à la négociation et au compromis se sont révélés vains car les uns et les autres s'étaient beaucoup éloignés des accords d'Arusha.

Agathe Uwilingiyimana, la Première ministre, a choisi de trancher sur le vif. Elle a publié le 3 janvier 1994, après avoir pris en compte les positions raisonnables des partis politiques, la liste de tous les députés qui devaient prêter serment le 5 janvier.

La réaction du chef de l'Etat a été immédiate et énergique. Il a contesté la liste des députés du parti libéral retenue par la Première ministre et, dans une lettre qu'il lui a adressée et dont j'étais ampliateur, il a menacé d'utiliser tous les moyens pour s'opposer à la cérémonie de prestation de serment des députés et ministres le 5 janvier si la liste de la Première ministre était maintenue comme telle.

C'est dans cette atmosphère de crise que le président Habyarimana s'est rendu au palais du CND le 5 janvier 1994 pour prêter serment selon le cérémonial prévu par l'accord d'Arusha. Ses forces ont pris d'assaut ce palais refusant mêmes à certains députés et ministres opposés à lui d'avoir accès au lieu des cérémonies.

Il ne revenait pas aux militaires rwandais d'assurer l'ordre ce jour précis au CND. Je fus bouleversé de constater que ce déploiement de forces du chef de l'Etat s'était fait sans aucune réaction énergique des soldats de la MINUAR. Ce ne fut pas la dernière fois que j'allais voir les forces de la MINUAR faire piètre figure devant les militaires rwandais. La RTMC et le journal Kangura ont saisi cette occasion pour discréditer encore la MINUAR auprès de l'opinion rwandaise et affirmer que l'autorité du chef de l'Etat s'imposait toujours à toutes les forces politiques rwandaises.

28693
bis

L'attitude du général Dallaire restait une véritable énigme pour moi. Voir les soldats de la MINUAR humiliés ainsi était un cauchemar.

Les miliciens Interahamwe appuyés par des éléments des Forces Armées Rwandaises et de la garde présidentielle, vont aussi occuper ce jour-là quelques principales rues de Kigali. Ils bloqueront surtout deux carrefours de part et d'autre du palais du CND où étaient hébergés les soldats officiels du FPR et ne feront pas mystère de leur volonté d'en découdre avec ces derniers. Des membres de la MINUAR et des civils rwandais seront molestés et dépouillés de leurs objets de valeur. La RTMC a appelé la population à se joindre aux miliciens pour terroriser la population de Kigali.

Un conflit majeur aurait pu, à cause des actes irresponsables de quelques écervelés, mettre aux prises les Forces Armées Rwandaises et le FPR. Le casus belli fut évité de justesse.

Pendant ce temps, la force de la MINUAR est restée muette dans les casernes. La consigne qui a été donnée aux agents civils et militaires de la MINUAR était de ne pas bouger de leur domicile. Nulle part ce jour-là la MINUAR n'a contribué à assurer la sécurité de la ville de Kigali comme le lui demandait expressément le Conseil de sécurité dans sa résolution du 5 octobre 1993. Qu'était donc devenue la zone libre d'armes établie à Kigali ? La MINUAR s'est retrouvée objectivement, du fait des menaces et des violences physiques que subissaient ses agents, dans l'impossibilité de fonctionner et d'exécuter normalement son mandat.

Depuis ces incidents, les patrouilles de protection des personnalités instituées par la MINUAR sont devenues l'objet de railleries de la part des Rwandais qui les ont surnommées « patrouilles coca cola » ou « patrouilles chocolat ».

Les Rwandais n'avaient pas tort car lorsque surviendra le 7 avril 1994 l'assassinat de dix soldats belges et des personnalités rwandaises qu'ils étaient sensés protéger, la MINUAR ne lèvera pas le petit doigt au titre de la légitime défense. Nous reviendrons sur ces événements tragiques du début du génocide.

Pendant que les miliciens occupaient la rue, le 8 janvier, j'ai tenté en vain de joindre le chef de l'Etat au téléphone pour lui demander de faire cesser les actes de violence perpétrés par des gens qui se réclamaient de lui et qui cherchaient manifestement à faire échouer le processus de paix. Ce n'est que l'après-midi, bien après les incidents, que le président Habyarimana m'a présenté des excuses au téléphone parce qu'il avait appris que les miliciens m'avaient agressé dans la matinée.

J'ai protesté contre ceux qui commanditaient ces actes de violence et regretté le silence des autorités rwandaises. J'ai assuré le président que je n'avais pas été molesté pour la bonne raison que j'étais resté chez moi pendant toute la matinée. Mais, le président a continué à me présenter des excuses, convaincu que j'avais subi des sévices corporels de la part de ses miliciens. A la fin de cette conversation, il m'a invité à prendre part en fin d'après-midi à une séance de négociations regroupant tous les signataires de l'accord d'Arusha à son bureau du village de l'OCAM.

Malgré l'insécurité que les miliciens continuaient d'entretenir dans les rues de Kigali, j'ai pu, grâce à une forte escorte de soldats ghanéens, me rendre ce 8 janvier dans les bureaux du président.

En m'accueillant, Habyarimana a réitéré ses regrets pour les mauvais traitements qui m'avaient été infligés le matin même au cours des manifestations de rue. Pour la troisième fois, j'ai dit au président que je n'avais pas subi personnellement de sévices corporels, mais qu'en revanche, de nombreux agents de la MINUAR avaient été violemment pris à partie par des miliciens qui les avaient dépouillés de leur argent et de leurs montres. J'ai ajouté que ce comportement n'était pas amical quand on sait que la MINUAR a été invitée au Rwanda par les autorités de ce pays et par les autres leaders politiques.

A sa table de travail, le président était entouré de son staff civil et militaire ainsi que de ses amis politiques du MRND. Mme Agathe Uwiligiyimana, Première ministre, est venue avec les membres de son cabinet qui représentaient aussi les partis de la coalition gouvernementale. Monsieur Patrick Mazimpaka, premier vice-président du FPR, dirigeait une importante délégation de son parti. Comme invités étrangers, on notait la présence de l'ambassadeur de Tanzanie qui représentait le facilitateur, puis le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU que j'étais.

Je fus impressionné par la qualité des dirigeants politiques rwandais qui ont accepté de venir dialoguer avec le président pour sortir le processus de paix de l'impasse. J'ai découvert des Rwandais, toutes tendances confondues, prêts à s'embrasser et à échanger des propos chaleureux en kinyarwanda.

J'ai croisé les doigts, car, pour moi, une solution définitive allait sans doute sortir de cette concertation.

Je m'attendais à ce que les participants à la réunion commencent par condamner avec vigueur les actes de violence perpétrés par des miliciens hutu le matin. Mais, à ma grande surprise, personne n'en dit mot.

D'entrée de jeu, le président Habyarimana a engagé une vive polémique avec sa Première ministre Agathe Uwiligiyimana qu'il accusait d'avoir fait échouer les cérémonies de prestation de serment des députés et des ministres le 5 janvier. Il a prétendu que pendant qu'il recherchait une solution de compromis au sein du parti libéral et du MDR, la Première ministre avait rendue publique une liste de députés controversée et unilatérale qui a failli provoquer des incidents graves au palais du CND et qui, de toutes les façons, a couvert toute la classe politique rwandaise de ridicule devant l'opinion nationale et internationale.

Visiblement blessée dans son amour propre, madame la Première ministre a interpellé sans ménagement le chef de l'Etat, le traitant de fourbe qui chercherait à faire échouer l'accord de paix d'Arusha qu'il n'a pas hésité à appeler quelque part « chiffon de papier. »

Prenant le représentant spécial et l'ambassadeur de Tanzanie à témoins, madame la Première ministre, très indignée, a déclaré que « les Rwandais sont des menteurs et que cela fait partie de leur culture. Dès le jeune âge on leur apprend à ne pas dire la vérité surtout si cela peut leur nuire », et a conclu que « le premier menteur du pays c'est Habyarimana », qu'elle a pointé du doigt.

Ces propos ont provoqué un remue-ménage général dans la salle. La réunion a tourné court. Le président n'a pas pu expliciter le but de la rencontre qu'il avait convoquée ni soumettre ses propositions de sortie de crise à ses interlocuteurs. Le divorce était consommé entre le président et la Première ministre.

Les Rwandais veulent verser du sang

Après l'échec des pourparlers organisés par le président Habyarimana, le pays a continué à vivre dans la peur. Les miliciens Interahamwe ont maintenu la pression sur la population et continué à critiquer la MINUAR.

Certes, le cessez-le-feu était toujours en vigueur mais la situation générale du pays devenait chaque jour plus instable et potentiellement dangereuse. Le président de la Cour constitutionnelle d'une part et madame la Première ministre d'autre part, m'ont annoncé qu'un bain de sang était inévitable à moins que la Communauté internationale ne désarme sans délai les soldats et miliciens du chef de l'Etat.

La révélation sur des caches d'armes à Kigali faite par un certain Jean-Pierre est venue alourdir le climat politique du pays déjà empoisonné par des actes de violence et de haine. Tout le monde s'est tourné vers moi pour que je remette les négociations sur les rails.

Le Conseil de sécurité le 6 janvier a interpellé avec vigueur la classe politique rwandaise pour qu'elle fasse fonctionner les institutions de la transition faute de quoi la MINUAR serait privée de moyens d'action. J'ai eu l'idée d'organiser une rencontre au sommet entre les dirigeants du MRND et ceux du FPR pour qu'ils disciplinent davantage leurs partisans et s'accordent des concessions mutuelles pour sortir le pays de l'impasse.

Avant d'évoquer ce projet de rencontre, je vais passer en revue trois signes annonciateurs d'un bain de sang qui prendra plus tard le nom de génocide.

- Cavaruganda, un militant en faveur de l'instauration d'un Etat de droit au Rwanda, président de la Cour constitutionnelle du Rwanda, avait attiré mon attention. C'est devant lui que le chef de l'Etat a prêté serment le 5 janvier 1994. Ce Hutu modéré est venu, le 7 janvier 1994, discrètement à ma résidence me faire part de ses inquiétudes à la suite des multiples obstructions faites par le président de la République pour empêcher tout changement pacifique de l'ordre politique au Rwanda.

Il m'a d'abord remercié d'avoir mis une escorte de protection de la MINUAR à sa disposition bien qu'il n'en n'ait pas fait la demande. Le déploiement de la MINUAR à Kigali devait, selon lui, convaincre Habyarimana qu'il ne pouvait plus intimider des citoyens impunément dans le pays. Cavaruganda m'a longuement parlé du chef de l'Etat qu'il connaissait bien pour avoir été au séminaire catholique avec lui. Au début de son règne, il a cherché sincèrement à servir les Rwandais sans discrimination fondée sur l'ethnie ou sur la région m'a-t-il dit. « Je lui ai accordé à ce moment-là mon plein appui pour mettre en œuvre son programme de réformes politiques » a-t-il ajouté.

Mais, très vite, Habyarimana, qui, selon lui, est devenu l'otage d'un groupuscule de mafieux, a plutôt mis en place un pouvoir personnel et dictatorial pour persécuter le peuple. Sa rupture avec le chef de l'Etat date de cette période au cours de laquelle les Rwandais ont beaucoup souffert.

Il m'a dit avoir échappé à plusieurs tentatives d'assassinats commanditées par Habyarimana en personne, qui était jaloux de son assise intellectuelle. Je ne pouvais évidemment pas vérifier la véracité de ses propos. Mais, son combat pour l'avènement d'une société de paix, de liberté et de justice était irréversible et sans concessions, même s'il devait pour cela sacrifier sa vie. La liste des députés présentée par madame le Première ministre jouissait de son soutien sans réserves car elle reflétait la réalité du compromis nécessaire dans le pays et les justes demandes des Rwandais pour une exécution sans heurts de l'accord d'Arusha.

Il s'est dit prêt, si la MINUAR pouvait le protéger et l'appuyer, à présider les cérémonies de prestation de serment des députés et ministres sur la base des listes que présenteront madame la Première ministre du gouvernement de transition et le Premier ministre désigné du gouvernement de transition à base élargie. Pensait-il possible un tel scénario pendant un éventuel voyage du président Habyarimana en Côte d'Ivoire en février 1994 pour assister aux obsèques du président Houphouët-Boigny ? C'est fort possible.

J'ai remercié mon interlocuteur pour son appui à la MINUAR et au processus de paix. J'ai évoqué en termes généraux le mandat de la MINUAR et le cycle de négociations avec les chefs des partis politiques que je comptais engager pour sortir le pays de l'impasse. J'ai promis de reprendre contact avec lui pour approfondir tous les problèmes évoqués lors de notre entrevue.

Le mandat de la MINUAR n'autorisait pas de passage en force pour mettre les institutions de la transition en place.

Le général Dallaire et les soldats de la MINUAR s'étant effacés devant la démonstration de force de l'armée d'Habyarimana lors de la cérémonie du 5 janvier 1994, je ne pouvais raisonnablement promettre une quelconque assistance militaire au président de la Cour constitutionnelle pour qu'il contrecarre les manœuvres d'obstruction du chef de l'Etat. A New York, cette idée du président de la Cour constitutionnelle de pouvoir s'appuyer sur la MINUAR pour faire installer les institutions sans l'accord d'Habyarimana n'a pas rencontré d'écho favorable. Notre entrevue a eu lieu le 7 janvier 1994. Cavaruganda sera assassiné le 7 avril, c'est-à-dire trois mois plus tard. L'escorte de protection de la MINUAR ne lui aura été d'aucune utilité, confirmant ainsi son appellation « d'escorte chocolat ».

A la fin du mois de janvier, madame la Première ministre a offert un dîner en mon honneur dans un restaurant hellénique de Kigali. Y ont pris part : M. Twagiramungu, Premier ministre délégué et Anastase Gasana, ministre des Affaires Etrangères, tous membres du parti MDR.

D'entrée de jeu, mes interlocuteurs m'ont fait part de leur vive inquiétude au sujet des préparatifs de massacres à grande échelle organisés par le chef de l'Etat et les membres de son parti. Ils ont été formels : si l'accord d'Arusha n'était pas appliqué immédiatement, leurs adversaires allaient tuer les Tutsi sans discrimination ainsi qu'eux-mêmes, c'est-à-dire les politiciens modérés et patriotes qui soutenaient le processus de paix et qui étaient accusés à tort d'être les hommes de main du FPR. Ils ont aussi évoqué les exactions commises par les escadrons de la mort qui étaient au service du chef de l'Etat.

Ils ont émis le souhait de voir le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali faire intervenir directement dans le processus de paix des chefs d'Etat occidentaux (et notamment le président François Mitterrand) qui étaient seuls en mesure de sommer avec succès Habyarimana de cesser de bloquer l'exécution de l'accord d'Arusha.

Si une action dans cette direction n'était pas prise d'urgence, le chef de l'Etat allait provoquer un bain de sang au Rwanda, aux conséquences catastrophiques, ont répété avec insistance et gravité mes hôtes de la soirée. Avec le recul, je me rends compte que madame la Première ministre et ses ministres voyaient se dessiner avec une quasi certitude ce que l'ONU a appelé quatre mois plus tard le « génocide rwandais ».

Mais, pendant mon séjour au Rwanda, personne n'a prononcé le mot génocide en ma présence pour la simple raison que ce phénomène était méconnu des Africains en général et des Rwandais en particulier. Ces derniers évoquaient surtout des massacres à grande échelle, des actes d'agression, des violations massives des droits de l'Homme, des bains de sang...

Evidemment, chaque protagoniste diabolisait au maximum ce qu'il considérait comme des préparatifs de guerre de ses adversaires. Disons que beaucoup d'affirmations pendant cette période de violence ambiante relevaient largement de la rumeur et de l'intoxication.

J'ai pris au sérieux les propos de la Première ministre et de ses collègues. Je leur ai dit que le Secrétaire général de l'ONU était en contact permanent avec tous les chefs d'Etat étrangers qui étaient susceptibles de jouer un rôle majeur pour dénouer la crise rwandaise.

88982
S.19

Je leur ai dit aussi qu'il avait d'abord téléphoné, puis écrit le 28 janvier 1994 au président rwandais pour lui demander de respecter rapidement et intégralement les engagements qu'il avait pris à Arusha envers la Communauté internationale et le peuple rwandais.

J'ai réitéré la position de l'ONU selon laquelle, il revenait aux leaders politiques rwandais d'exécuter, de bonne foi, les engagements qu'ils avaient pris à Arusha et que sans volonté de compromis de leur part, l'apport des dirigeants étrangers risquait de demeurer sans effet. Dans cette optique, j'ai demandé que le MDR dont ils étaient membres influents puisse déjà régler par le dialogue les dissensions qui persistaient en son sein car le recours aux tribunaux de certains de ses membres donnait plutôt le sentiment d'enlèvement ou de manœuvres dilatoires. madame la Première ministre a promis que le MDR allait rapidement résoudre ses problèmes intérieurs. Effectivement, ce parti a pu retrouver une certaine cohésion dans ses positions lors des grandes négociations que j'ai initiées au mois de février.

Pendant ce temps, le pays semblait un peu plus dans la violence. Les manifestations de rue violentes organisées par les miliciens hutu et les soldats rwandais au début du mois de janvier ont traumatisé les populations rwandaises et les étrangers vivant dans ce pays qui attendaient plutôt de voir la mise en place ordonnée des institutions de la transition.

On peut penser que le FPR agissait aussi en coulisse pour sauvegarder ses intérêts vitaux. Le seul problème est que je n'avais pas régulièrement d'informations précises sur ce mouvement. Il est évident qu'il participait aussi à déstabiliser le Rwanda.

A la MINUAR, l'idée qu'un groupe de Rwandais tente de contourner les accords d'Arusha pour s'accaparer le pouvoir par la force a commencé à hanter les esprits. J'ai demandé à mes collaborateurs d'analyser le rapport de force des deux armées FPR (tutsi) et FAR (hutu) en présence et de se faire une opinion sur ce qui pourrait arriver de pire en cas de guerre.

Déjà, dans son rapport du 24 septembre 1993 au Conseil de sécurité, le Secrétaire général avait révélé les résultats d'une enquête sur toutes les forces armées au Rwanda en ces termes : « le gouvernement rwandais a déclaré que ses effectifs militaires se chiffraient à 23 100 hommes déployés essentiellement dans le Nord du pays et dans la région de Kigali.

Les forces du FPR ont déclaré disposer d'environ 20 000 hommes concentrés au Nord de l'actuelle zone de démilitarisation. La gendarmerie nationale disposait de 6000 hommes déployés essentiellement le long des lignes de front. » Ce tableau devait être complété par la présence aux côtés des Forces Armées Rwandaises d'un nombre indéterminé de miliciens Interahamwe et de la CDR. Un ami de longue date, qui avait des entrées dans les milieux des assistants militaires étrangers, m'a fait savoir que ces chiffres dont disposait la MINUAR, n'avaient pas de signification militaire sérieuse. La réalité, selon lui, était que les Forces Armées Rwandaises n'étaient ni bien formées, ni disciplinées, ni suffisamment motivées pour mener des combats d'envergure. Les jeunes miliciens qui se faisaient de plus en plus enrôler dans l'armée étaient des éléments fluctuants, brutaux et incontrôlés qui pourraient durablement perturber la paix sociale sans pouvoir cependant gagner une guerre classique.

Par contre, mon interlocuteur était persuadé qu'en cas de conflit armé, les forces du FPR prendraient rapidement le dessus. Ces forces étaient disciplinées et bien entraînées et comptaient en leur sein des soldats et officiers sortis des meilleures écoles militaires ougandaises et étrangères et pouvaient compter sur l'appui de l'Ouganda et des Etats puissants qui étaient derrière le FPR.

Des ambassadeurs et attachés militaires à Kigali m'ont confirmé cette analyse. Les troupes du FPR n'avaient-elles pas été arrêtées à 25 kilomètres seulement de Kigali le 8 février 1993 ? Des informations que nous avons recueillies par la suite dans les milieux proches du parti politique rwandais MDR sont venues aussi confirmer l'idée d'une supériorité de la puissance de feu du FPR par rapport à l'armée régulière.

Nous avons appris à la même occasion qu'il y avait des éléments patriotes au sein des FAR qui n'approuvaient pas la politique menée par Habyarimana et étaient disposés à révéler les caches d'armes et autres préparatifs de guerre déjà en cours. Combien étaient ces patriotes ? La seule réponse qui nous a été donnée était qu'il fallait payer cash et s'engager à couvrir ces patriotes pour pouvoir obtenir des révélations sur l'armée d'Habyarimana. Je ne disposais ni de fonds, ni de service de renseignements à la MINUAR pour pouvoir analyser les informations reçues et gérer concrètement cette situation.

Pendant que je cherchais à reprendre contact avec mes informateurs, un ami m'a téléphoné du Secrétariat général de l'ONU le 11 janvier 1994 pour m'indiquer que le siège à New York venait de recevoir un câble du général Dallaire qui traitait des caches d'armes et des révélations d'un certain « Jean-Pierre ».

Ce câble, qui ne portait pas ma signature, est passé par le réseau des Canadiens travaillant au département des opérations de maintien de la paix et a été traité avec méfiance comme un « scoop » sans consistance pour les responsables de l'ONU à New York.

Dallaire a donné une valeur exagérée aux « confidences » que lui aurait faites Jean-Pierre sur un prétendu plan d'extermination des Tutsi. Il a préféré m'ignorer et transmettre directement son message sur Jean-Pierre à son compatriote, le général canadien Baril, au siège de l'ONU à New York. Il faut ramener à leur juste valeur ces confidences de polichinelle de Jean-Pierre que l'ancien ministre Twagiramungu a évoquées devant la commission parlementaire belge le 30 mai 1997, à huis clos :

« Jean-Pierre était un chauffeur. Il a travaillé au MRND à ce titre. Il a été licencié par le MRND mais il est resté dans les Interahamwe. A moins qu'il n'y ait un autre Jean-Pierre. Ce genre de personnes vise à obtenir des avantages qu'on leur accorde soit pour la vente d'informations soit pour mentir. On vante chez eux une certaine bravoure que, souvent, ils n'ont pas... Il était tutsi... Ces gens travaillaient avec les Interahamwe, même s'ils ne prenaient pas de décisions... »

Devant la même commission parlementaire belge, le 21 mars 1997, le major belge Hock précise que Jean-Pierre « appartenait initialement aux services de sécurité du président, lesquels avaient une réputation déplorable. Jean-pierre était déserteur et l'on ne pouvait donc pas lui faire confiance a priori. » Dans sa recherche effrénée pour montrer que c'était lui qui dirigeait la MINUAR et disposait des réseaux de renseignements sûrs pour cela, le général Dallaire, qui a eu sans doute les mêmes

informateurs que moi, a ignoré son chef hiérarchique et a préféré exhiber l'affaire Jean-Pierre sur tous les toits du monde. Finalement, cette démarche qui ne comportait pas mon visa ne semble pas avoir été prise au sérieux à New York.

En effet, dans son message traitant de l'affaire « Jean-Pierre » adressé conjointement à moi-même et au général Dallaire, M. Kofi Annan, chef du département des affaires de maintien de la paix répond plutôt sèchement que, par son mandat, la MINUAR n'a pas le pouvoir de saisir les armes cachées dans Kigali. Les Rwandais étaient seuls habilités à le faire avec l'aide de la MINUAR en cas de besoin. Il a demandé de tenir les ambassadeurs occidentaux à Kigali au courant de cette situation périlleuse pour qu'ils fassent pression sur le chef de l'Etat et le somment de mettre fin à ce phénomène de caches d'armes.

Au représentant spécial, il a demandé d'intervenir avec véhémence auprès du président Habyarimana pour qu'il cesse immédiatement ses opérations de circulation et de caches d'armes dans le pays car il serait tenu personnellement responsable des conséquences graves qui résulteraient de l'utilisation de ces armes meurtrières.

Quelques heures après avoir reçu les instructions de Kofi Annan, j'ai présidé une réunion à laquelle assistaient le général Dallaire, les ambassadeurs de France, des Etats-Unis, de Belgique et d'Allemagne. Je leur ai donné lecture du message que j'avais reçu de New York. L'échange de points de vue a été bref. Pour approfondir sa coopération avec la MINUAR, « Jean-Pierre » demandait qu'il lui soit accordé, ainsi qu'aux membres de sa famille, l'asile politique dans un pays étranger.

Aucun ambassadeur n'a répondu favorablement à cette requête. De même, je n'ai pas été informé des démarches diplomatiques que ces ambassadeurs auraient pu effectuer auprès du chef de l'Etat, comme l'avait souhaité Kofi Annan.

L'affaire Jean-Pierre illustre bien la légèreté du travail de Dallaire qui, face à la gravité de la situation au Rwanda, privilégiait les coups bas, les réseaux parallèles et les petites manœuvres de rivalité au détriment d'une réelle coopération avec son supérieur hiérarchique. La MINUAR était pourtant au Rwanda pour servir la paix entre Rwandais et non pas les ambitions individuelles de quelques fonctionnaires zélés.

Voici quelques faits qui m'ont troublé. Un réseau canadien installé au département des opérations de maintien de la paix à New York avait pris l'habitude de fonctionner en dehors des strictes procédures de l'ONU. C'est ainsi que Dallaire recevait des instructions de New York à travers le général canadien Baril et non de Kofi Annan. Il lui adressait des messages officiels sans passer par le représentant spécial, c'est-à-dire par moi. Ces messages étaient ignorés à New York ou renvoyés à Kigali pour recevoir mon appréciation. C'est ainsi que l'affaire Jean-Pierre n'a pas reçu d'écho favorable à New York, faute de mon visa préalable.

A Kigali, la MINUAR était un véritable camp de militaires canadiens qui venaient, utilisaient les badges de la MINUAR et repartaient chez eux sans avoir à respecter quelque procédure officielle, et sans que j'en sois informé.

Le problème de certains pays développés prompts à s'impliquer dans les opérations de maintien de la paix en

28685 bis

Afrique pour éventuellement les orienter selon des intérêts occultes doit ici être posé : quel est leur but véritable ? Que gagnent-ils dans cet exercice ? Quels sont leurs commanditaires ? Leurs prestations de service à l'ONU sont-elles toujours soumises à des appels d'offre réguliers ?

Si le comportement de Dallaire est étonnant dans la mission de l'ONU, c'est qu'il avait des idées derrière la tête. Il avoue lui-même à la page 336 : « Moi, qui avais tant fait pour obtenir le commandement de la MINUAR. » Qu'est-ce que cela veut dire ? Venir prendre des galons en Afrique sur le dos des morts et rentrer au Canada en « général Mc Arthur »... C'est ce que Dallaire voulait ? Constatons que c'est raté vu les performances médiocres de ce général plus soucieux de politique que de son travail de militaire pour la paix. Est-ce cela travailler pour la paix ?

Il a poussé un ouf de soulagement lorsqu'il a appris mon départ à New York : « Booh Booh étant officiellement parti », dit-il, « je devais assumer ses tâches politiques. » C'était son rêve, un rêve puéril. Le général Dallaire résume très bien ici ce à quoi il aspirait véritablement au Rwanda : assumer mes responsabilités politiques.

Revenons aux caches d'armes et à l'affaire Jean-Pierre. J'ai rencontré le chef de l'Etat et sur un ton ferme, je lui ai dit qu'il était personnellement responsable de la circulation des armes au Rwanda. Très gêné et pris de court, il a demandé au président du MRND de me voir avec ce dossier. Un jour, j'ai reçu à la MINUAR le président du MRND, Mathieu Ndirumutse. Il était à la tête d'une importante délégation de son parti. Parlant des caches d'armes, il a nié tout en bloc.

Selon lui, ce problème ne concernait pas le MRND qui s'était toujours opposé à de telles pratiques. Il ne disait pas la vérité. Il savait bien que depuis mon audience avec le président, on avait assisté à un branle-bas dans le camp MRND pour changer la localisation des caches d'armes. La MINUAR était tenue au courant de cette tricherie. Excédé par la mauvaise foi des leaders du MRND, le général Dallaire n'a pas pu dissimuler sa colère. Il m'a dit qu'il disposait de moyens militaires adéquats pour faire démanteler immédiatement ces caches d'armes.

J'ai estimé que la MINUAR n'avait pas de mandat pour résoudre le problème des caches d'armes par la force. Les instructions reçues du secrétaire général de l'ONU étaient sans équivoque à ce sujet. Même si la MINUAR avait réussi à saisir les armes cachées à Kigali, était-elle équipée pour poursuivre ce travail dans les autres villes du Rwanda ? Si les miliciens et autres escadrons de la mort avaient riposté à de telles saisies d'armes en recourant au terrorisme ou à la guérilla, comment la MINUAR aurait-elle pu protéger son personnel et les autres membres de la Communauté internationale ?

En vérité, aucune étude critique n'a été faite par Dallaire sur les sources de ravitaillement en armes du FPR. Jamais il n'a reconnu que l'Ouganda roulait pour le FPR dans ce domaine malgré les multiples informations que nous avions à ce sujet. Son travail devenait dès lors partial et déséquilibré puisqu'il ne s'attaquait qu'aux caches d'armes et aux achats d'armes imputés à Habyarimana.

Finalement, l'affaire « Jean-Pierre » et les autres rumeurs récurrentes qui annonçaient l'imminence d'un bain de sang au Rwanda, n'ont pas été exploitées à bon escient par les responsables de l'ONU à New York.

2884
bis

Ils semblaient s'occuper avant tout de l'exécution du mandat faible de la MINUAR plutôt que de toutes les difficultés créées artificiellement par les forces politiques rwandaises pour différer indéfiniment l'application de l'accord de paix d'Arusha.

Le siège des Nations Unies à New York avait peut-être des raisons de prendre, avec des pincettes, certaines informations de Kigali où la rumeur prenait souvent le pas sur le renseignement crédible. En dehors des informations livrées par les ambassades ou les organisations non gouvernementales qui se révélaient généralement fiables, nous étions en contact avec une foule d'informateurs douteux et bien entraînés dans l'art de la désinformation. Ils étaient soit des vrais ou faux journalistes, agents secrets, marchands de canons, hommes d'affaires, mercenaires, soit des Rwandais de toutes les ethnies en quête de survie alimentaire... Leurs informations étaient sujettes à caution.

La classe politique ne semblait pas réaliser que le vide politique persistant créé par la non application de l'accord d'Arusha favoriserait la présence de tous ces agents doubles incontrôlés dans leur pays et ne pouvait que se traduire par des activités nocives et illicites préjudiciables à la sécurité nationale.

A la veille du génocide, la violence, l'insécurité et la rumeur avaient pratiquement envahi tous les milieux rwandais et nous-mêmes à la MINUAR étions pris en otage. C'est ainsi qu'il deviendra très difficile de connaître un jour à partir de ce contexte pollué la vérité sur la mort des présidents rwandais et burundais le 6 avril 1994 et sur d'autres aspects du génocide rwandais.

L'impossible consensus Hutu -Tutsi

« Comme il a été démontré par des événements récents, les Nations Unies ne peuvent imposer la paix là où il n'y a aucune volonté d'appuyer un compromis », a reconnu l'ambassadeur Sir Hannay du Royaume-Uni devant le Conseil de sécurité le 5 octobre 1993. Ce propos résume bien la situation de la MINUAR.

Après les frayeurs et les incidents du début du mois de janvier, tout le monde m'a demandé avec insistance de prendre des initiatives pour remettre les négociations sur les rails. J'ai aussitôt pensé à l'organisation d'une rencontre au sommet entre le MRND et le FPR pour sortir les processus de paix de l'impasse. Cette rencontre devait se tenir sans conditions politiques préalables et dans le strict respect de l'accord d'Arusha. Un compromis obtenu à ce niveau devait entraîner sans difficultés l'adhésion des autres parties signataires.

Je me proposais après avoir reçu l'accord de principe des deux principales forces politiques du Rwanda de créer un climat de confiance sans lequel rien de fructueux ne pouvait être réalisé. Les protagonistes devaient avant toute chose adopter une attitude d'apaisement, c'est-à-dire : condamner les actes de violence d'où qu'ils viennent, mettre un terme à la campagne de haine véhiculée par la RTMC, rassembler les Rwandais autour des thèmes du patriotisme, de l'unité nationale, de la démocratie, mettre fin au phénomène dangereux de caches d'armes et éviter toute chasse aux sorcières...

28683 bis

Mon initiative a été acceptée spontanément par le président Habyarimana qui a cependant demandé avec insistance de limiter cette rencontre à un tête à tête avec le général Kagame, le chef tutsi du FPR, qui a grandi en Ouganda et qu'il disait ne pas connaître.

Les autres dirigeants du FPR qui ont servi, pour la plupart, dans son gouvernement, l'intéressaient moins. Avec cette condition, mon initiative a pris du plomb dans l'aile. Il ne revenait pas au chef de l'Etat de choisir son interlocuteur en lieu et place du FPR car cette attitude pouvait être interprétée comme visant à susciter la suspicion et la division au sein de ce mouvement.

J'ai dépêché le général Dallaire auprès des dirigeants du FPR à Mulindi pour leur proposer la tenue d'un sommet entre leur front et le parti MRND du président Habyarimana. Le FPR a accepté le principe d'une telle rencontre qui devait cependant inclure le président du FPR, madame la Première ministre et le Premier ministre désigné. Le président Habyarimana a trouvé cette position du FPR inacceptable. Les deux camps rendaient ma tâche impossible.

Après une semaine de tractations et devant la fermeté des positions des deux parties, je me suis résolu à retirer discrètement mon projet d'organiser ce sommet MRND-FPR qui aurait pu, peut-être, décriper l'atmosphère et faciliter la conclusion d'un compromis pour faire aboutir le processus de paix. L'idée d'une rencontre entre les deux principales parties a été reprise le 28 janvier 1994 par le président du MRND et le premier vice-président du FPR qui, de leur propre initiative, ont décidé de discuter de la situation politique du Rwanda à mon bureau de la MINUAR.

Mal préparée, cette rencontre n'a été qu'un long et inutile dialogue de sourds. Après cet échec, le MRND a publié un aide-mémoire le 7 février pour se plaindre des propos agressifs tenus à son endroit par le FPR le 28 janvier, du non-respect de l'autorité du chef de l'Etat et de l'annonce de poursuite judiciaire contre lui, de la hantise du FPR et de ses alliés d'arriver à tout prix à obtenir, de fait, la majorité automatique pour contrôler les institutions de la transition.

Pour terminer le MRND posait comme préalable à la mise en place des institutions, la signature d'un document dans lequel les parties signataires de l'accord d'Arusha s'engageraient solennellement à se comporter de façon responsable, en respectant les prérogatives des institutions respectives, en votant une loi d'amnistie générale aussitôt après la mise en place des institutions, en garantissant la neutralité de l'administration et de l'armée ainsi que l'indépendance du pouvoir judiciaire...

Le MRND ouvrait par cet aide-mémoire, un nouveau chapitre de ses exigences que n'avait pas prévu l'accord d'Arusha. Le FPR, les autres partis politiques et la MINUAR n'ont pas accepté ces propositions du MRND qui étaient de nature à compliquer davantage l'exécution de l'accord de paix.

Il nous fallait donc, comme à Kinyihira, organiser des négociations élargies regroupant toutes les forces politiques rwandaises favorables à l'accord d'Arusha pour donner une chance à la paix. L'optimisme, il est vrai, n'était plus de mise. J'entamais-là les négociations de la dernière chance. Je considérais surtout que le pire avait jusque-là été évité.

Les négociations qui allaient commencer devaient absolument aboutir à un fonctionnement régulier des institutions. Ce vœu était partagé par tous les acteurs politiques car le pourrissement continu de la situation devenait lourd et le danger progressait pour tout le monde.

Malheureusement, par peur, par égoïsme ou par calculs à courte vue, les Rwandais vont à trois reprises refuser in extremis d'appliquer l'accord de paix ouvrant ainsi la voie à toutes les aventures dont le génocide constituera le point culminant. Pendant cette période de négociations de dernière chance, j'ai reçu de nombreux hommes d'Etat à Kigali dont l'expérience, l'intelligence et la disponibilité ont éclairé et enrichi mes diverses initiatives. J'exprime ici mes sincères remerciements à :

- W. Marteens, ancien ministre de la Belgique
- W. Claes, ministre belge des Affaires Etrangères
- Léo Lacroix, ministre belge de la Défense
- J. Rwegasira, ministre tanzanien des Affaires Etrangères
- Joe Fell, représentant de l'OUA à Kigali
- B. Kouchner, ancien ministre français de la Santé
- J. Ayalo Lasso, haut commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme
- J. Pronk, ministre néerlandais de la Coopération et de l'Aide au Développement
- Douglas Bennet, sous-secrétaire d'Etat adjoint aux Affaires Internationales, département d'Etat des Etats-Unis.

L'espoir est né surtout les 7 et 10 février lorsque, après de longues séances de concertation, la décision fut prise d'installer les institutions de la transition le 14 février 1994. Dans un climat constructif, les participants aux négociations ont concentré leur attention sur les divisions qui persistaient au sein du MDR et du PL.

Les dirigeants du MDR ont annoncé le compromis auquel ils étaient parvenus en formant une seule liste pour les députés et une autre pour les ministres. Quelques militants de ce parti qui se sont sentis frustrés ont introduit des actions en justice comme le prévoit la loi sur les associations mais cette démarche ne devait provisoirement pas mettre en cause la validité des listes ainsi arrêtées.

Par contre, les représentants des deux tendances du PL ont demandé à pouvoir disposer d'un délai supplémentaire pour conclure leurs négociations. Afin d'éviter des manœuvres dilatoires auxquelles ont eu recours certains politiciens, il a été demandé aux leaders du PL de régler leur problème le 13 février au plus tard afin que les institutions soient mises en place le 14 février, avec le PL ou sans lui si ce parti demeurerait divisé.

Le MRND et le directeur de cabinet du chef de l'Etat ont estimé que la date du 14 février était prématurée et qu'il fallait selon eux, tout faire pour inclure le PL dès le départ au fonctionnement des institutions. Cette logique du MRND de tout sacrifier pour sauver le PL aboutissait en fait à la paralysie du processus qui n'était pas le but recherché par les signataires de l'accord d'Arusha.

Des assurances ont été données au MRND, à savoir que le PL ne serait pas exclu du processus de paix et que les postes qui lui reviendraient seraient provisoirement gelés et ne seraient pas attribués à d'autres membres signataires. Cette position était raisonnable et conforme aux dispositions de l'accord d'Arusha qui, allant plus loin encore, prévoyait en son article 58 du protocole d'accord sur le partage du pouvoir du 30 octobre 1992, qu'en cas de défaillance d'un parti signataire, les postes qui lui auraient

18988 bis

été attribués seraient distribués aux autres partis par consensus. Or, dans le cas présent, les postes revenant au PL ne seraient attribués à aucun autre parti pendant que ses dirigeants poursuivaient leurs négociations.

Le 13 février 1994, le chef de l'Etat m'a reçu à sa résidence de Kanombe pour m'informer que les institutions ne pourraient entrer en activité le 14 février parce que le PL demeurerait divisé et qu'il ne fallait pas écarter ce parti du processus de paix même à titre provisoire. Par ailleurs, le président a exigé que la déclaration rendue publique par le MRND le 7 février soit au préalable signée par tous les partis politiques pour déterminer leur conduite sur la meilleure façon de gérer la période de transition.

J'ai dit au président que l'accord de paix devait être exécuté de bonne foi. La déclaration du MRND qui posait, entre autres, les problèmes de l'amnistie, de la neutralité de l'administration, de l'armée et de la justice, des privilèges reconnus au président était très controversée et nécessitait plusieurs mois de négociations. Ce qui n'était pas possible présentement.

Le code politique d'éthique contenu dans l'accord de paix indiquait suffisamment dans quel état d'esprit devaient coopérer les leaders politiques rwandais. S'agissant du PL, j'ai fait savoir au président qu'il n'existait pas une panoplie de solutions infinies pour sortir ce parti de la crise qu'il traversait.

Tous les efforts déployés jusque-là s'étaient révélés vains face à l'intransigeance de ses leaders politiques. C'était de la volonté politique des partis dont il s'agissait pour éviter de tourner en rond pendant que l'insécurité gagnait tout le pays.

Il fallait agir vite et de façon constructive. J'ai invité le chef de l'Etat et les autres leaders politiques à prendre eux-mêmes les choses en mains dès cet instant car, après tout, il était de leur devoir d'appliquer l'accord d'Arusha qu'ils avaient eux-mêmes signés.

Répondant avec promptitude à mon appel, les partis politiques de la coalition gouvernementale et le FPR se sont réunis les 16 et 18 février sous la présidence du Premier ministre désigné et ont décidé de mettre les institutions en place le 22 février.

Conduite par Faustin Twagiramungu, Premier ministre désigné, une délégation comprenant plusieurs leaders politiques, est venue me remettre le 21 février une note verbale dans laquelle les signataires me remerciaient pour les efforts que j'avais déployés pour faire démarrer le processus de paix et m'informaient des résultats de leur rencontre libellés comme suit :

« Les forces politiques ayant la responsabilité de la mise en place du gouvernement de transition à base élargie, à savoir le MRND, le MDR, le PSD, le PDC, le PL et le FPR, présentent leurs compliments à Monsieur J.R. Booh Booh, représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Rwanda, et ont l'honneur de porter à sa connaissance ce qui suit :

Ces forces politiques remercient vivement le représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour tous les efforts qu'il ne cesse de déployer en vue de la mise en place des institutions de la transition prévues par l'accord de paix d'Arusha. En particulier, elles ont hautement apprécié la tenue des réunions des 7 et 10 février 1994 que Monsieur Booh Booh a présidées en présence de l'ambassadeur de Tanzanie au Rwanda, et

28680 bis

qui ont regroupé le Premier ministre du gouvernement actuel, le Premier ministre désigné, le Directeur de Cabinet du Président de la République, ainsi que les responsables des partis politiques MRND, MDR, PSD, PDC et PL, et du FPR.

Résolus à sortir le pays de l'impasse politique qui dure depuis bientôt deux mois, et sur base des conclusions desdites réunions des 7 et 10 février 1994, les responsables des forces politiques devant participer au gouvernement de transition à base élargie ont poursuivi leurs échanges dans deux réunions qu'ils ont tenues les 16 et 18 février 1994 sous la présidence de M. Twagiramungu Faustin, président du parti MDR et Premier ministre désigné.

La principale conclusion qui s'est dégagée de ces échanges est que l'Assemblée Nationale de transition et le gouvernement de transition à base élargie doivent être mis en place ce mardi 22 février. Pour ce faire, les participants à la réunion ont réaffirmé leur souci majeur de privilégier l'intérêt supérieur de la nation, les problèmes du pays devant primer sur les conflits internes à certains partis politiques. Ils ont en outre convenu que la liste des députés du PL devait être revêtue des signatures de Messieurs Mugenzi Justin et Ndasingwa Landoald, respectivement président et premier vice-président de ce parti, et rendue publique ce 21 février 1994.

Les responsables des partis politiques MRND, MDR, PSD, PDC, et PL, et du FPR comptent sur le soutien de la MINUAR pour la mise en application des conclusions des réunions des 7, 10, 16 et 18 février 1994, et ainsi que pour la mise en place des institutions de la transition à la date prévue, à savoir le 22 février 1994.

Kigali, le 21 février 1994. »

L'installation des institutions prévues par les partis politiques pour le 22 février n'a pu avoir lieu du fait de la brusque flambée de violence qui, partie de Kigali le 21 février, s'était répandue dans d'autres préfectures du pays.

Deux dirigeants de premier plan, M. Félicien Gatabazi, ministre des Travaux Publics et de l'Energie, qui était également secrétaire général du parti social démocratique (PSD) et Monsieur Martin Buchyana, président de la coalition pour la défense de la République (CDR), ont été assassinés.

Un soldat du FPR a été tué et un observateur de la MINUAR blessé dans une embuscade. Le domicile du représentant spécial a été attaqué par des éléments non identifiés. Des menaces de mort ont été proférées à l'endroit des responsables de la MINUAR.

C'est alors que le président de la République a pris l'initiative de discuter les 25 et 27 février avec les cinq partis politiques représentés dans le gouvernement de transition de Madame Uwilingiyimana. Le communiqué publié le 27 février indiquait qu'une formule avait été trouvée à cette occasion pour régler la crise au sein du MDR mais que par contre les deux factions du PL n'avaient toujours pas trouvé de solution consensuelle pour choisir leurs députés et ministres.

Dans un communiqué publié le 28 février, le FPR a rejeté avec énergie le compromis imposé selon lui par le chef de l'Etat dans un climat de terreur aux partis politiques, dans le but de nuire aux intérêts du FPR. Par contre, le FPR a marqué son soutien au compromis réalisé par les partis politiques et lui le 18 février.

Le FPR a menacé de se retirer durablement des négociations avec les autres forces politiques qui ont signé l'accord d'Arusha afin de protester contre les tentatives d'Habyarimana d'imposer sa volonté par la force en violation de l'accord de paix de référence.

Je me suis rendu le 1^{er} mars à Mulindi où s'étaient retirés les officiels du FPR pour les inviter à renouer le dialogue avec les autres signataires de l'accord d'Arusha et à régler, une fois pour toutes, les problèmes du parti libéral.

Le FPR a accepté de continuer à dialoguer et à rechercher une solution pacifique mais a rejeté fermement toute volonté hégémonique de Habyarimana qui voulait, selon ce mouvement, imposer ses vues par la force et perpétuer son régime. Il a accusé les autres leaders des partis politiques de se laisser manipuler par le président de la République et le MRND.

Le 9 mars le FPR a reçu une autre délégation comprenant les membres de la MINUAR, les ambassadeurs occidentaux à Kigali, le représentant du facilitateur et le représentant spécial de l'OUA dont le but était de sonder les intentions du FPR sur une éventuelle mise en place des institutions sans la participation des ministres du PL, dont les leaders continueraient à rechercher un compromis.

Le FPR a marqué son accord pour la liste du PL entérinée le 4 janvier par le président du Conseil constitutionnel. Il a aussi admis que le PL restait très divisé et qu'il était préférable dans le cas extrême de faire fonctionner les institutions sans la participation de leurs représentants et de donner un délai raisonnable et précis à ce parti pour qu'il trouve une solution définitive à ses divisions.

Passé ce délai, si le PL restait divisé, les postes qui lui revenaient à l'Assemblée et au gouvernement seraient repartis entre les autres formations politiques conformément à l'accord d'Arusha. Choisi par les diplomates qui ont fait le déplacement de Mulindi comme porte-parole de la Communauté internationale, j'ai été reçu le 11 mars 1994 par le président de la République pour lui indiquer la proposition du FPR sur la crise au sein du PL.

D'abord, j'ai évoqué l'impact négatif que la vague de violence récente avait eu non seulement sur le climat politique au Rwanda mais aussi sur la disponibilité de la Communauté internationale et des amis du chef de l'Etat lui-même d'aider le Rwanda. La lassitude gagnait de plus en plus les membres des Nations Unies et les bailleurs de fonds, devant l'impasse politique due au manque de souplesse et à l'intransigeance de certains politiciens rwandais.

J'ai ajouté que les politiciens rwandais semblaient davantage attachés à la préservation de leurs privilèges qu'à la défense des intérêts vitaux de leur peuple. Cette situation était porteuse de germes d'une confrontation armée catastrophique pour le pays.

J'ai rappelé qu'en recevant le ministre André Ntagerura dépêché à New York le 1^{er} mars, Boutros Boutros-Ghali avait clairement imputé le blocage du processus de paix au président de la République et avait menacé de demander le retrait de la MINUAR au Rwanda :

« Le président ne semble pas mesurer l'ampleur de nos problèmes et de notre réaction, nous nous en irons s'il n'y a aucune raison de rester » a martelé le Secrétaire

28678
bis

général à cette occasion. Voici du reste un extrait du compte-rendu des propos tenus par Boutros Boutros-Ghali au ministre :

« Après une enquête sérieuse et sur la base des rapports de cinq sources différentes –dont le ministre des Affaires Etrangères de la Belgique- le Secrétaire général peut affirmer que le président Habyarimana n'a pas tout fait pour réaliser la réconciliation nationale. La mise en place des institutions de la transition a deux mois de retard ! "Nous avons l'intention de retirer toutes nos troupes du Rwanda et de fermer le dossier" dit le Secrétaire général. "J'ai fait l'impossible pour vous aider et vous n'avez pas tout fait pour nous aider. Le retrait des troupes peut se faire dans 15 jours ou dans un mois. C'est ce qui s'est passé en Angola, en Afghanistan, au Liban, et bientôt en Somalie. Ces deux mois de retard coûtent plusieurs millions de dollars à l'ONU. Cette situation ne peut plus durer. Vous ne voulez pas la paix, vous avez une dialectique de confrontation de part et d'autre ; l'organisation a d'autres priorités dans le monde. Vous ne voulez pas nous aider, nous allons vous quitter". »

Le Secrétaire général rappelle qu'il a téléphoné quatre fois au président Habyarimana. « Vous avez continué à faire de la politique politicienne et c'est le peuple rwandais qui souffre. Nous allons nous retirer : cela se passera discrètement » prévient le Secrétaire général. « Vous ne méritez pas l'aide qu'on vous a donnée. Vous ne nous avez rien donné en échange ».

Le Secrétaire général demande à son interlocuteur de transmettre franchement ce message au président Habyarimana.

J'ai demandé au président d'assouplir sa position sur le problème du PL au lieu de bloquer tout le processus de paix à cause de ce parti qui n'existait même plus. Il fallait le mettre plutôt provisoirement hors des institutions et lui donner le temps de surmonter ses difficultés actuelles. Cette solution qui ne violait pas l'accord de paix, avait surtout le mérite de permettre au gouvernement de transition à base élargie de gouverner effectivement le pays et d'obtenir des aides économiques et financières de l'étranger si précieuses au développement du Rwanda.

Le président de la République, tout en exprimant sa préoccupation devant l'impasse politique du moment, s'en est pris à la Communauté internationale qu'il a accusée de faire pression uniquement sur lui alors que le Front Patriotique continuait de s'armer et de chercher à s'imposer par la force ou par d'autres méthodes contraires à l'accord de paix d'Arusha. A vrai dire, Habyarimana avait aussi raison lorsqu'il formulait ses griefs contre le FPR. Ce mouvement n'était pas plus prêt à des concessions que le MRND. Je dirais même qu'il jouait double jeu.

Le président de la République, pendant toute la conversation, n'a pas semblé disposé à accepter la formule consistant à mettre de côté, ne serait-ce que temporairement, le parti libéral. Il a estimé qu'une telle solution, même provisoire, était nuisible parce qu'elle exacerberait les contradictions entre les forces politiques du pays.

Il a proposé de poursuivre les négociations au sein du parti libéral afin de permettre une participation plus large et plus représentative des forces politiques au sein des institutions de la transition.

Dans un communiqué de presse publié le 18 mars 1994 à Kigali, le ministre des Affaires Etrangères de Tanzanie a déploré le blocage du processus de paix et déclaré au nom du facilitateur, le président de la République de Tanzanie, que les négociations entreprises depuis la signature de l'accord de paix n'étaient conformes ni à l'esprit ni à la lettre des arrangements signés à Arusha pour mettre fin aux hostilités. Pour lui, après la signature de l'accord, il revenait aux Nations Unies, en accord avec les parties signataires, de prendre des dispositions en vue de l'exécution dudit accord. Les réunions organisées par le ministre tanzanien avec les forces politiques rwandaises et la Communauté internationale furent boycottées par le MRND, le représentant du chef de l'Etat et le président hutu du parti libéral.

Le ministre a reproché au chef de l'Etat et au MRND, son parti, de retarder inutilement l'application de l'accord en posant des obstacles politiques étrangers aux textes conventionnels signés à Arusha le 4 août 1993. Il a reproché aussi au MRND et au FPR de s'ingérer sans raison dans les affaires intérieures du PL et dans les attributions conférées au Premier ministre désigné.

Au nom du facilitateur, le chef de l'Etat tanzanien, le ministre a prié toute la classe politique rwandaise de se ressaisir en faisant fonctionner les institutions de la transition immédiatement et en respectant l'accord d'Arusha. Prenant acte de cette clarification du ministre tanzanien, ce même jour, le Premier ministre désigné a publié la liste des membres de son gouvernement, alors que madame la Première ministre rendait publique la liste des députés le 19 mars.

Dans un communiqué publié le 21 mars 1994, le président Habyarimana a contesté la présence d'un tutsi du PL au poste de ministre de la Justice et a demandé au Premier ministre désigné de poursuivre les négociations avec le PL qui connaissait toujours des dissensions internes.

Par ailleurs, le président a réclamé qu'un poste de député soit attribué à la coalition pour la défense de la République, et un autre au parti démocratique islamique. Il a demandé aussi à la Première ministre de tenir compte des décisions rendues par les tribunaux au sujet de certains députés proposés par le MDR.

En raison de ces exigences du président rejetées par le FPR et d'autres partis, la cérémonie prévue pour le 25 mars en vue de la mise en place des institutions de la transition a été annulée. Je croyais être dans un interminable tunnel où les peines et les angoisses étaient nombreuses comme une nuit sans lune ni étoiles.

Comment le président Habyarimana a-t-il osé faire de l'admission de la CDR à l'Assemblée Nationale de la transition une condition sine qua non de l'application de l'accord d'Arusha ? La CDR était un parti extrémiste hutu comprenant surtout des transfuges du MRND.

Ses militants étaient accusés d'entretenir un climat de violence et de terreur dans le pays se traduisant par le meurtre de nombreux Tutsi ou de Hutu modérés ; ils s'associaient volontiers aux activités des Interahamwe et à la campagne de haine de la RTMC. Ses militants ont activement participé au désordre et à la violence que Kigali a connus le 8 janvier.

La CDR était viscéralement opposée à l'accord de paix d'Arusha. Son président me l'a confirmé en décembre 1993 lorsque j'ai rencontré les leaders politiques des partis qui n'ont pas signé ledit accord.

J'ai donc considéré la demande de la CDR de signer l'accord d'Arusha au mois de mars 1994 comme relevant de la provocation ou d'une propagande de mauvais goût, jusqu'au jour où le premier vice-président du FPR et le président par intérim de la CDR sont venus me faire part de leur projet de rencontre à la MINUAR avec si possible ma participation pour trouver une solution politique à la crises du Rwanda. J'ai accepté leur proposition, non sans étonnement. J'avais l'impression de participer à un jeu de poker menteur.

A l'ouverture de leur réunion, j'ai invité les deux parties à engager un dialogue sincère et à placer l'intérêt supérieur du Rwanda au-dessus des préoccupations partisans pour bâtir la paix, la réconciliation nationale, le progrès social et la démocratie auxquels aspire le peuple.

J'ai invité en outre les représentants des deux parties à tout faire pour mettre les institutions de la transition prévues dans l'accord d'Arusha en état de fonctionner normalement afin de s'attaquer aux problèmes de développement et des réfugiés.

J'ai laissé le soin à mon conseiller politique Mamadou Kane de présider cette réunion et d'aider les parties concernées à trouver un compromis à leurs divergences. Après cinq heures de discussions, le premier vice-président du FPR et le président par intérim de la CDR ont fait des déclarations séparées dont le ton modéré laissait présager d'autres rencontres.

Nous étions loin des invectives qui avaient marqué la fin des discussions MRND-FPR le 27 janvier.

Le représentant de la CDR a déclaré à cette occasion que son parti avait décidé de recourir à l'article 58 du protocole sur le partage du pouvoir pour signer le code politique d'éthique et l'accord de paix d'Arusha sans réserves. Il réclamait ainsi la participation de son parti à l'Assemblée nationale de transition par la présence d'un député. Pour sa part, le premier vice-président du FPR affirmait qu'il existait encore des profondes divergences politiques entre les deux parties qui n'avaient pas permis de réaliser un accord. Il a ajouté que la CDR devrait attendre que sa demande soit examinée une fois que l'Assemblée nationale de transition serait installée.

Je pensais que les choses allaient en rester là lorsque le président par intérim de la CDR a engagé une campagne politique de relations publiques de proximité très efficace auprès des forces politiques qui avaient signé l'accord de paix d'Arusha et du président de la Cour constitutionnelle qui était dépositaire dudit accord.

Toutes les personnes contactées, à l'exception des membres du FPR, avaient accepté spontanément de faire signer leur copie de l'accord de paix à la CDR et partant de donner leur assentiment pour la faire intégrer au processus de paix par l'octroi d'un poste de député à l'Assemblée nationale.

La CDR avait aussi réussi à convaincre plusieurs membres de la Communauté internationale à Kigali de sa bonne foi de rejoindre les autres forces politiques rwandaises pour faire appliquer l'accord d'Arusha.

Sur la base de faits en sa possession, la Communauté internationale a tenu une réunion à la résidence de l'ambassade de France à laquelle prenait part le nonce apostolique et doyen du corps diplomatique, les ambassadeurs de France, de Belgique, d'Allemagne, des Etats-Unis, du Zaïre, du Burundi, d'Egypte et d'Ouganda ainsi que le représentant spécial de l'ONU, et a adopté à l'unanimité une déclaration dans laquelle elle suggérait qu'un poste de député soit attribué à la CDR et qu'en retour, le président de la République s'engageait à cesser de multiplier des obstacles à l'application de l'accord de paix. En vérité, chaque camp jouait sa partition avec toujours des idées derrière la tête. Tantôt c'était le FPR qui freinait le processus de paix tantôt c'était le MRND.

J'ai été chargé à nouveau comme porte-parole pour présenter cette position à toutes les forces politiques y compris au président Habyarimana le 28 mars 1994. Par lettre n°208/01.10 du 29 mars 1994, le directeur de cabinet Enoch Ruhigira m'a confirmé l'acceptation sans conditions des propositions de la Communauté internationale par le président de la République.

Cette évolution de la situation a placé le FPR dans une posture délicate et difficile à gérer. Pour la première fois il s'est senti isolé au sein des forces politiques et accusé de bloquer le processus de paix après qu'il ait rejeté la déclaration de la Communauté internationale.

Les dirigeants du FPR se sont alors mis dans une colère épouvantable oubliant que c'étaient eux-mêmes qui avaient initié le dialogue avec la CDR. Je fus accusé d'être favorable à la CDR. Selon le FPR, la Communauté internationale était au service du camp présidentiel.

Les leaders des partis politiques, étaient aussi, selon le FPR, des gens sans envergure qui étaient terrorisés et manipulés par Habyarimana. Obsédé par Habyarimana, le FPR considérait que c'est lui qui manipulait tout.

Dès cet instant, le FPR se disant trahi par tout le monde, a menacé une fois encore, depuis son quartier général de Mulindi, de suspendre durablement tout dialogue sur le processus de paix. Son masque venait de tomber. Il avait longtemps caché son jeu. Mais, cette fois, les choses étaient claires.

Ce parti n'avait certainement pas envie de faire aboutir le processus de paix. Il est surprenant de constater que, chaque fois que l'on était sur le point d'aboutir avec le MRND, le FPR brandissait à son tour des exigences et des conditions difficiles à remplir. Tout laissait donc croire que ce mouvement était bien contre la paix.

28674
bis

Dallaire s'allie au FPR contre la paix

Si j'ai donné l'impression dans les pages précédentes qu'Habyarimana, le MRND et la CDR ont fortement agi contre l'application de l'accord d'Arusha, je tiens à souligner qu'ils n'étaient pas seuls dans cette course d'obstacles. Le FPR, pro tutsi, a aussi œuvré contre cet accord. Je dois avouer que l'infiltration de ce mouvement au sein de la MINUAR nous a privés de nombreuses informations sur ses méthodes et sur son action.

Revenons sur les accords d'Arusha. Le FPR a également été à l'origine de l'échec des négociations lorsque Habyarimana les 25 et 27 février 1994 a réussi à s'entendre avec tous les partis membres de la coalition qui ont signé l'accord d'Arusha. De même le FPR, après avoir négocié sans succès avec la CDR, s'est retourné contre le représentant spécial, les partis politiques et les ambassadeurs accrédités à Kigali, dès qu'il s'est aperçu que finalement il était isolé et que tout le monde était favorable à l'inclusion de la CDR dans le processus de paix qu'il venait d'accepter.

Le ministre des Affaires Etrangères de Tanzanie n'a pas manqué le 18 mars 1994 à Kigali de demander fermement au FPR de cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures du Parti Libéral et des autres partis rwandais. Ainsi donc, le FPR prétendait officiellement être pour l'application des accords d'Arusha alors qu'en réalité il s'y opposait.

Il privilégiait l'option militaire en accumulant un armement lourd, non dénoncé par Dallaire. J'ai observé de nombreuses obstructions subtiles lors des négociations. Le FPR semblait redouter finalement l'issue démocratique du processus de paix. Depuis 1960, le vote au Rwanda a toujours épousé les contours de l'ethnisme. Serge Cordelier, qui évoque cette hypothèse, écrit :

« Des dirigeants de la rébellion et notamment Paul Kagame, qui représentent un groupe ultra minoritaire ne pouvaient imaginer remporter des élections démocratiques au terme de la période de transition ouverte par les accords d'Arusha. »¹⁶

Le climat de confrontation ethnique, attisé par les deux parties, ne pouvait que préparer ce vote ethnique redouté bien sûr par la minorité tutsi. C'est ainsi qu'à l'instar des miliciens hutu, les membres du FPR se trouvaient aussi impliqués dans les actes de violence.

Le nom du FPR a été cité plusieurs fois dans plusieurs cas d'assassinats avant le 6 avril 1994. Les assassinats de Félicien Gatabazi, ainsi que celui d'Emmanuel Gapyisi, ont mis en effet en cause le FPR, même si des preuves formelles n'ont pas été apportées. Je constate que Dallaire n'a mis à ma disposition aucun rapport précis sur ces faits.

Dans les zones libérées par le FPR, le nettoyage ethnique, les exécutions sommaires contre les Hutu, ont été signalés par les associations des droits de l'Homme, à Kibeho par exemple.

¹⁶ Cordelie Serge, *Le dictionnaire historique et géopolitique du 20^{ème} siècle*, Paris, La Découverte, 2000, p. 598.

L'assassinat d'évêques et de prêtres a aussi été l'œuvre du FPR. Sans oublier un million de réfugiés qui se sont volatilisés au Zaïre sous les balles du FPR.¹⁷ Sur tous ces événements, Dallaire n'a fourni aucun témoignage précis.

Le reproche récurrent qui m'a été fait ainsi qu'à l'ONU par le FPR, est que le représentant spécial et la Communauté internationale ont refusé d'arrêter les massacres. Cela est sans doute vrai pour le Conseil de sécurité mais il est ridicule de m'imputer une telle défaillance au moment où il avait été demandé à la force de la MINUAR de se retirer du Rwanda. Le FPR a lui-même exigé le départ de la MINUAR de Kigali pour mieux se consacrer à la guerre.

Les leaders rwandais y compris le FPR n'avaient qu'à écouter mes conseils et mises en garde pour exécuter l'accord d'Arusha de bonne foi et épargner des souffrances et des horreurs indicibles à leur peuple. J'ai parlé de la haine et des dérives de la RTL. Mais en face, chez les extrémistes tutsi, il y avait la « Radio Muhabura » du FPR qui ne prêchait pas non plus, loin de là, la réconciliation nationale. Ses messages de haine faisaient légion et ont été enregistrés par un capitaine du contingent ghanéen. Dans son journal parlé du 7 avril 1994, cette radio des extrémistes tutsi a trouvé le principal auteur des maux dont souffrent les Rwandais depuis toujours. Selon l'interview que lui a accordée le général Kagame à Kibungo, Jacques-Roger Booh Booh, le bouc émissaire

¹⁷ Le rapport Gersony conclut qu'au moins 30 000 civils hutus ont été massacrés par le FPR, trois mois après leur arrivée au pouvoir. (Voir *Le Monde* du 6 avril 1994). Degni-Segui, rapporteur spécial de l'ONU fait état des exécutions sommaires, des massacres, des fosses communes (Butare) qui sont imputables au FPR. Africa Watch, la FIDH expriment les mêmes inquiétudes.

idéal, est accusé d'avoir retardé la mise en place des institutions de transition. Il m'accuse même d'être un ami intime d'Habyarimana et d'autres méfaits : j'aurais participé à la réunion de formation du gouvernement intérimaire illégal, j'aurais reconnu la CDR...

Tout ceci est insensé, c'est de la désinformation comme seul sait le faire le FPR. La description de mes rapports avec Habyarimana en dit long sur cette prétendue amitié. Pour des raisons de sécurité qu'évoquait tout le temps Dallaire, je n'ai jamais pu rencontrer le Premier ministre du gouvernement intérimaire. Du reste, le Secrétaire général ne voyait aucun inconvénient à ce que je le rencontre ainsi que les membres de son gouvernement car l'ONU reconnaît les Etats et non les gouvernements.

Par ailleurs, les archives de la MINUAR et de l'ONU certifient bien que je n'ai jamais été l'ami intime d'Habyarimana. Je n'ai pas reconnu le parti extrémiste hutu CDR, ce n'était pas dans mon mandat ; j'ai œuvré activement jusqu'au bout pour faire démarrer le processus de paix. Tout le monde le sait, sauf le FPR.

Je dois ici préciser mes rapports avec le FPR que j'ai effleurés plus haut. Ces rapports ont connu une longue période d'observation au cours de laquelle, les membres du FPR ont cherché les faiblesses de leur interlocuteur et sa propension à succomber devant les fameux « cadeaux », c'est-à-dire les jeunes femmes tutsi. Ils ont dû être déçus de ne pas me voir dans les bras de leurs « hirondelles » car ces pratiques de charme ne sont pas ma tasse de thé. Ensuite, en bons « princes » que ces responsables prétendent être, ils ont recherché à dominer leur interlocuteur.

Ils voulaient faire de moi un inconditionnel défenseur de leur cause en recourant à la ruse, au chantage et au harcèlement. Tout cela n'a pas marché car je ne me considérais pas moins prince qu'eux. Les rapports étaient donc difficiles avec moi, à l'opposé de Dallaire qui était leur sous-marin au sein de le MINUAR avec, semble-t-il, une tutsi sous son toit. Cette légèreté de mon officier a coûté cher à la MINUAR. J'y reviendrai.

Dans la radicalisation des positions du FPR, les Hutu de service ont été particulièrement actifs. D'après mes informations ces derniers étaient soit parmi les étudiants hutu qui ont chassé leurs collègues tutsi de l'université de Butare, soit des anciens ministres ou responsables des services de sécurité qui s'étaient particulièrement montrés dans le passé sans pitié pour les Tutsi. Pasteur Bizimungu et Seth Sendashonga ont régulièrement menacé, au cours de nos entretiens, du risque pour le FPR de reprendre les hostilités contre les FAR et pour les battre. Je souhaite du plaisir à ces va-t-en guerres zélés là où ils se trouvent aujourd'hui... Etaient-ils naïfs ou inconscients ? Une chose est sûre : le FPR voulait la guerre contre les FAR et il l'a obtenue.

Bon calculateur, le FPR considérait les postes réservés par l'accord de paix d'Arusha au Parti Libéral comme étant sa propriété. Il ne fallait pas y toucher sous prétexte de rompre l'équilibre établi à Arusha ou de menacer ses intérêts vitaux. Le FPR entendait toujours négocier en position de force et parlait constamment avec arrogance à la MINUAR et aux autres signataires de l'accord, considérés comme ses vassaux. Un membre radical du FPR, repent, puis assassiné à Nairobi, a confié un jour à l'hebdomadaire « Jeune Afrique l'Intelligent » que son mouvement avait « une culture de bandits ».

On ne peut parler du FPR sans évoquer cette culture faite de coups fourrés, de culpabilisation et de harcèlement des autres, de fourberie, de roublardise, d'embrigadement de la diaspora...

Enfin, lors de son séjour en Ouganda le 23 ou le 24 février 1994, Willy Claes, alors ministre belge des Affaires Etrangères, a reçu des gens se réclamant du FPR qui lui ont demandé d'agir en sorte que les Occidentaux envoient Habyarimana en prison pour faire exécuter l'Accord d'Arusha. Arrivé à Bujumbura Willy Claes m'a téléphoné pour m'informer de cette rencontre. Sa réponse m'a-t-il dit, a été qu'on ne répare pas une injustice en créant une autre injustice. A-t-il révélé cela à la Commission d'enquête parlementaire belge ? Que pouvait cacher cette allusion d'envoyer Habyarimana en prison ?

Tout ce que je viens de rapporter ici est vrai et fait partie de l'histoire de la MINUAR et du Rwanda, dont les acteurs sont encore vivants pour la plupart. Ce dossier révélait à la fois que l'intransigeance n'était pas toujours du même bord dans cette crise rwandaise et que les leaders des forces politiques n'entendaient pas être aux ordres de qui que ce soit pour faire exécuter l'accord de paix. Cela ne pouvait que leur attirer des invectives et des menaces de la part du FPR.

A mon arrivée à Kigali, j'ai constaté que la tâche n'allait pas être facile avec le général DALLAIRE. Par exemple, à propos des visites de courtoisie avec les principaux responsables de la coalition gouvernementale et du FPR à Mulindi, le général Dallaire dit qu'il s'attendait à ce que j'arrête séance tenante la panoplie de solutions politiques que j'avais amenées avec moi pour résoudre tous les problèmes posés par l'exécution de l'accord d'Arusha.

C'est absurde : en diplomatie, on écoute les positions de toutes les parties concernées avant de se faire une opinion personnelle et éventuellement de suggérer des solutions ou tout au moins la démarche pragmatique à suivre : « C'est une source de grand enrichissement pour celui qui sait écouter et voir et on n'est pas diplomate, si on ne sait ni voir, ni écouter. »¹⁸ C'est quand on a beaucoup de choses à dire qu'il faut moins s'exhiber, car le métier de diplomate est fait de silence et d'effacement.

Dallaire n'a pas d'élévation d'esprit pour comprendre cela. En bon militaire, ce qui l'intéresse c'est le passage en force. Il était constamment prêt à montrer aux médias qu'il dominait la situation qui, cependant, demeurait volatile. Cette démarche d'improvisation ne pardonne pas en politique. J'ai déjà relaté comment Dallaire avait été rabroué par le président Habyarimana dès ma première audience avec ce dernier qui l'avait traité de pro FPR. Dans son livre page 525, il reconnaît qu'il a été déclaré persona non grata par le gouvernement intérimaire. Comment pouvait-il donc dans ces conditions collaborer avec toutes les sensibilités politiques du pays ? En fait, tout ce qu'il a eu à faire, c'est de servir activement un seul camp, celui du FPR.

Dallaire n'était pas neutre : il était plutôt de connivence avec le FPR. Voici la clé qui permet de comprendre cette situation. Le dossier des violations des accords d'Arusha par le FPR est vide dans les archives du commandement de la force de la MINUAR.

¹⁸ Ambassadeur Albert Chambon : *Mais que font les diplomates entre deux cocktails ?* Paris, Editions Pedone, 1983, p. 100.

Dallaire est quasiment tombé dans les bras de ce mouvement alors qu'il était censé établir des rapports de travail avec le FPR et non de connivence. A la page 188 de son livre, il ne cache pas son admiration pour les rebelles : « Pendant quelques instants, j'ai envié l'organisation du FPR, l'énergie et la détermination de ses hommes. »¹⁹ Il ajoute sans hésiter : « je ne doutais pas un seul instant qu'ils gagneraient la guerre. »²⁰

Dallaire avait un comportement très étonnant pour un officier de la MINUAR :

« Une fois sorti de Butare, j'ai arrêté le convoi, j'ai sauté dans le véhicule du FPR dans lequel se trouvaient Pasteur Bizimungu et Tito Rutaremwa (un député proposé par le FPR) et je me suis mis au volant. Je voulais que tout meurtrier potentiel observant la voiture avec des jumelles puisse me voir en premier. Quelqu'un désirant tuer Tito et Pasteur devrait me tuer d'abord. »²¹

Inutile de préciser que ce type de comportement n'était pas prévu dans le mandat de la MINUAR. De plus, il indiquait clairement, par cet engagement personnel affiché, son parti pris pour le FPR. Cela nuisait bien sûr à l'ensemble de la MINUAR. Autant il s'est appliqué, avec raison et mon appui à dénicher les caches d'armes d'Habyarimana, les camps d'entraînement des milices du MRND, les escadrons de la mort au pouvoir, autant il s'est fait discret - je dirais secret- sur le ravitaillement en armements du FPR depuis l'Ouganda en général, et le convoi de leurs armes à Kigali en particulier.

¹⁹ Dallaire Roméo, *op. cit.*, p. 188.

²⁰ Dallaire, Roméo, *op. cit.*, p. 369.

²¹ Dallaire Roméo, *op. cit.*, p. 258.

Pourtant, des soupçons sérieux ont été rapportés à ce sujet par le colonel belge Luc Marchal dont les soldats patrouillaient sur le terrain et par Human Rights Watch Arms Project dans son numéro de janvier 1994. Habyarimana m'avait signalé, plusieurs fois tard dans la nuit, des camions bourrés d'armes qui traversaient la frontière ougando-rwandaise pour livrer les armes au FPR. Comment pouvait-il savoir cela, jusqu'aux numéros de plaques d'immatriculation des camions ? Habyarimana m'a répondu qu'il avait ses propres informateurs et surtout des pays amis bien équipés pour le savoir.

Le 3 mars et le 4 avril 1994 Habyarimana m'a dit avoir chargé le chef d'état-major des FAR d'attirer l'attention de Dallaire sur l'entrée massive par la frontière avec l'Ouganda des armes destinées au FPR et qu'aucune explication satisfaisante ne lui avait été donnée. Il insinuait que grâce à des réseaux sûrs, ce qu'il disait était vrai. Il me semble que la MINUAR n'a pas été impartiale sur ce dossier du FPR. Je peux attester ici, qu'en tant que chef de la MINUAR, Dallaire ne m'a jamais fourni le moindre rapport précis sur l'aide militaire ougandaise au FPR.

Pourtant, dans son ouvrage, il déclare : « J'ai reçu un rapport du nouveau commandant du secteur de la MUNUOR, le colonel Azrul Haque, confirmant des envois d'armes et de munitions entre l'Armée Nationale de Résistance de l'Ouganda (ANR) et le FPR. Au même moment, l'équipe de renseignements de Claes a envoyé un rapport stipulant que les officiers de l'armée ougandaise avaient tenu des réunions pour supporter l'offensive du FPR qui devait commencer à Byumba ou à Ruhengeri. Claes avait également entendu parler d'un bateau chargé

28667
bis

d'armes pour le FPR que les autorités avaient saisi à Goma sur la rive zaïrois du lac Kivu. »²²

Voici la preuve du comportement indigne du général Dallaire, commandant de la MINUAR. Il n'a jamais avoué ceci devant le président rwandais Juvénal Habyarimana. Pourquoi n'a-t-il pas déposé un rapport détaillé sur ces convois d'armement destinés au FPR ?

Quant au représentant de la MONUOR, il se plaisait tellement à Kabale, en Ouganda, qu'il n'a pas daigné en six mois venir personnellement à Kigali s'expliquer sur les multiples plaintes d'Habyarimana concernant l'utilisation, par le FPR, de la frontière ougando-rwandaise pour le ravitaillement en armes depuis l'Ouganda dont tout le monde parlait.

Dallaire et l'observateur de la MONUOR m'ont caché la vérité sur le degré d'armement du FPR. Les études faites à ce sujet par les ONG étrangères et notamment par Human Rights Watch Arms Project en 1993-1994 auraient dû retenir davantage l'attention de la MINUAR. Les mouvements suspects de troupes du FPR dans la zone démilitarisée n'ont souvent été évoqués que pour mémoire par le général Dallaire, pour être minimisés.

L'autre fait à signaler est constitué des services que Dallaire a rendus en catimini au FPR : carburant, repas, téléphone... En effet, le gouvernement rwandais n'ayant pas les moyens de s'occuper des officiels et soldats du FPR qui se trouvaient loin de leur quartier général, il était raisonnable que la MINUAR prenne en charge les frais en

²² Dallaire Roméo, *op. cit.*, p. 264.

question quitte à se faire rembourser éventuellement par le gouvernement de transition à base élargie dès sa mise en place. Tout ceci devait se faire en toute transparence avec mon accord, qui était acquis d'avance, et aussi celui du Département des Opérations Militaires de la Paix (DOMP) à New York.

Cette procédure n'a pas été respectée simplement parce que Dallaire, voulant être agréable au FPR, a agi comme s'il s'agissait d'un don personnel qu'il leur faisait :

« A l'époque, j'avais commencé à subir des pressions de Paul Kagame à cause de la lenteur d'escargot du processus de paix. Il m'a déclaré manquer d'argent pour la nourriture et le carburant dont ses hommes avaient besoin. Résultat, ses soldats du FPR avaient opéré des incursions dangereuses dans la zone démilitarisée, à la recherche d'aliments et d'eau. S'il notait déjà de sérieux manques, comment ses troupes allaient-elles pouvoir survivre jusqu'au moment de la démilitarisation, trois mois après l'assermentation du GTBE ? »²³

Au nom de quoi Dallaire devait-il céder aux pressions de Kagame et du FPR ? Il précise mieux sa pensée lorsqu'il déclare :

« Je me demandais comment le processus de démobilisation allait pouvoir s'amorcer alors que personne ne s'était offert pour fournir les fonds nécessaires. Comme tout le monde s'était concentré sur l'irapasse politique, personne à l'extérieur de la division militaire n'avait passé de temps à préparer cette phase très importante. Aucun fonds de l'ONU, même très

²³ Dallaire Roméo, *op. cit.*, p. 207.

modeste, n'avait été dégagé, et la seule personne qui tentait encore de collecter des fonds auprès de la communauté internationale était Amadou Ly. Je suis allé rencontrer Booh-Booh pour lui faire part de ces besoins urgents. Comme d'habitude, il m'a écouté mais n'a toutefois jamais pris conscience qu'en tant que représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies il devait prendre la responsabilité de faire avancer le dossier. »²⁴

Au cours de notre réunion de mardi, j'ai condamné de telles pratiques à la limite de la malversation et demandé que cela ne se reproduise jamais à l'avenir. Pour cette fois-ci, je n'ai pas voulu faire un rapport à New York. Il est donc étonnant de voir comment Dallaire présente les choses alors qu'il participait à cette réunion du mardi et qu'il sait que je n'ai jamais cautionné des pratiques qui ne relevaient pas du mandat de la MINUAR.

Après mon intervention énergique à la réunion du mardi, le chef de l'administration par intérim, M. Per O. Hallqvist de nationalité suédoise a présenté aussitôt sa démission. Et le général Dallaire ? Il était toujours attaché à son poste et poursuivait son travail de sape. A cause des rapports intimes qu'il a entretenus avec le FPR, Dallaire a échappé plusieurs fois à des attentats montés par les FAR. Il me l'a avoué et y fait allusion dans son livre.

²⁴ Dallaire Roméo, *op. cit.*, p. 207.



1 M. Booh Booh (à gauche), représentant du Cameroun à l'Assemblée générale de l'ONU (mai 1974).



2 M. Booh Booh, ministre des Affaires Etrangères du Cameroun, lors de la 45ème session de l'Assemblée générale de l'ONU (septembre 1990).



3 Avec le Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar (octobre 1991).



4 Avec le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali (février 1992).



5 A Kigali, dans un hélicoptère des Nations Unies (1992).



6 En escale à Nairobi, en route vers les négociations d'Arusha en Tanzanie (1993).



7 A Kigali (Rwanda) face à la presse (décembre 1993).



8 Avec le commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme à Kigali (mars 1994).

Un général de l'ONU à la dérive

Depuis la réunion de Kinyihira du 10 décembre 1993, les politiciens rwandais n'ont pu s'entendre sur aucun sujet inscrit dans l'accord d'Arusha. Même pour qu'ils se rencontrent, il fallait que la MINUAR ait recours, chaque fois, à de longs marchandages préalables auprès d'eux. Sur le plan international, personne ne semblait plus disposé à suivre ces politiciens dans leurs agissements irrationnels et absurdes. A la MINUAR, nous avons eu l'impression de perdre notre temps à tisser la toile de Pénélope à la rwandaise.

Comment pouvait-on expliquer qu'au moment où le gouvernement en place ne gouvernait plus et où les caisses de l'Etat étaient vides, la classe politique rwandaise continue obstinément à bloquer le processus de paix dont la tâche prioritaire était précisément de redresser l'économie du pays et d'apporter des solutions efficaces aux problèmes cruciaux des réfugiés et de la pauvreté ?

Comment expliquer que, le président de la République qui, depuis sa prestation de serment le 5 janvier 1994, avait été dépossédé des pouvoirs généralement reconnus aux chefs d'Etat, cherche à rebondir politiquement en s'octroyant un droit de veto pour s'opposer à l'exécution de l'accord de paix ? C'est en vain que le ministre des Affaires Etrangères de la Tanzanie, représentant du facilitateur et plusieurs personnalités étrangères de passage à Kigali, lui ont conseillé de renoncer à cette prétention sans issue du veto.

Les journalistes n'évoquaient plus son nom que pour rire sous cape et prédire sa chute imminente.

Comment ce président, général de surcroît, qui connaissait les faiblesses de son armée, s'ingéniait-il à boucher toutes les issues de la négociation pour exposer ses partisans à une cuisante défaite militaire le 18 juillet 1994 ? Comment le FPR et sa branche militaire pouvaient-ils donner l'impression de vouloir négocier avec leurs adversaires tout en restant déterminés à provoquer la guerre ? Comment comprendre le double jeu du FPR au moment où il fallait aboutir à des résultats concrets ?

On s'est posé toutes ces questions aux Nations Unies. Les membres du Conseil de sécurité qui devaient se prononcer le 5 avril sur le renouvellement ou non du mandat de la MINUAR envisageaient sérieusement de retirer cette mission du Rwanda.

C'est ainsi que le Secrétaire général des Nations Unies m'a demandé d'insister une fois de plus auprès d'Habyarimana pour qu'il mette fin immédiatement à son intransigeance et accepte d'exécuter l'accord de paix de bonne foi. Déjà dans son rapport au Conseil de sécurité le 30 mars 1994, c'est-à-dire une semaine avant le crash de l'avion présidentiel, Boutros Boutros-Ghali avait tiré la sonnette d'alarme en ces termes :

« Mon représentant spécial s'est également déclaré très préoccupé par la multiplication des informations faisant état de distribution d'armes aux civils, ce qui constitue une grave menace non seulement pour la maintien de l'ordre à Kigali et dans d'autres parties du Rwanda mais aussi pour le personnel de la MINUAR. »

Le président ayant accepté de me recevoir pendant le week-end de Pâques chez lui à Gisenyi, je l'ai rencontré effectivement le 3 avril 1994. Nous n'avons pas tenu de séance de travail à proprement parler. Il m'a reçu à déjeuner chez un de ses collaborateurs et à dîner chez lui. Nos conversations étaient à bâtons rompus en présence de son épouse et de plusieurs autres personnes.

Au cours de ces repas, l'accord d'Arusha et l'impasse politique grave dans laquelle se trouvait le Rwanda ont été fréquemment évoqués. J'ai rappelé les termes particulièrement durs utilisés par Boutros Boutros-Ghali lorsqu'il avait reçu son envoyé spécial à New York le 1^{er} mars et évoqué une possible fermeture de la MINUAR.

J'ai indiqué que le pays n'étant plus gouverné, risquait de sombrer bientôt dans le chaos. Déjà, les réfugiés et les personnes déplacées avaient commencé à rentrer chez eux dans un désordre inquiétant et malgré le danger que représentaient les mines un peu partout dans le pays.

J'ai indiqué aussi au président que selon des rumeurs persistantes qui m'étaient parvenues, il prenait des risques personnels en laissant la situation continuer à se détériorer. Je dois préciser que j'ai eu à d'autres moments l'occasion de parler de la même façon aux autres leaders rwandais dont la sécurité personnelle semblait menacée.

Le président s'est insurgé contre les accusations sans fondement selon lesquelles il bloquait le processus de paix alors qu'il avait déjà prêté serment le 5 janvier pour précisément appliquer l'accord de paix. Il a condamné le président Museveni et le FPR de continuer à s'armer militairement pour prendre le pouvoir à Kigali par la force et non par les élections.

2864 bis

Le président s'est étonné de voir la Communauté internationale faire des pressions intolérables sur lui alors qu'elle restait muette sur les agissements criminels du FPR et de Museveni.

Le président de la République a indiqué son appui ferme à la CDR car les Hutu ne lui pardonneraient pas d'avoir accepté que la CDR ne siège pas à l'Assemblée de transition. Il n'a rien dit à propos des rumeurs faisant état des menaces sur son intégrité physique.

Par le livre d'Honoré Ngbanda, on sait aujourd'hui que le président Habyarimana se sentait traqué par deux pays développés et qu'il aurait sollicité l'aide du maréchal Mobutu à Gbadolite lors de leur dernière entrevue le 4 avril 1994, pour déjouer ce complot.²⁵ L'ancien conseiller spécial du président Mobutu qui participait à l'entrevue avec Habyarimana donne beaucoup de détails sur cette affaire. Je n'avais pas été informé de cet aspect des menaces.

En nous séparant et devant mon insistance de le voir adresser urgemment un message fort au Conseil de sécurité qui se réunissait sur le Rwanda le 5 avril, il m'a simplement indiqué qu'il allait se rendre chez le maréchal Mobutu à Gbadolite le 4 avril puis à Dar Es-Salaam le 6 avril 1994, et qu'il me recevrait dès son retour à Kigali. Le président ne m'a rien promis de précis sur sa volonté de faire fonctionner les institutions de la transition à son retour de la Tanzanie.

²⁵ Ngbanda Honoré, *Crimes organisés en Afrique Centrale. Enquête sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Editions Duboiris, Paris, 2004, 456 pages.

Le lendemain de mon retour à Kigali, j'ai fait un compte-rendu complet de mon séjour à Gisenyi à madame la Première ministre qui a apprécié mon initiative et m'a dit que si la seule exigence du président se limitait maintenant à l'admission de la CDR à l'Assemblée, elle se chargerait, bien que cela soit difficile, d'infléchir la position du FPR sur ce cas précis.

J'ai fait aussi savoir à madame la Première ministre que le Rwanda risquait de se trouver seul devant ses problèmes car on notait une certaine déception au Conseil de sécurité à propos de la non application des accords d'Arusha. Elle a dit qu'il ne fallait surtout pas que la MINUAR quitte le Rwanda et qu'elle allait tout faire pour que la classe politique rwandaise revienne à de bons sentiments vis-à-vis de la MINUAR et que l'accord de paix soit exécuté de bonne foi.

Mon conseiller Kane a rencontré ce même jour du 5 avril le directeur de cabinet du président qui lui a dit que le chef de l'Etat pourrait me recevoir à son retour à Kigali et qu'il pourrait aussi faire une déclaration ou faire publier un communiqué de presse sur l'exécution de l'accord d'Arusha.

Au moment où tout ce travail était accompli, le général Dallaire a monté une histoire idiote sur mon voyage à Gisenyi en affirmant que je n'aurais pas dû m'y rendre et qu'en fait j'y étais allé pour brader les intérêts du FPR. Celui-ci a pris prétexte du mensonge de Dallaire pour estimer que je n'étais plus impartial dans le traitement du dossier du Rwanda. Tout ceci était ridicule car en ma qualité de chef de la MINUAR, ayant rang et prérogative de Secrétaire général adjoint des Nations Unies, personne à Kigali n'était habilité à fixer mes visites et rendez-vous, et

surtout pas Dallaire qui était placé sous mes ordres et qui n'avait pas soulevé la moindre objection lorsque j'étais allé rencontrer le FPR à Mulindi le 1^{er} mars 1994.

Le général Dallaire a dû beaucoup souffrir de travailler sous mon autorité si j'en crois ses différents procédés, ses multiples intrigues et son manque d'éthique comme représentant de la MINUAR.

Dès mon arrivée à Kigali, Dallaire n'a pas voulu coopérer avec moi. Il lorgnait mon poste et était inconsolable de n'avoir pas été jugé apte pour cette fonction par le Secrétaire général de l'ONU.

Au départ, mon bureau était ouvert à Dallaire tout le temps. Je me faisais accompagner à mes rendez-vous diplomatiques par lui. Je lui confiais les informations sensibles que je recevais de New York, directement de Boutros Boutros-Ghali.

Lorsque j'ai commencé plutôt à travailler à ma résidence, qui réunissait toutes les conditions de sécurité, ces contacts ont été relâchés mais n'ont pas totalement disparu. Tous les mardis, nous avons une réunion de tous les responsables où tous les problèmes étaient examinés.

Hypocrite, Dallaire ne parlait jamais à ces réunions et donnait visiblement l'impression d'épier les autres participants. Ce qui amenait les responsables des organisations spécialisées de l'ONU à Kigali, à venir plutôt après les réunions à ma résidence me confier des dossiers délicats en leur possession.

Je me méfiais dès lors d'autant plus de Dallaire, que les bruits et les tracts faisaient état d'une fille rwandaise qui vivait sous son toit :

« On a également porté à l'intention de Luc et à la mienne que quelques officiers belges fraternisaient avec des femmes tutsies. La radio RTL et le journal extrémiste et diffamatoire Kangura avaient eu connaissance de l'histoire et l'avaient exploitée à fond. Ils avaient accompagné le texte à sensation de bandes dessinées obscènes insinuant que je me conduisais de manière similaire. A mon avis, il ne peut ni ne doit exister de relations sexuelles consensuelles entre des militaires et des femmes du pays pendant une guerre ou dans une zone de conflits. »²⁶

Si de telles informations ou ce qu'il qualifie lui-même de rumeurs pouvaient circuler à son égard et pas sur un autre responsable, c'est qu'il devait avoir un comportement qui s'y prêtait.

Cela rappelle ces fameux « cadeaux » (filles tutsi) dont parle Honoré Ngbanda dans son récent livre, à propos des « commandos de charme » en RDC²⁷.

Pour bien comprendre le rôle des femmes tutsi dans la crise rwandaise, on peut s'arrêter un instant sur l'analyse que fait à ce sujet l'ancien ministre de la Défense du président Mobutu, Honoré Ngbanda, qui a bien étudié ce problème parce que son pays en est devenu la victime.

²⁶ Dallaire Roméo., *op. cit.*, p 243.

²⁷ Ngbanda Honoré, *op. cit.*

Il raconte :

« Plus de la moitié des généraux était noyauté par des "hirondelles" rwandaises, ces jolies filles tutsi jetées dans leur lit des années durant par les stratèges rwandais, comme un commando de charme, pour recueillir au plus près, des renseignements stratégique sur notre armée. La même stratégie fut utilisée avec succès par Museveni et Kagame lors de la guérilla de la NRA en Ouganda, comme nous le verrons bientôt.

Ces "hirondelles" opèrent encore aujourd'hui, au service du lobby tutsi, au sein des organismes internationaux, des gouvernements européens et des associations les plus puissantes de ce monde.

Très peu de gens connaissent réellement le degré de nuisance de ce commando de charme : ces amazones rwandaises du renseignement ! Si nous en parlons ici, c'est que nous en sommes aujourd'hui les victimes. A l'époque, nous avons peut-être sous-estimé le rôle décisif de ces femmes tutsi dans le dispositif qui préparait la déstabilisation de notre pays. »²⁸

A l'appui de son propos, Honoré Ngbanda cite un député congolais qui déclarait en 1996 devant l'Assemblée Nationale de son pays :

« Les Rwandais utilisent la stratégie de ce qu'ils appellent eux-mêmes les "cadeaux". Ce qui veut dire qu'ils ont donné systématiquement aux autorités congolaises des filles tutsi comme deuxième et troisième "bureau" (lisez "concubine" ou "copine"). La seule institution qui résiste encore c'est le Parlement. »²⁹

²⁸ Ngbanda Honoré, *op. cit.*, p. 75.

²⁹ Ngbanda Honoré, *ibid.*

Ainsi, Dallaire ment lorsqu'il prétend dans son livre qu'il donnait l'exemple de retenue en matière de relations sexuelles avec les Rwandaises.

Je joins d'ailleurs un tract largement diffusé à Kigali qui en dit long à ce sujet et qui a mis tout le monde mal à l'aise à la MINUAR car la vie nocturne agitée de Dallaire a fait grand bruit à Kigali.

Il a tenté dans un premier temps de mettre ses propres déviances sur le dos des soldats belges. Dallaire est venu, un jour de janvier 1994, me dire que ces soldats étaient très indisciplinés et passaient tout leur temps dans les bars et les boîtes de nuit en compagnie de Rwandaises. Il a ajouté que ces Belges avaient tenu aussi des propos racistes aux soldats bangladaishi et qu'il allait les sanctionner en quittant Kigali. Je crois savoir qu'il a agi ainsi.

Mais, très vite, il a été lui-même rattrapé par les Rwandais qui ont plutôt fait grand bruit sur ses conquêtes féminines. Ceci peut être vérifié côté belge. Voici le triste poème que les Rwandais ont dédié à Roméo Dallaire:

« AU BRIGADIER DALLAIRE L'IMPENITENT

Regarde bien Brigadier Roméo,
Où tu vas danser tes boléros,
Méfie-toi des chanteuses d'odes,
Eloigne-toi de leurs mains chaudes, car
"Oignez vilain, il vous poindra" !!
Roméo, Roméo, réveille-toi
Tes bavures sont aussi lourdes qu'un toit !

De la capitale tu laisses embarquer,
Une jeunesse triée sur le volet,

Pour partir malgré les tollés,
 Au renflouement des rangs du FPR ;
 Lapsus ? Non ! Car vous faites la paire !

Le lendemain, tu cours (au Mutara) ventre à terre,
 Après des camp d'entraînement imaginaires,
 Inspectant, interrogeant, sondant, scrutant,
 Furetant dans les coins, recoins et cuisines !
 Regard fulgurant, habitué à trahir
 Espoir est né de te voir déguerpir !

Quand lâcheras-tu donc ces vampires
 Qui, sous ton regard attendri,
 Se livrent à leurs jeux favoris :
 S'armer, recruter, s'entraîner
 Tuer, tuer, tuer encore et encore !!!

Pressé comme la diarrhée pour accourir
 Au moindre appel des nobles d'Antan,
 Mais froid comme la mort s'il faut secourir,
 Les descendants des serfs de l'ancien temps,
 Comme si leur sang différait de couleur,
 Pourquoi et pour qui es-tu là Brigadier ?

Tu escortes les uns jusque dans leurs forfaits,
 Tu ignores les autres, tu en fais des rebuts,
 Et tu te veux droit comme un i !!

Te laveras-tu les mains à la Ponce Pilate
 Après les crimes crapuleux de tes enfants chéris
 Sur deux des éminents fils du pays ?

Fais donc gaffe gêné Dally
 Le poète crotté est dans Paris !

Mbonabucya Anémone, Kigali, le 26 février 1994. »

Si je mets en évidence ces éléments d'ordre privé, c'est parce que Dallaire en fait lui-même cas dans son livre pour s'en disculper et parce que son comportement général portait gravement atteinte à la réputation de la mission que je dirigeais et entravait lourdement notre action d'arbitre impartial auprès des Rwandais. Si ses escapades nocturnes s'arrêtaient à sa sphère privée, il n'y aurait rien à redire. Mais, ce n'était pas le cas. Ses conquêtes féminines ont mis toute la mission dans l'embarras et ont gravement sali la réputation de la MINUAR. J'ai personnellement été choqué par le manque de tenue et de retenue du commandant de la MINUAR dont l'attitude était loin d'être exemplaire.

Déjà politiquement soupçonné par les deux camps, comme je l'ai montré dans les chapitres antérieurs, de partialité, il ne fallait surtout pas céder à certaines faiblesses susceptibles de gêner le travail déjà si difficile de la MINUAR et dont on voit aujourd'hui les effets dévastateurs avec la MONUC en République Démocratique du Congo.³⁰

De plus, Dallaire constituait un handicap de taille pour la MINUAR par son hostilité viscérale aux francophones et aux Français ; il avait choisi son camp dans la crise rwandaise. Il était allergique à mes collaborateurs africains francophones qu'il a surnommés les « franco africains ». Pour lui, nous étions des pions de la France venus sortir Habyarimana de ses difficultés. Quelle sottise ! Quel mépris pour les Noirs !

³⁰ Des casques bleus de la Mission des Nations Unies au Congo (MONUC) ont été accusés récemment de viol sur mineures en RDC.

Finalement, c'est lui qui a été isolé et ignoré des Africains de toutes origines linguistiques, majoritaires à la MINUAR. Avant le génocide et jusqu'à mon départ pour Nairobi, c'est le contingent ghanéen qui s'est occupé de ma sécurité personnelle.

L'attitude d'hostilité notoire de Dallaire se manifeste encore à mon égard lorsque Boutros Boutros-Ghali somme le FPR de mettre fin aux attaques de partialité sans preuves dirigées contre moi. Le message arrive lorsque je me trouve en mission à Arusha. C'est une aubaine pour Dallaire lorsqu'il tombe sur ce message.

Il en profite pour me dénigrer systématiquement auprès de ses amis du FPR, au lieu d'exécuter les instructions reçues de New York. Son compatriote, le général Baril, qui est au Rwanda en mission avec Monsieur Riza, ne sera pas gêné de le voir agir de la sorte. Seul le conseiller de Kofi Annan, Monsieur Riza, demandera au FPR de cesser ses attaques sans fondement contre moi.

Le 5 avril 1994, le Conseil de sécurité décide après beaucoup d'hésitations de proroger le mandat de la MINUAR pour trois mois tout en envisageant de revoir le rôle de l'ONU au Rwanda dans les six semaines à venir si l'accord de paix n'est pas appliqué.

Mais, le 6 avril vers 20 heures, heure locale, l'assassinat du chef de l'Etat a remis tout en cause à la suite du crash de son avion. Avec la mort du président Habyarimana, disparaissait non seulement un chef d'Etat qui a marqué la vie du Rwanda pendant plus de deux décennies, mais aussi un interlocuteur majeur pour la MINUAR et pour la paix.

La situation nouvelle ainsi créée ne présageait rien de bon. Les pires ennemis du président attendaient peut-être que le peuple sorte dans la rue pour fêter la mort du dictateur alors que ses partisans hutu apparemment pris de court optaient pour le recours à la force pour gérer le vide institutionnel.

En définitive, dès le 6 avril, le Rwanda ne connaîtra plus de répit. Il sera seul dorénavant dans la tourmente pour affronter les nombreux défis, conflits et frustrations de son histoire longtemps accumulés et occultés. Le chaos tant redouté est apparu. Un massacre sans précédent a brisé le pays. Le plan d'évacuation des membres de la Communauté internationale s'est mis aussitôt en marche, marquant de façon plus visible encore la solitude du Rwanda.

Enfin, personne ne s'est même soucié de créer une commission d'enquête internationale sur les causes du crash de l'avion du président.

La recherche d'une solution négociée pour la mise en place des institutions de la transition s'est soldée aussi ce 6 avril 1994 par un échec définitif. Le général Dallaire prouvera encore, dans cet événement tragique majeur, son parti pris, en s'illustrant par une étonnante discrétion sur l'attentat terroriste qui a emporté le chef de l'Etat rwandais ce jour-là.

Le 6 avril 1994 déclenche le génocide

Ce jour-là, mon programme comportait deux points importants. Premièrement, j'attendais que le président, à son retour de la réunion de Dar Es-Salaam, me donne de ses nouvelles comme il me l'avait promis.

Précisons que le 6 avril au matin, l'ambassade de Tanzanie avait téléphoné à mon secrétariat à 9 heures, heure locale, pour m'informer que le chef d'Etat tanzanien m'invitait à prendre part à cette importante réunion qu'il présidait ce jour-là à Dar Es-Salaam et à laquelle devaient participer des chefs d'Etat africains.

J'ai dû décliner cette invitation sans ordre du jour annoncé. Elle m'avait paru précipitée et improvisée. Je ne pouvais pas recevoir l'autorisation de voyage de mes supérieurs à New York à cette heure-là où il faisait encore nuit aux Etats-Unis, compte tenu du décalage horaire avec l'Afrique. En outre, il m'était impossible d'affréter un avion à Kigali qui puisse me conduire le jour même à Dar Es-Salaam.

Deuxièmement, j'avais préféré, avec deux de mes collaborateurs, consacrer toute la soirée à la préparation de mon déplacement prévu pour le lendemain à la préfecture de Kibuye où sévissait une famine sévère. Il y avait à mes côtés Gilbert Ngijol, mon assistant spécial et Moctar Gueye, porte-parole adjoint de la MINUAR.

28658615

Le soir, brusquement, vers 20 heures, nous avons entendu deux fortes détonations d'armes que nous n'arrivions pas à situer. Quelques minutes après, on me dira qu'il s'agissait de deux roquettes tirées au niveau de l'aéroport international de Kigali.

La séance de travail que je tenais à mon domicile a ensuite été interrompue par un appel téléphonique du directeur de cabinet du président Habyarimana, Enoch Ruhigira. Il m'a informé que l'avion du chef de l'Etat avait été abattu à l'aéroport par des tirs d'armes. Il a supplié la MINUAR de venir porter secours au président en danger dans son Falcon 50.

J'ai tenté sans succès de transmettre cette demande au général Dallaire. A travers le système de transmission Motorola de la MINUAR, mon assistant spécial m'a informé que l'avion du président était en train de se consumer à côté de la résidence présidentielle à Kanombe et que des soldats belges éprouvaient des difficultés à s'approcher de l'épave de l'avion.

Je ne disposais toujours pas d'informations ni de rapport du commandant de la force, Roméo Dallaire, pour pouvoir saisir le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali de cette attaque d'avion dont les conséquences pouvaient affecter défavorablement les activités de la MINUAR. Je n'ai pas pu contacter Dallaire à son poste téléphonique fixe. Je ne sais où il se trouvait ce soir-là. Dépourvu d'informations précises, je ne pouvais agir de façon efficace. C'était pourtant au général Dallaire, supposé avoir des éléments sur le terrain, de me contacter, soit par téléphone personnel, soit alors de venir directement me faire le compte rendu à ma résidence sur ce qui était en train de se passer. Il n'en n'a rien été.

Le système de communication Motorola commun à tous les agents de la MINUAR n'était pas fiable en pareille circonstance. Je souligne qu'à ce moment-là, avec les tirs de roquette sur l'avion du chef de l'Etat, le pays basculait dans une crise militaire majeure.

J'attendais donc légitimement que le général Dallaire chargé des questions militaires à la MINUAR m'informe en tant que chef de la MINUAR de la situation. En vain ! L'officier de l'ONU avait disparu. Etait-il occupé ou en difficultés voire en promenade ? Je ne saurais le dire.

C'est seulement vers 23 heures que le général Dallaire m'a téléphoné pour m'apprendre qu'il était en réunion avec les officiers des FAR. Ces derniers tentaient, semble-t-il, de trouver les moyens à mettre en œuvre pour maintenir l'ordre dans le pays après la mort d'Habyarimana. Il a ajouté que ces officiers, dont il ne m'avait pas révélé l'identité, lui avaient posé une série de questions délicates qui ne relevaient pas de sa compétence et qu'il me suggérait de les recevoir.

J'ai hésité à accepter cette proposition car j'étais furieux de constater que plusieurs heures après le crash de l'avion du président, Dallaire, mon commandant de la force, ne m'avait pas encore donné un aperçu de la situation sécuritaire de Kigali.

Il n'avait pas été en mesure d'évaluer avec précision l'origine de l'attaque contre l'avion du président. Sauf s'il le savait déjà et qu'il a délibérément refusé de m'en informer. Qu'est-ce qui se passait à l'aéroport ? De quoi avait-t-il discuté avec les FAR ? Rien ne m'a été dit. Qu'est-ce que les FAR voulaient me dire exactement ? La réponse de Dallaire à ces questions est restée inaudible.

Il s'est borné à bredouiller que des officiers des FAR voulaient m'exposer des problèmes qui relevaient de ma compétence. Sur les conseils de mes collaborateurs qui travaillaient à ma résidence, j'ai finalement accédé à la demande d'audience des officiers des FAR.

Il s'agissait surtout de ceux qui semblaient contrôler les troupes gouvernementales. Peu avant minuit, le colonel Bagosora, directeur de cabinet du ministre de la Défense et le lieutenant-colonel Rwabilinda Ephrem, agent de liaison des FAR auprès de la MINUAR, m'ont été présentés à ma résidence par le général Dallaire. Outre le général, j'étais entouré de Moctar Gueye, porte-parole adjoint de la MINUAR et de Gilbert Ngijol, assistant du représentant spécial de l'ONU à Kigali. Notre entretien a duré moins d'une heure.

Le colonel Bagosora m'a confirmé la mort du chef de l'Etat et m'a informé de la mise en place d'un comité militaire pour diriger provisoirement le pays. Je lui ai demandé si cela signifiait qu'il y avait eu un coup d'Etat. Le colonel Bagosora a rejeté énergiquement toute idée de coup d'Etat. Il a ajouté que le but des officiers était de calmer et de rassurer la population après la mort du président et de faire exécuter l'accord de paix d'Arusha.

Pendant que le comité militaire rassurera le peuple a-t-il précisé, vous pouvez poursuivre vos efforts de rapprochement des leaders politiques afin de mettre les institutions de la transition en place le plus tôt possible. Le colonel Bagosora était convaincu qu'avec 35 000 hommes, l'armée était plus représentative pour gérer le pays que ces petits partis politiques qui avaient bloqué l'exécution de l'accord de paix.

J'ai répondu net que ce schéma des militaires rwandais était contraire au mandat de la MINUAR et qu'il fallait que ces derniers prennent plutôt contact avec la Première ministre qui était légalement en fonction ainsi qu'avec les dirigeants du MRND qui devaient désigner le président de la République dans leurs rangs en vertu de l'accord de paix d'Arusha.

J'ai suggéré également que les militaires puissent consulter les ambassadeurs observateurs de l'accord de paix. Le général Dallaire a appuyé ma position et a ajouté que dans tous les pays démocratiques, les militaires obéissent aux ordres des civils et non l'inverse... sauf que, jusque-là, il n'avait pas l'air de vouloir obéir aux miens.

Le colonel Bagosora a accepté de rencontrer les responsables du MRND et les observateurs de l'accord. Par contre, il a dit avec énergie que jamais les militaires ne prendraient contact avec madame la Première ministre qui avait été rejetée par l'armée, les membres de son propre gouvernement et par le peuple rwandais. Le lieutenant-colonel Rwabalinda s'est demandé comment procéder pour maintenir l'accord d'Arusha en vie alors que les députés à l'Assemblée nationale de transition devaient prêter serment devant le président de la République qui venait de mourir.

J'ai précisé qu'il fallait examiner tous ces problèmes délicats qui surgissaient et engager un large dialogue avec les responsables politiques rwandais, les observateurs étrangers à l'accord d'Arusha et la MINUAR. Je me suis absenté quelques instants pour faire un rapide compte-rendu au téléphone à l'ambassadeur des Etats-Unis qui avait accepté d'accueillir la réunion le 7 avril 1994 à 9 heures.

Cette réunion devait rassembler les ambassadeurs occidentaux y compris le nonce apostolique, les représentants du facilitateur et de la MINUAR pour que nous donnions des conseils de retenue à l'armée et pour tenter de relancer le dialogue entre les hommes politiques. L'ambassadeur a promis d'appeler ses autres collègues.

J'ai donné confirmation au colonel Bagosora de la tenue de notre rencontre chez l'ambassadeur des Etats-Unis. Il a accepté mon invitation et m'a assuré que le chef d'état-major de la gendarmerie et le nouveau chef d'état-major par intérim de l'armée prendraient aussi part à cette réunion.

J'ai insisté auprès des FAR de tout faire pour maintenir le calme dans le pays et éviter tout ce qui pourrait envenimer la situation qui venait d'être créée avec la mort du président. Je n'ai plus jamais revu le colonel Bagosora depuis ce soir-là. Je n'ai pas assisté à la mise en place du gouvernement intérimaire, ni rencontré le Premier ministre du gouvernement intérimaire comme des rumeurs l'ont insinué.

Nous n'avons pas pu nous rencontrer comme prévu en raison de l'irruption de la violence dans les rues de Kigali dès les premières heures de la matinée. En revanche, il semble que les officiers rwandais ont pu se rendre au lieu de rendez-vous. L'ambassadeur des Etats-Unis ne m'a pas informé de ce qu'il a pu dire aux officiers rwandais au cours de cette rencontre avortée. La réunion avec les officiers des FAR devait permettre aux observateurs de l'accord de paix et au représentant spécial de l'ONU de prodiguer des conseils de retenue et de responsabilité à ceux qui passaient à ce moment précis pour être les hommes forts du pays.

Il s'agissait du directeur de cabinet du ministre de la Défense et des chefs des états-majors de la gendarmerie et de l'armée qui pouvaient peut-être, avec l'appui de la MINUAR, maîtriser la situation. Je voulais aussi saisir cette occasion pour suggérer aux ambassadeurs d'éviter toute évacuation précipitée de leurs ressortissants qui risquait de créer une panique dans la ville. Ce départ pouvait entraîner des conséquences imprévisibles et dangereuses pour la sécurité.

Il est impensable que le commandant de la force, le général Dallaire, n'ait pas pu mobiliser les moyens nécessaires de la MINUAR pour assurer le déplacement des personnes invitées à cette importante réunion. Il me semble qu'il l'a fait échouer à dessein pour que le bénéfice de son succès éventuel ne soit pas mis à l'actif du représentant spécial qui en était l'initiateur et qui agissait bien en tant que chef de la mission.

Pendant cette longue et angoissante nuit du 6 avril, je suis resté en contact téléphonique avec la Première ministre, le Premier ministre désigné, certains ambassadeurs occidentaux et Seth Sendashonga du FPR.

Tous venaient vers moi pour recueillir des informations sur le crash de l'avion présidentiel, comme si le représentant spécial était devenu le seul pouvoir de référence au Rwanda. Ils avaient peine à comprendre que j'étais moi-même dans le brouillard total, et que c'est vers minuit que la délégation des FAR, venue me rencontrer m'a confirmé le décès du président sans d'ailleurs m'indiquer les circonstances de l'accident et ses auteurs présumés.

Très tard dans la nuit, j'ai fait le compte-rendu de mon entretien avec le colonel Bagosora à madame la Première ministre qui a tout de suite exprimé le souhait de se rendre à radio Rwanda. Elle voulait s'adresser au peuple rwandais et l'inviter à observer le calme et à ne pas obéir aux ordres des militaires qui, d'après elle, voulaient s'emparer du pouvoir pour installer une dictature militaire. Mais, l'heure était très avancée, elle a demandé une escorte de la MINUAR pour pouvoir se rendre à radio Rwanda plutôt à la première heure du 7 avril. J'ai transmis cette demande au général Dallaire.

Comme la Première ministre cherchait absolument un moyen de couper l'herbe sous les pieds des militaires, je lui ai donné le conseil de saisir les grandes agences de presse et les radios internationales par fax ou téléphone pour donner une interview qui serait aussitôt répercutée dans le monde entier y compris au Rwanda. Elle m'a répondu qu'elle n'avait pas de fax à proximité et qu'elle allait voir comment contacter les journalistes étrangers.

Le 7 avril au matin, vers 6 heures, j'ai effectivement suivi la diffusion par Radio France Internationale d'une interview qu'elle avait réussi à donner sur les événements du Rwanda. Vers 7 heures, madame la Première ministre m'a fait savoir que les militaires avaient enlevé deux de ses ministres sans indiquer où ils les emmenaient. Elle n'a ni formulé une demande d'escorte renforcée, ni souhaité quitter sa résidence pour se réfugier par exemple à la MINUAR. Elle croyait sans doute à tort que son escorte belge pouvait efficacement assurer sa sécurité. Malheureusement, celle-ci n'a été d'aucune utilité au moment de son assassinat.

Le général Dallaire ne m'a apporté aucune collaboration susceptible de me permettre de mieux éclairer Boutros Boutros-Ghali ou Kofi Annan sur les événements du soir du 6 avril. Dallaire prétend, à la page 289 de son livre : « Je lui ai demandé [ndlr. la Première ministre Agathe] si elle pouvait se renseigner pour savoir si l'avion qui s'était écrasé était celui du président et s'il était à bord (...). J'ai joint Booh Booh pour le mettre au courant de la situation. »

Dans cette dernière phrase, Dallaire profère un mensonge honteux. Il ne m'a jamais appelé pour m'annoncer la mort du président, ni pour m'informer de la situation militaire dont il avait pourtant la charge et la responsabilité.

Quel était le rapport établi par les soldats de la MINUAR qui étaient chargés de garder l'aéroport et la tour de contrôle ? Rien n'a été dit à ce sujet. Y a-t-il eu des mouvements anormaux de personnes à l'aéroport et autour des collines avoisinantes dans la journée du 6 avril comme des journalistes étrangers l'ont affirmé ? D'où sont partis les tirs ? Qui s'est emparé de la boîte noire ? Quelles marques d'armes ont été utilisées ? Dallaire seul doit répondre à ces interrogations.

Il était chargé des questions militaires de la MINUAR. Il doit s'expliquer à tout prix là-dessus au lieu de distraire l'opinion sur des prétendues initiatives politiques qu'il aurait prises au cours de cette crise. La gestion des affaires politiques relevait de la compétence du seul chef de mission que j'étais. Mes rapports existent et ils sont précis. Il est étonnant que ceux d'un officier des casques bleus soient introuvables, disons invisibles.

28982
519
65982

Dans son dernier bloc-notes en date du 22 juin, François Mauriac a écrit que « le plus grand malheur pour un peuple, c'est qu'il n'ait plus d'Etat. »

Dès que la mort du président Habyarimana a été confirmée dans la nuit du 6 avril, l'Etat rwandais s'est écroulé brusquement et le pays est entré dans la zone des tempêtes. Les ministres déménageaient déjà la nuit même de leurs résidences de fonctions pour se cacher en lieux sûrs.

Les Rwandais de toutes les conditions accouraient vers les ambassades et la MINUAR en quête d'asile. Bref, c'était le sauve qui peut. Chacun cherchait à sauver sa peau.

Le 7 avril 1994 au cœur du crime

Depuis la rencontre avec les militaires chez moi vers minuit, je suis resté pendant la majeure partie du 7 avril sans pouvoir recevoir les nouvelles du général Dallaire.

Les événements vont aller vite après l'annonce par la Première ministre de la mort de deux de ses ministres. C'est le nonce apostolique qui m'a informé ensuite de l'arrestation du consul honoraire du Luxembourg par les militaires rwandais.

Il a ajouté que d'autres arrestations de personnalités rwandaises seraient en cours et que des miliciens avaient construit des barrages sur tous les grands axes routiers de Kigali. Le nonce apostolique sollicitait la protection de la MINUAR pour pouvoir se rendre à la réunion prévue chez l'ambassadeur américain.

Mon assistant spécial qui a suivi des informations sur le réseau commun Motorola de la MINUAR m'a confirmé la détérioration rapide de la situation à Kigali et les enlèvements des personnalités et des citoyens rwandais tutsi qui se poursuivaient à grande échelle.

Il m'a indiqué aussi que selon certaines rumeurs véhiculées par les miliciens et la RTMC c'étaient des Belges qui auraient abattu l'avion de leur président. Il a pu capter aussi l'information selon laquelle le général Dallaire serait bloqué à un barrage routier fortement tenu par les soldats et les miliciens Interahamwe.

28653
bis

Dès ce moment-là, j'ai réalisé la gravité de la situation, surtout qu'il devenait impossible de rencontrer les officiers rwandais à la résidence de l'ambassadeur américain comme prévu pour pouvoir faire pression sur eux afin qu'ils reprennent leurs troupes en mains, et sauver le Rwanda du chaos. Sur ces entrefaites, Moustache (pseudonyme d'un Français en service au programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD) m'a contacté sur le réseau Motorola pour m'indiquer que des soldats rwandais lourdement armés avaient encerclé la résidence de la Première ministre et menaçaient d'arrêter son illustre occupante.

Il a demandé que la MINUAR puisse se porter d'urgence au secours de la Première ministre car il ne percevait plus l'escorte belge sur les lieux. Je lui ai répondu que je n'avais pas d'information sûre sur la position du général Dallaire mais qu'il était sans doute bloqué à un barrage routier sur le chemin menant chez la Première ministre et que c'était lui seul qui pouvait ordonner une action militaire quelconque et qu'il nous suivait certainement sur le réseau Motorola de la MINUAR pour organiser l'aide dont la Première ministre a besoin.

Moustache m'a rappelé à trois autres reprises sur un ton grave et désespéré pour me demander d'agir vite car nous allions assister à l'irréparable. Il ne m'a pas dit la suite de ce qui s'est passé c'est-à-dire, en fait, l'horreur. La première ministre qui a trouvé refuge dans les locaux du PNUD, couverts pourtant par l'immunité diplomatique, y a été sauvagement assassinée avec son mari. Nous avons réalisé dès cet instant que nous avions à faire à une bande de criminels sans scrupules.

Je suis resté à ma résidence, coupé totalement de mes services de sécurité. Seul le réseau Motorola, qui ne livrait pas de nouvelles confidentielles, a pu m'indiquer au début de l'après-midi que selon des rumeurs persistantes, des soldats belges affectés à la protection de la Première ministre auraient été assassinés par des éléments des Forces Armées Rwandaises et que la Première ministre aurait subi le même sort. Mais où était donc passé Dallaire ?

Ce n'est qu'après 16 heures que le général Dallaire est venu à ma résidence me confirmer l'assassinat de dix soldats belges et de la Première ministre ainsi que celui de son mari. Il a ajouté que ma sécurité n'était plus assurée à ma résidence et que je devais envisager le plus tôt possible de rejoindre l'hôtel Méridien. Je lui ai demandé de me dire ce qui s'était réellement passé. Le général Dallaire a vaguement répondu que l'escorte de dix soldats belges qui devait conduire la Première ministre très tôt à la radio avait été désarmée par les soldats rwandais qui ont par la suite sauvagement assassiné les dix soldats belges.

J'ai voulu savoir si ces soldats belges n'avaient pas exercé leur droit de légitime défense. Le général Dallaire a répondu par la négative ajoutant qu'il était arrivé plus d'une fois que les soldats rwandais retirent les armes des soldats de la MINUAR et viennent par la suite les leur remettre sans histoire. J'ai marqué mon étonnement devant cette pratique qui était très risquée, après le décès du chef de l'Etat et compte tenu surtout de la tension qui était déjà prévisible à Kigali, pendant la nuit du 6 avril, et des actes d'hostilité manifestés jusque-là à l'endroit des soldats belges par des extrémistes hutu de tous bords.

225932
619

J'ai demandé les nouvelles de l'aéroport international et de l'épave de l'avion présidentiel. Le général Dallaire m'a répondu que l'aéroport était entièrement entre les mains des soldats rwandais et que ces derniers avaient refusé aux forces de la MINUAR l'accès sur le site de l'accident.

Le général ne m'a pas expliqué pourquoi ses soldats n'avaient pas accompagné les personnalités à l'ambassade des Etats-Unis le matin pour une importante réunion avec les FAR. Il ne m'a pas donné de compte rendu sur ses contacts avec les FAR et le colonel Bagosora en particulier pendant toute la journée du 7 avril.

Cette brève conversation résume bien l'état lamentable dans lequel se sont trouvées les forces de la MINUAR dès le 6 avril. Ayant décroché sur tous les fronts, ces forces n'ont eu pour seule consigne que de se replier à l'intérieur de leur quartier général de Kigali pour préparer un départ ordonné qui sera décidé le 21 avril 1994 par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Dallaire a fait bande à part et apparemment était dépassé par les événements tragiques que vivait le pays. Il n'a pas voulu m'expliquer pourquoi il n'a pas organisé les escortes qui devaient conduire les personnalités invitées à l'ambassade des Etats-Unis à 9 heures du matin pour une importante réunion. Des généraux rwandais devaient aussi prendre part à ladite réunion.

C'était pourtant une aubaine pour la MINUAR et les ambassadeurs occidentaux de pouvoir prodiguer des conseils de retenue et de responsabilité aux FAR et à la garde présidentielle qui semblaient contrôler la situation.

Cela n'a pas pu avoir lieu à cause des calculs de Dallaire qui par égoïsme et hostilité envers moi, ne voulait pas me voir gérer au mieux les intérêts de tous dans cette guerre qui n'en était qu'à ses débuts. Les contacts de Dallaire ce 7 avril avec les FAR ne sont pas connus. Aucun rapport n'a été établi par lui à ce sujet. C'est louche.

Son cafouillage ce jour-là et tout ce qu'il prétend avoir fait n'ont été d'aucune utilité pour les dix soldats belges et les victimes rwandaises tombées sans leurs armes sous les balles des tueurs. Tout ce qu'il a entrepris a été contre productif. Lorsqu'il vient à ma résidence vers 16 heures (c'était notre premier contact de la journée), pour me conseiller d'aller à l'hôtel Méridien, Dallaire est incapable de me donner une vue précise de la situation : contrôle de l'aéroport, état des combats dans la ville...

Il prétend à ce moment-là avoir placé les corps des dix soldats belges en lieu décent. Or, d'après ce que dit le rapport des sénateurs belges, c'est seulement vers 23 heures, le 7 avril, que lesdits corps lui auraient été remis par l'hôpital de Kigali. Il ne savait pas où les corps de la Première ministre et des autres officiels se trouvaient.

Ici aussi, Dallaire seul doit décrypter son emploi du temps du 7 avril. Il faut l'y contraindre par un questionnaire sans complaisance, incluant toutes les interrogations soulevées ici. Je dois répéter ici que le général Dallaire ne m'a jamais présenté de rapport circonstancié sur l'accident de l'avion présidentiel qui s'est produit au-dessus de l'aéroport international de Kigali pourtant placé sous le contrôle de la MINUAR. Que révèle la main courante de la MINUAR sur ce qui s'est passé le 6 avril et les jours d'avant à cet aéroport ?

La MINUAR n'avait-elle pas des arguments juridiques à faire valoir pour résister à l'occupation, par la force, des soldats rwandais le 6 avril de l'aéroport de Kigali qui avait été pourtant affecté aux Nations Unies par un arrangement conventionnel ? Pourquoi les forces de la MINUAR n'ont-elles pas pu se porter au secours de l'avion du président qui s'est consumé à petit feu pendant toute la nuit ? Où se trouve la boîte noire de l'avion d'Habyarimana que les journaux évoquent régulièrement ? Que faisait un hercule C 130 au-dessus de l'aéroport de Kigali quelques minutes après l'attentat contre le président ? Et le 7 avril, où était Dallaire et que faisait-il ?

Le général Dallaire ne m'a jamais présenté un rapport circonstancié sur la mort des dix soldats belges. Pourquoi ces derniers devaient-ils remettre très souvent leurs armes dans l'exercice de leurs fonctions aux soldats rwandais qui leur étaient manifestement hostiles dès le début de leur mission à Kigali ?

A quoi ont donc pu servir ces escortes de protection des personnalités lors de l'assassinat de la Première ministre et des autres Rwandais qui bénéficiaient de cette prestation de service ? Le commandant de la force savait que presque tous les contingents placés sous ses ordres manquaient de munitions et des armements adéquats pour faire correctement leur travail ; qu'a-t-il fait pour corriger ces défaillances lorsqu'il en a eu connaissance ?

Apparemment rien puisqu'il est écrit dans le rapport d'enquête de la commission parlementaire belge du 6 décembre 1997 que : « ...presque tous les officiers belges déclareront que l'on n'a pas pu, le 7 avril, lancer une opération pour libérer les dix casques bleus belges, le groupe Lotin, notamment parce que l'on manquait de

munitions lourdes antichars et que les CVRT ne disposaient pas de munitions demandées. »³¹ Ce rapport fait état aussi d'un manque de munitions appropriées pour la défense de l'aéroport.

La presse a été très proluxe sur toutes ces carences militaires de la MINUAR. Il est temps que le général Dallaire éclaire l'opinion internationale sur les problèmes militaires dont il avait la charge au lieu de toujours s'aventurer dans l'examen des affaires politiques de la MINUAR qui n'étaient pas de sa compétence et sur lesquelles il ne possédait que de piètres connaissances.

Tenez, le 30 mars 1994, alors que Boutros Boutros-Ghali présente un rapport au Conseil de sécurité exprimant la gravité de la situation sécuritaire au Rwanda, Roméo Dallaire qui se trouve ce même jour en congé à New York, multiplie les déclarations optimistes sur la bonne foi des politiciens rwandais et le calme prévalant sur place qui laissait espérer la mise en place des institutions. Aucun « master plan » secret n'existait selon lui pour inverser cette évolution. Hélas, sept jours plus tard le Rwanda était à feu et à sang. Un « dérapage » de plus, diront ironiquement les Belges.³²

³¹ Commission d'enquête parlementaire belge concernant les événements du Rwanda, 1-611/8, du 6 décembre 1997, p. 72, voir aussi les pages 9 à 71 à propos de l'armement et les effectifs belges disponibles.

Cf. Onana Charles, *Les secrets du génocide rwandais. Enquête sur les mystères d'un président*, Paris, Editions Duboiris, 2002.

Cf. Reyntjens Filip, *Rwanda, trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, Paris, L'Harmattan, 1995.

³² Cf. Rapport de la commission d'enquête parlementaire belge sur le Rwanda 1-611/7, p. 554.

28620 bis

Dans la journée du 7 avril, les forces armées rwandaises ont publié un communiqué de presse, portant la signature du colonel Bagosora, dans lequel elles appelaient la population au calme et invitaient leurs éléments à faire preuve de discipline et de retenue pour reconforter la population et ramener le calme dans le pays.

Le comité de crise créé par les FAR a prié le gouvernement en place de s'acquitter de ses fonctions, et invité les instances politiques concernées à accélérer la mise en place des institutions de transition prévues dans l'accord d'Arusha. Très peu de Rwandais ont eu connaissance de ce communiqué, qui du reste est arrivé avec beaucoup de retard alors que les massacres des populations civiles y compris l'assassinat de la Première ministre et de dix soldats belges avaient atteint un degré de barbarie et d'horreur sans précédent.

Le général Dallaire qui prétendait être en contact avec les officiers du comité de crise pendant toute la journée du 7 avril n'étaient apparemment pas au courant du communiqué des FAR en question. Il ne m'en a parlé que lorsque je l'ai eu en fin de journée du 7 avril.

La confrontation entre les FAR et le FPR était devenue inévitable car c'est ce même jour que les soldats du FPR sont sortis de leur campement du CND pour engager l'affrontement final contre les FAR. Dans le contact qu'il a eu ce 7 avril avec le commandant de la force de la MINUAR, le général Kagame a promis de dépêcher des renforts à Kigali pour aider le gouvernement de la

Cf. Rapport du Secrétaire général de l'ONU, S/1994/360 du 30 mars 1994 paragraphe 28.

x 15/04/94

Première ministre à arrêter les massacres et à neutraliser les assassins. Mais la Première ministre était déjà assassinée. Le Rwanda venait de s'installer dans le génocide.

Dès le 7 avril, le FPR s'est rendu maître de la partie de Kigali qui abritait le quartier général de la MINUAR. Cette dernière allait bénéficier dès lors de la protection « cordiale » du FPR. Ses officiers circulaient librement dans les locaux de la MINUAR et partageaient le peu de nourriture encore disponible à Kigali avec nous ; peut-être Dallaire par excès de zèle a-t-il choisi de partager aussi les secrets militaires de la MINUAR avec le FPR en les invitant travailler dans ses bureaux...

Je dois ici signaler que, pendant la bataille de Kigali après le 7 avril, la MINUAR avait le privilège de faire circuler ses patrouilles dans les parties contrôlées par les FAR et dans celles conquises par le FPR.

La position des troupes sur le terrain était donc un fait stratégique crucial. A plusieurs reprises, les soldats du FPR ont été surpris dans le bureau du général Dallaire en train de se faire expliquer la carte d'état-major de la MINUAR qui indiquait les positions des FAR en ville et dans l'arrière-pays.



Cet exercice était connu par tous ceux qui s'étaient repliés au siège de la MINUAR pendant les hostilités et a dû se poursuivre sans doute jusqu'à la victoire du FPR.

L'ONU dans le chaos rwandais

Dès l'annonce de la mort du président Habyarimana, l'Etat rwandais déjà moribond s'est effondré complètement. Dès lors, c'était le sauve qui peut pour les populations. Dans la même nuit du 6 avril 1994, les ministres et autres dignitaires du régime ont déserté les maisons de fonction pour se cacher en lieux sûrs. Les Rwandais accouraient vers les ambassades où ils n'étaient pas toujours les bienvenus. Le quartier général de la MINUAR a été pris d'assaut par des Rwandais de toutes les ethnies qui cherchaient à sauver leur peau.

Kigali est devenue une ville fantôme. La mort rôdait partout. C'était triste de voir ces enfants, femmes et vieillards à la sortie de la capitale, paniers ou sacs posés sur la tête, pour aller toujours plus loin, sans doute, en exil. Un million de personnes déplacées se sont retrouvées sans ressources et sans protection dans les camps.

Les missions diplomatiques occidentales préparaient déjà bruyamment l'évacuation de leurs nationaux, amplifiant ainsi la panique déjà visible sur les visages des Rwandais. Avec l'assassinat des dix soldats belges le 7 avril, la MINUAR a pris un sacré coup au moral. Nombreux étaient les agents civils et militaires qui avaient élu domicile à l'aéroport de Kigali pour embarquer dans le premier vol sur Nairobi ou Kampala. Mais, le personnel essentiel de la mission est resté à son poste conformément aux instructions du Secrétaire général de l'ONU.

28648 bis

Avec eux, nous avons pu réorganiser la MINUAR pour faire face à l'énorme défi sécuritaire et humanitaire créé par l'état de guerre. Il s'agissait d'abord, de façon symbolique, de maintenir vivantes la flamme et l'âme des Nations Unies au Rwanda. Il fallait ensuite que la MINUAR puisse porter assistance avec ses maigres moyens à tous ces gens brisés qui étaient en quête d'un havre de paix et de nourriture.

C'est à travers les communiqués de presse publiés par le bureau d'information d'éducation et de presse que nous allons rendre compte des activités de la MINUAR et de l'évolution de la situation de guerre. Ces communiqués étaient exploités ensuite par les grandes agences internationales de presse et par le porte-parole de l'ONU à New York dans son briefing quotidien.

Le 7 avril avant que soit connue la mort de madame la Première ministre et des hautes personnalités rwandaises, notre presse a écrit notamment ce qui suit :

« La MINUAR et la Communauté internationale profondément affligées et affectées par la mort soudaine et prématurée du président de la République rwandaise, du président de la République du Burundi, des hauts responsables politiques et militaires des deux pays ainsi que du personnel de l'avion présidentiel, présentent aux peuples rwandais et burundais, ainsi qu'aux familles des disparus ses condoléances les plus attristées.

Ces pertes cruelles profondément ressenties par les peuples rwandais, et les conséquences négatives qu'elles peuvent avoir sur l'équilibre très fragile entre les parties à l'accord de paix d'Arusha commandent à la MINUAR et à la Communauté internationale de redoubler d'efforts pour faire taire les rancoeurs, dissiper la

méfiance et créer un climat propice à un dialogue fraternel et constructif entre toutes les forces politiques du Rwanda. Le représentant spécial "lance un appel pressant et fraternel aux Rwandaises et aux Rwandais afin qu'ils mettent définitivement un terme aux actes de violence qui continuent d'endeuiller le peuple rwandais et d'entretenir une haine tenace et destructrice". »

Le 8 avril, la MINUAR a condamné fermement les assassinats des officiels rwandais et des dix soldats du bataillon belge :

« Devant ces tragédies, les Nations Unies exigent de l'armée rwandaise, de la gendarmerie nationale et de la garde présidentielle, l'ouverture immédiate d'enquêtes impartiales pour que la lumière soit faite sur ces événements qui endeuillent plusieurs familles... la MINUAR insiste également sur la nécessité de prendre part dans les meilleurs délais, aux enquêtes qui permettront de déterminer les causes du crash de l'avion du président de la République dans la nuit du 6 avril. Par ailleurs, le représentant spécial demande instamment aux autorités rwandaises de prendre toutes les dispositions pour assurer la libre circulation aérienne à l'aéroport international de Kigali. »

Le 11 avril, un obus touche l'hôpital du Roi Fayçal géré par la MINUAR faisant 27 morts :

« Le représentant spécial condamne cet acte criminel qui constitue une violation flagrante d'une part de l'accord de siège signé entre la MINUAR et le gouvernement rwandais, et d'autre part des conventions internationales protégeant les civils en temps de guerre. »

28647
bis

Il a ajouté que :

« La Communauté internationale et les Nations Unies en particulier prendront toutes les dispositions pour que les auteurs de ces crimes crapuleux soient arrêtés et traduits devant les instances judiciaires appropriées. »

Le 13 avril, le FPR et les FAR signent une trêve de quarante-huit heures pour permettre l'évacuation des ressortissants étrangers grâce à l'assistance de la MINUAR. Le 14 avril, un nouvel accord de trêve est signé entre le FPR et les FAR qui permet l'évacuation de Kigali de 2500 personnes. J'invite instamment les deux parties à signer un accord de cessez-le-feu. Je déclare en outre que la MINUAR et les personnes sous sa protection vont bientôt manquer de nourriture. Le 15 avril, pour la première fois, les responsables militaires du FPR et des FAR tiennent des entretiens directs, grâce à la médiation que j'instaure. Cependant, ils ne parviennent pas à signer un accord de cessez-le-feu.

A cette occasion, je déclare :

« La MINUAR et l'ONU n'ont nullement l'intention d'abandonner le Rwanda en cette période difficile car un départ précipité de la mission équivaldrait à une non assistance à personnes en danger. »

Le 22 avril, depuis Arusha, « le représentant spécial renouvelle son appel aux responsables rwandais pour qu'ils redoublent d'efforts afin de parvenir à un accord de cessez-le-feu...il précise que le départ de la majorité de la force et du personnel civil de la MINUAR ne signifie pas que les Nations Unies abandonnent le Rwanda à son sort. »

Le 19 mai, la MINUAR confirme la mort de 12 personnes et 100 blessés à l'église de la Sainte Famille. Je condamne à nouveau les attaques contre des civils et appelle les parties à respecter les conventions internationales en matière de protection de civils en temps de guerre. Le 16 mai, à Paris où je rencontre le Secrétaire général de l'ONU, je déclare que les discussions sur l'accord de cessez-le-feu achoppent sur des positions de principe des parties mais que la MINUAR compte relancer des négociations pour sortir de l'impasse.

Voilà un aperçu de nos efforts et des activités de la presse de la MINUAR au cours des premières semaines du génocide. J'invite instamment tous ceux qui s'intéressent aux problèmes rwandais de cette période à consulter le bulletin d'informations de la MINUAR qui paraîtra jusqu'à la fin du mois de juin 1994.

Pour ce qui concerne l'aide de la MINUAR aux personnes en détresse, toutes celles qui pouvaient arriver au stade et à l'hôtel Amahoro, à l'hôtel Méridien, à l'hôpital Fayçal, à l'hôtel des Mille Collines, étaient accueillies et placées sous la protection de la MINUAR. Nos positions à l'école Don Bosco ont été malheureusement abandonnées du fait de diverses défaillances des forces de la MINUAR mettant en péril la vie de plus de 2000 personnes qui y avaient trouvé refuge.

La MINUAR a facilité l'évacuation de civils étrangers en fournissant des escortes aux convois se rendant à l'aéroport ou aux frontières et en coopérant à cet effet avec les forces d'évacuation française et belge dépêchées à Kigali. Elle a aussi secouru les particuliers encerclés par les combats.

28646
bis

La tâche de la MINUAR pour obtenir un accord de cessez-le-feu, si nécessaire pour faire arrêter les tueries et offrir de l'aide humanitaire aux populations malades et affamées s'est avérée particulièrement ardue. Il nous fallait trouver des interlocuteurs disposés à négocier un tel accord.

Après la désintégration du gouvernement de transition que dirigeait Agathe Uwilingiyimana, assassinée avec plusieurs de ses ministres le 7 avril, un gouvernement intérimaire a été formé le 8 avril mais s'est révélé incapable d'asseoir son autorité. Le 12 avril, il a quitté Kigali à la suite de l'offensive lancée par les forces du FPR contre les positions tenues par les forces gouvernementales. Depuis lors, seuls quelques officiers du haut commandement des FAR ont été considérés comme interlocuteurs valables par le FPR.

Quant au FPR, il faut noter que son bataillon de sécurité cantonné à l'intérieur du complexe du Conseil Nationale de Développement a attaqué le 7 avril les forces gouvernementales et notamment des éléments de la garde présidentielle qui étaient à l'origine de la violence et des massacres à Kigali. Renforcées par des troupes venues de la zone démilitarisée, les forces du FPR ont très vite établi leur autorité sur une grande partie de la capitale. Leurs attaques contre les populations civiles sont établies et méritent d'être considérées comme de graves violations du droit international.

Ce sont donc les représentants des hauts commandements des FAR et du FPR que j'ai réunis le 15 avril à l'hôtel le Méridien pour tenter de négocier un accord de cessez-le-feu. Depuis le déclenchement des hostilités le 7 avril, c'était la première fois que des chefs militaires des FAR et du FPR se rencontraient grâce à mes bons offices de la MINUAR, le 15 avril.

A l'ouverture de cette réunion, j'ai condamné les actes de violence et les massacres odieux dont le Rwanda était le théâtre depuis une semaine et demandé fermement leur cessation immédiate.

Voici du reste un extrait du compte-rendu de cette rencontre établi par la MINUAR :

« Le représentant spécial souhaite la bienvenue aux participants et se réjouit de la confiance accordée à la MINUAR. Il affirme que les événements qui ont secoué le pays sont indescriptibles et doivent être arrêtés. Vos amis ont fui, les institutions internationales ne sont plus là. La MINUAR est restée car elle ne peut abandonner des amis en difficulté. La solution facile serait de faire venir un avion de l'ONU de Nairobi et partir. Mais nous n'agissons pas ainsi.

Il précise que des milliers de Rwandais sont maintenant sous la protection de la MINUAR, à l'hôpital Fayçal et ailleurs. Il souhaite que la réunion se déroule avec un esprit ouvert et qu'elle se termine sur une note d'espoir pour les Rwandais et la Communauté internationale, afin que la paix soit rétablie et ce, conformément à l'accord de paix d'Arusha.

Il insiste cependant sur la nécessité de faire toute la lumière sur les incidents sanglants qui ont endeuillé la nation : la mort du président de la République, du Premier ministre, des officiers de l'Etat de même que les massacres des civils afin d'en déterminer les responsabilités. Il souligne que le Rwanda brûle : il faut sauver ce qui peut l'être encore.

Il précise que la rencontre est informelle et qu'il appartient aux deux parties de décider si la présence de la MINUAR y est utile.

28645-
bis

Le représentant spécial condamne les massacres et tous les actes de violence, et demande aux parties d'y mettre fin en signant un accord de cessez-le-feu immédiatement.

Le colonel Gatsinzi des FAR, remercie la MINUAR et le représentant spécial pour avoir accepté cette médiation entre les FAR et le FPR afin de mettre fin à la souffrance des populations. Notre vœu le plus cher est de voir le retour normal des choses de même que le fonctionnement des institutions de la République qui garantiront la sécurité des citoyens. Il affirme que les massacres n'honorent point le Rwanda. Il regrette cependant de dire qu'il est impossible d'arrêter les massacres tant que les combats se poursuivent. Il jure que ces massacres n'ont pas été programmés. Selon lui, ces massacres sont le résultat malheureux de l'excitation de quelques éléments de l'armée qui réagissent à la mort du président de la République et du chef d'état-major de l'armée.

Tout le monde a été touché par cette vague de violence. Il faut un retour à la normale afin que les Rwandais puissent jouir à nouveau des droits les plus élémentaires : soins de santé, liberté, nourriture, sécurité. Le colonel Gatsinzi condamne vigoureusement ces violations des droits de l'homme qui ont même frappé des amis du Rwanda, à savoir les soldats de la MINUAR. Il accuse le FPR d'avoir massacré à la grenade 20 personnes qui avaient trouvé refuge dans les locaux de la cour d'appel de Ruhengeri.

Il est d'accord pour la mise en place d'une commission d'enquête neutre et impartiale pour faire la lumière sur ces incidents sanglants. Les responsables seront jugés devant des instances judiciaires rwandaises. Il déclare que l'armée veut désormais travailler dans l'harmonie et soutient le processus de paix, car le président défunt

avait signé l'accord de paix d'Arusha au nom de tous les Rwandais. Il sollicite le concours de la MINUAR.

Le lieutenant-colonel du FPR affirme que son mouvement a toujours opté pour la paix. Il a été le premier à sortir ses éléments pour faire arrêter les massacres d'innocents et les attaquants qui s'approchaient du périmètre du CND, bâtiment sous la protection de la MINUAR. C'est seulement lorsque l'arrière-garde du FPR est intervenue qu'il y a eu une relative accalmie. Il dit que le FPR a lancé un appel aux éléments progressistes de l'armée pour qu'ils arrêtent les massacres.

Il affirme que la mort du président n'a rien à voir avec le processus de paix. Il affirme que la garde présidentielle a profité de cette occasion pour mener une campagne systématique d'élimination. Il marque son désaccord avec le colonel des FAR en affirmant que ceux qui ont exécuté ces massacres sont connus : les Interahamwe, la CDR, la garde présidentielle et les éléments incontrôlés de l'armée.

Il souligne que les massacres se poursuivent en divers endroits du pays et il demande que les Interahamwe soient neutralisés. Il parle du massacre de 2000 personnes dans une église, à Musha à 25 kilomètres à l'est de la capitale rwandaise. Il affirme qu'il est impératif d'arrêter les massacres et de ne pas s'inquiéter du bruit des armes à feu des forces des deux parties. Les armes se tairont dès que des instructions seront données par les commandements des deux armées. Il propose la lecture des "pré conditions" du FPR qui tiennent en quatre points :

1. Arrêter et faire arrêter les massacres sur tout le territoire rwandais en rétablissant les communications téléphoniques, en organisant des patrouilles conjointes

28644
615

FPR-FAR-MINUAR dans tout le pays pour vérifier l'arrêt effectif des massacres, en accordant le libre accès des journalistes au CND...

2. Condamner la garde présidentielle pour avoir initié les massacres et la mettre hors d'état de nuire, traduire en justice ses éléments coupables...

3. Condamner et arrêter sans complaisance les Interahamwe, les responsables de la CDR, les militaires et autres membres des organes de sécurité impliqués dans le massacre ; fermer la RTMC et arrêter tous les journalistes et politiciens qui ont tenu des propos incitant aux massacres...

4. Dénoncer le gouvernement intérimaire et le président de la République autoproclamés et poursuivre à titre individuel les membres de ces organes coupables d'actes de malversation ou de propos d'incitation du peuple à la haine et à la violence.

Le représentant spécial insiste, pour dire que les deux parties n'ont aucun intérêt à cacher la vérité sur les événements douloureux que le Rwanda connaît en ce moment. Il note la convergence de vues des deux protagonistes sur les points suivants : volonté d'un retour à la paix, volonté d'arrêter les massacres, volonté de créer un climat favorable pour la reprise des négociations devant la conduire à la mise en place des institutions de la transition.

Le colonel Gatsinzi, des FAR, regrette une nouvelle fois les tueries en cours et assure le représentant spécial de la volonté de l'armée de faire régner la paix dans le pays.

Bien que le représentant du FPR ait souligné que les pré conditions de son mouvement étaient non négociables, et devaient être mises en application immédiatement, le

représentant spécial propose la méthode de travail en deux phases :

Des pré conditions qui peuvent être immédiatement acceptées et appliquées, par exemple les patrouilles conjointes pour arrêter les massacres, le rétablissement du téléphone, la liberté de mouvement des journalistes, le contrôle de l'aéroport par la MINUAR, l'aide humanitaire à apporter à la population, la dissolution de la garde présidentielle... Il faut dès cette phase signer un accord de cessez-le-feu sans lequel les patrouilles conjointes ne pourraient travailler efficacement.

Des pré conditions dont l'exécution nécessite un temps plus ou moins long que seuls le gouvernement de transition à base élargie et l'Assemblée de transition, à mettre en place sans délai, pourraient gérer avec efficacité. Il faut un minimum d'Etat qui n'existe plus au Rwanda, pour faire appliquer certaines mesures.

Le général Dallaire souligne qu'il est impératif de créer une atmosphère de sérénité relative pour la conduite des négociations. Il dit être prêt à travailler les détails militaires d'un éventuel cessez-le-feu avec les deux parties. Le général Dallaire demande aussitôt la levée de la réunion car pour des raisons de sécurité, la MINUAR tient à ramener chaque protagoniste sain et sauf à sa base de départ. »

Le débat s'est engagé sur ma méthode de travail et a évolué de façon constructive lorsque d'un geste brutal et intempestif, le général Dallaire a interrompu les discussions pour des raisons fallacieuses de sécurité rappelées plus haut dans son intervention.

Ce n'était pas la première fois que ce général agissait ainsi ; il était visiblement hors de lui chaque fois qu'il me voyait

faire un travail utile pour la MINUAR car il a toujours voulu accréditer l'idée, bien sûr fausse, que c'était lui qui était le cerveau de la mission et faisait tout le travail.

J'avais déjà noté ce comportement mesquin lors de la réunion de Kinihira. Dans ce cas précis, le FPR se trouvait dans la zone de l'hôtel Méridien qu'il contrôlait et n'avait nullement besoin de mesures de sécurité pour ses officiers de la part de la MINUAR. Quant à la délégation des FAR, personne au FPR n'envisageait faire du mal aux « officiers patriotes » des FAR qui assistaient à la réunion sous la conduite du colonel Marcel Gatsinzi.

Notre rencontre du 15 avril s'est donc terminée sans qu'il y ait eu une quelconque conclusion quant à l'accord de cessez-le-feu et sans qu'une autre date ait été arrêtée pour poursuivre ultérieurement nos discussions. Cette action de Dallaire n'était ni plus ni moins que du sabotage.

Après des contacts conjointement menés auprès des FAR et du FPR par le facilitateur tanzanien, le secrétaire général de l'OUA et moi-même, une rencontre a été programmée à Arusha les 24 et 25 avril pour négocier et signer un accord sur le cessez-le-feu préparé à cet effet par les trois personnalités. J'étais chargé d'en discuter avec les protagonistes et les ambassadeurs occidentaux observateurs de l'accord de paix qui étaient aussi conviés à cette réunion.

Un avion des Nations Unies a été mis à la disposition du FPR à partir de Goma (Zaire), pour conduire les membres de sa délégation à Arusha. Mais, pendant trois jours, la délégation du FPR qui séjournait chez le président Mobutu, n'a pas donné signe de vie.

Elle est arrivée par ses propres moyens à Arusha le 24 avril conduite par son secrétaire général. La délégation du FPR évoquait tantôt un accord de cessez-le-feu qu'elle aurait signé chez Mobutu à Gbadolite, tantôt une proclamation unilatérale de cessez-le-feu qu'elle aurait faite et qui devait prendre effet le 26 avril.

De son côté, la délégation du gouvernement intérimaire conduite par le ministre Ntagerura a répondu plutôt à l'invitation du président zairois et ne viendra pas à Arusha. Elle prétendra avoir signé un accord de cessez-le-feu à Gbadolite avec Monsieur Pasteur Bizimungu, accord que personne n'a pu voir.

Triste farce, la première rencontre d'Arusha n'a pas connu de suite à cause de l'intrusion malheureuse de Mobutu dans le processus de paix. Le Premier ministre tanzanien, au nom du facilitateur, de l'OUA et de moi-même, a convoqué une seconde réunion à Arusha pour le 3 mai. Les délégations du FPR, du gouvernement intérimaire seront bien à Arusha mais refuseront de se rencontrer.

Le FPR considérait le gouvernement intérimaire comme un groupe de criminels et voulait négocier avec les seules FAR. Mais, celles-ci se sont rebiffées car leur gouvernement avait seul le pouvoir de signer un quelconque accord avec le FPR.

Le 25 avril, Monsieur Peter Hansen, Secrétaire général adjoint de l'ONU pour les affaires humanitaires m'a rejoint à Arusha. Lors de son passage à Kigali, il a été choqué par les horreurs de la guerre et la souffrance des populations. Il possédait un dossier d'aide humanitaire bien ficelé en faveur des Rwandais mais il fallait au préalable faire signer

un accord de cessez-le-feu pour permettre à ses organismes spécialisés de se déployer efficacement.

Il ne sera pas écouté par les protagonistes qui ne se sont jamais souciés de la détresse extrême que connaissait le peuple rwandais.

Considérant que la victoire était à sa portée, le FPR s'est montré intraitable au cours des contacts informels avec les organisateurs de la réunion. Il a exigé la dissolution du gouvernement intérimaire et de la garde présidentielle. Il a accusé le gouvernement tanzanien d'être favorable aux génocidaires en faisant transiter leurs armes par son territoire.

Le représentant spécial de l'ONU, le secrétaire général de l'OUA et la Communauté internationale ont été accusés de n'avoir rien fait pour arrêter les massacres et donc d'être de mèche avec le gouvernement intérimaire.

Ces excès de langage ont précipité le départ d'Arusha de toutes les personnalités visées par le FPR y compris les ambassadeurs occidentaux. Malgré d'autres négociations d'un accord sur le cessez-le-feu menées par Monsieur Riza Igbal, conseiller politique au département des opérations de maintien de la paix et par le général Maurice Baril, chef de la Division militaire du département des opérations de maintien de la paix, la guerre va se poursuivre sans retenue jusqu'à la victoire militaire finale du FPR le 18 juillet 1994.

Depuis deux semaines que les bombes tombaient sur Kigali, et que les morts se comptaient par dizaines de milliers, le Conseil de sécurité avait réagi par des déclarations platoniques alors que nous nous attendions à le voir renforcer immédiatement et massivement la

MINUAR et à modifier son mandat pour lui permettre d'imposer le cessez-le-feu aux forces belligérantes.

De mes conversations avec le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali et avec son conseiller principal, Monsieur Garikhan, se dégageait une impression d'embarras et d'hésitation de leur part. La guerre du Rwanda comptait très peu de sympathisants au sein du Conseil de sécurité. Le syndrome somalien y était encore présent dans tous les esprits.

Certains décideurs influents estimaient tantôt que les Rwandais n'avaient pas respecté leurs engagements et qu'il fallait que la MINUAR quitte Kigali immédiatement. Tantôt ils reprochaient à tort au Secrétaire général et à son représentant spécial, de ne pas leur avoir donné des informations fiables sur ce qui se tramait au Rwanda, tantôt ils ne voulaient même pas entendre parler de génocide à propos de la crise rwandaise.³³

De bons prétextes pour ne rien faire. Pour le Secrétaire général, il était vain, dans ces circonstances, d'espérer obtenir l'envoi de plusieurs milliers d'hommes supplémentaires au Rwanda, investis de pouvoirs de coercition au titre du chapitre VII de la Charte pour arrêter les massacres.

Par contre, il s'opposait énergiquement au désengagement total de la MINUAR du Rwanda. Dès lors, il allait

³³ Deroche Sylvie : « Washington savait » dans Jeune Afrique l'Intelligent du 28 août au 3 septembre 2001. Informée de la tragédie rwandaise en préparation dès le début de 1994, l'administration américaine a délibérément refusé d'intervenir, révèle l'ONG américaine et a même interdit à ses officiels de prononcer le mot « génocide » dans leurs déclarations. « the national security archive » site Internet <http://www.gw.edu/nsarchive/>, le 20 août 2001.

s'efforcer modestement de convaincre les membres du Conseil de sécurité de laisser sur place, à titre symbolique, un groupe restreint de deux cent soixante dix militaires dirigés par le commandant de la force dont le rôle serait d'encourager les parties à signer un accord de cessez-le-feu, de faciliter la reprise des opérations de secours humanitaire et de faire suivre l'évolution générale de la situation au Rwanda par le représentant spécial à partir du Kenya. C'est ce que décidera le Conseil de sécurité dans sa résolution 912 (1994) du 21 avril 1994.

Devant l'échec prévisible de ce scénario et tenant compte de l'opinion internationale, le Conseil a décidé dans sa résolution 918 (1994) du 17 mai 1994 d'élargir enfin le mandat de la MINUAR en mettant en place une force crédible bien armée et d'une grande mobilité avec environ 5500 hommes au minimum et cinq bataillons d'infanterie. Cette MINUAR II, qui devait être placée sous l'autorité d'un représentant spécial, était chargée d'assurer la sécurité des organismes humanitaires et d'établir des zones où ~~les personnes déplacées pourraient être protégées~~. Le Conseil a exigé que les belligérants acceptent de signer un accord de cessez-le-feu et d'œuvrer résolument en vue d'un règlement politique dans le cadre de l'accord d'Arusha.

C'est en adoptant cette résolution que le Conseil de sécurité a souscrit à la recommandation du Secrétaire général selon laquelle les massacres perpétrés au Rwanda constituaient de toute évidence un génocide. Le 8 juin, le Conseil a noté cependant dans sa résolution 925 (1994) que « la MINUAR n'est pas destinée à avoir un rôle de force tampon entre les deux parties. »

Le 16 mai, Boutros Boutros-Ghali m'a reçu à Paris entouré de plusieurs collaborateurs dont Kofi Annan, Secrétaire général adjoint de l'ONU chargé des opérations du maintien de la paix. Nous avons examiné avec beaucoup de regrets les nombreuses occasions gâchées par la classe politique rwandaise pour bâtir un Rwanda nouveau, fraternel et démocratique.

L'accord d'Arusha semblait ne plus avoir d'avenir après cette vaste confrontation armée qui étranglait le pays. Nous étions inquiets de constater que le génocide se poursuivait au Rwanda dans l'indifférence quasi-générale de la Communauté internationale.

Les belligérants devraient comprendre cela vite et se ressaisir en signant d'urgence un accord de cessez-le-feu qui permettrait d'arrêter les tueries, de soulager les souffrances indicibles des populations et peut-être de relancer le processus de paix.

Le Secrétaire général m'a instruit de fixer temporairement mes services à Nairobi pour encourager des contacts entre belligérants exilés dans cette ville et surtout pour coopérer avec l'OUA et convaincre les chefs d'Etat africains d'envoyer des troupes au Rwanda pour faire cesser les combats.

Polémique sur l'opération Turquoise

Conformément au programme de travail arrêté par le Secrétaire général, j'ai entrepris un périple en Afrique de l'Ouest où j'ai été reçu par les présidents du Ghana, du Sénégal, de la Côte d'Ivoire et par le secrétaire général du président de la République gabonaise. Tous étaient sous le choc et écoeurés de noter le nombre particulièrement élevé de tués au Rwanda dans un temps si court. Ils ne voyaient pas comment serait arrêté ce génocide ni comment pourrait être appliqué l'accord d'Arusha après ces événements tragiques.

Les présidents du Sénégal et du Ghana, dont les troupes faisant partie de la MINUAR et avaient été rapatriées, étaient disposés à renvoyer de nouveaux soldats au Rwanda, si les belligérants signaient immédiatement un accord de cessez-le-feu et s'ils obtenaient des équipements et des moyens de transport promis par les Etats développés. Ils ont aussi insisté pour que les contingents des pays occidentaux soient impliqués de façon significative à la MINUAR.

Outre mes contacts en Afrique de l'Ouest, j'ai été reçu par les présidents du Kenya et de l'Ouganda et le Premier ministre de la Tanzanie, dont les pays subissaient la masse des réfugiés rwandais. Ils m'ont laissé une impression de lassitude et d'insatisfaction à propos du comportement général de la classe politique rwandaise.

Le président Arap Moi du Kenya qui m'a reçu le 28 avril 1994 a résumé le sentiment de ses pairs de la sous région ainsi : « Les Rwandais, toutes ethnies confondues, sont des gens difficiles. Lorsqu'ils s'empêtrent dans leurs querelles tribales, ils n'écoutent les conseils de personne. Ils deviennent même arrogants. » Difficile d'être plus vrai et plus clair.

Les chefs d'Etat visités ont promis qu'ils allaient prendre des initiatives collectives pour aider leurs frères rwandais à arrêter le génocide. Ils ont aussi invité le Secrétaire général de l'ONU à renforcer la force militaire de la MINUAR. Je suis allé le 2 mai à Addis-Abeba rencontrer le Secrétaire général de l'OUA qui était chargé, de son côté, d'identifier les Etats d'Afrique Australe ou de l'Est désireux d'envoyer des troupes au Rwanda. Plusieurs d'entre eux étaient prêts à donner leur accord dans ce sens. Effectivement, la majorité des Etats de ces sous-régions ont été profondément bouleversés par les échos du Rwanda. Ils étaient prêts à envoyer des soldats au Rwanda.

Mais, les pays développés ne respectaient plus les engagements qu'ils avaient pris d'équiper les troupes africaines et de les transporter jusqu'à Kigali. En outre, le cessez-le-feu n'était toujours pas en vigueur, ce qui n'incitait pas les Etats à soutenir la MINUAR. En raison de tous ces attermoissements où l'on pouvait noter à la fois l'indifférence des gouvernements des pays développés et l'intransigeance des politiciens rwandais, la résolution 918 (1994) n'a été que très imparfaitement appliquée. Jusqu'au 3 octobre 1994, c'est-à-dire trois mois après la fin du génocide, la MINUAR ne comptait que 4270 hommes de tous grades sur un effectif autorisé de 5500 et n'avait pas encore établi sa présence dans tout le pays comme cela était initialement prévu.

Le 17 mai 1994, le Conseil de sécurité a finalement décidé d'élargir le mandat de la MINUAR en autorisant notamment un accroissement de ses effectifs à concurrence de 5500 hommes et une mobilisation de ressources financières d'un montant approximatif de 100 millions de dollars américains pour une période de six mois. Mais cet intérêt de l'ONU est resté théorique.

Agissant en vertu du chapitre VII de la Charte de l'ONU, le Conseil de sécurité a décidé des mesures d'embargo contre le Rwanda. Cet embargo consistait notamment, pour les Etats, à empêcher la vente ou la livraison d'armements et de matériels connexes de tous types, y compris les armes et les munitions, les véhicules et le matériel militaire, le matériel de police paramilitaire et les pièces de rechange, aux belligérants rwandais.

Par ailleurs le Conseil de sécurité a invité le Secrétaire général et son représentant spécial que j'étais à poursuivre en coordination avec l'OUA et les pays de la région, les efforts qu'ils déployaient pour susciter un règlement politique au Rwanda dans le cadre de l'accord d'Arusha.

Les parties rwandaises étaient instamment invitées à signer un accord de cessez-le-feu car, avait précisé le Conseil de sécurité, « c'est au peuple rwandais qu'incombe en dernier ressort la responsabilité de la réconciliation nationale et de la reconstruction du pays. » Le 22 mai le Secrétaire général a dépêché deux de ses proches collaborateurs à Kigali, Monsieur Riza et le général Maurice Baril, pour examiner avec les belligérants rwandais, tous les moyens efficaces d'assurer l'exécution rapide de la résolution 918 (1994).

28638
bis

Malgré les consultations intensives menées sur le terrain par ces émissaires du siège de New York, les belligérants n'ont pas accepté de signer un accord de cessez-le-feu. Il a fallu attendre le 18 juillet après la victoire militaire du FPR pour que soit déclaré un cessez-le-feu unilatéral, mettant fin effectivement à la guerre civile. Le gouvernement « d'unité nationale » a été constitué le 19 juillet. Le FPR venait de remporter la guerre contre les FAR au prix de plusieurs milliers de morts rwandais, hutu et tutsi confondus.

Cette victoire ne fait pas du mouvement FPR un front de héros innocents comme il veut le faire croire. Le FPR a incontestablement commis, comme les FAR, des crimes contre l'humanité et mérite d'être traité comme tel.

Les pertes en vies humaines imputées au génocide furent effroyables et rapides. L'exode de plus de deux millions de Rwandais vers le Zaïre et d'autres pays voisins provoquera rapidement une crise humanitaire d'une ampleur catastrophique.

Mes fonctions à la tête de la MINUAR ont pris fin officiellement le 15 juin 1994. Je me trouvais donc à New York pour le débriefing lorsque l'opération Turquoise a été créée le 22 juillet par la résolution du Conseil de sécurité 929 (1994).

Pour moi, l'opération ponctuelle de la France et de ses alliés est venue à point nommé, au moment où la MINUAR disposait sur place de moins de 500 personnes au lieu des 5500 prévues pour faire face aux massacres. Cette opération fut un signal fort, bien que limitée à deux mois, que nous attendions à la MINUAR depuis le 7 avril.

Elle a permis de créer « une zone humanitaire protégée » dans le triangle Cyangugu-Kibuye-Gikongoro au sud du Rwanda couvrant environ 1/5 du territoire national, et d'aider les Nations Unies à protéger de très nombreux civils menacés de mort.

Que quelques présumés criminels aient pu utiliser ce dispositif humanitaire pour échapper aux forces du FPR qui pourchassaient de nombreux Rwandais pour les exécuter, cela est possible, dans ce pays où les tricheurs et les profiteurs sont légion.

Du reste, il n'est pas exclu que ces individus aient déjà été rattrapés par le TPIR ou par la justice rwandaise dont les prisons furent surchargées de Hutu suspectés de génocide.

L'opération Turquoise a cependant suscité une vive polémique en France. Beaucoup d'analystes ont critiqué le gouvernement français pour avoir armé les génocidaires du clan d'Habyarimana et tenté désespérément, par cette occasion, de sauver un pouvoir hutu chancelant, sanglant, et d'exfiltrer des « coopérants militaires français » encerclés par les forces du FPR.

Arguments sérieux et procès d'intention se bousculent dans la présentation des critiques faites contre le gouvernement français. On se garde cependant de mettre en cause la politique néocoloniale de la France en Afrique.

L'intervention de la France au Rwanda est identique à celle que connaissent tous les pays africains francophones mais personne ne veut vraiment en France que les choses changent, près d'un demi-siècle après les Indépendances.

28987
bis

Au Rwanda comme ailleurs en Afrique, le président Mitterrand n'a fait qu'affirmer la politique de droit que le président Giscard d'Estaing avait initiée en 1975 en signant les premiers accords de coopération militaire avec le président Habyarimana.

La défense du « pré carré » français constitue de toute évidence un objectif stratégique accepté par l'écrasante majorité des politiciens et des intellectuels français. Des états d'âme n'apparaissent épisodiquement que lorsque cette politique connaît des dérapages graves comme c'est le cas en ce moment en Côte d'Ivoire ou quand les tribunaux parisiens dévoilent, avec beaucoup de discrétion d'ailleurs, des dossiers gênants comme dans l'affaire ELF.

Le pillage systématique des ressources naturelles des pays africains par des truands français de tous bords est presque tabou dans les médias français. En ma qualité d'ancien ambassadeur du Cameroun à Paris, je sais de quoi je parle.

Pourquoi donc s'opposer à la politique française au Rwanda et l'accepter allègrement dans les autres pays du pré carré ? Pourquoi priver le peuple rwandais agonisant de l'aide humanitaire française pour des considérations de politique politicienne en occultant la coopération militaire que d'autres pays ont entretenue pendant plus de vingt ans avec le régime Habyarimana ?

Devant l'indifférence générale de la Communauté internationale, fallait-il donc se croiser les bras, se laver les mains et laisser les massacreurs poursuivre tranquillement leur sale besogne ? La classe politique, les organisations non gouvernementales et les journalistes étaient très divisés sur la réponse à donner à cette question ; par

exemple l'organisation « Médecins sans frontière » soutenait l'intervention militaire de la France alors que celles des « Pharmaciens sans frontières » et « Médecins du monde » y étaient opposés.

Ce sentiment d'hésitation et de lassitude est bien formulé par la feu journaliste Françoise Giroud : « Cette opération est une mauvaise solution mais je n'en vois pas d'autre. » Humoristes et caricaturistes ont eux trouvés une bonne issue à la crise rwandaise : il suffirait de dépêcher les intellectuels, médecins et journalistes en treillis patrouiller dans les rues de Kigali pour arrêter les massacres...

Assuré de l'appui du Parlement et de son opinion traumatisée par les images d'horreur venant du Rwanda, le gouvernement français a pu exécuter avec succès l'opération Turquoise à la grande satisfaction du Conseil de sécurité, garant de la paix internationale.

L'armée française n'est pas tombée dans un guépier comme certains le prédisaient : les soldats français n'ont pas été massacrés ; ils n'ont pas eu à combattre les soldats du FPR ; ils n'ont pas utilisé leur redoutable puissance de feu pour remettre les génocidaires au pouvoir à Kigali. Bref, les militaires français n'ont pas volé la victoire du FPR. Ils ont par contre sauvé de précieuses vies humaines.³⁴

³⁴ L'opération Artémis de l'été 2003 est à rapprocher sur le plan humanitaire de l'opération Turquoise qui a permis dans l'Ituri en République Démocratique du Congo, à l'armée française agissant au nom de l'Union Européenne et à la demande du Secrétaire général de l'ONU, de faire cesser la guerre des milices tribales dans la ville de Bunia.

28636 bis

L'opération Turquoise par ses résultats tangibles était loin d'être une aberration comme tenait à l'insinuer le général Roméo Dallaire toujours prompt à se donner le beau rôle de défenseur des Tutsi. Pour lui l'opération Turquoise était en fait « l'invasion Turquoise ».³⁵

Dans le journal français « Le Monde » du 17 juillet 1994, Pierre Georges répond sèchement au généralissime : « Deux millions de Rwandais ont plutôt considéré la zone humanitaire sûre française comme une ultime oasis de survie. »

Le professeur Albert Bourgi, par une analyse lucide et équilibrée, et sans parti pris, donne le vrai visage de l'opération Turquoise que retiendra l'histoire :

« L'opération Turquoise au Rwanda n'aurait sans doute pas suscité tant d'interrogations si les grandes puissances, dont la France, n'avaient jusque-là (et depuis plus de deux mois) assisté en spectatrices à l'un des plus monstrueux déferlements de haine. Pour autant, la décence pour ne pas dire la compassion commande que l'on ne critique pas en bloc une intervention d'où qu'elle vienne, visant à sauver ce qui peut encore l'être dans ce pays martyr. De ce point de vue, la mission humanitaire officiellement et exclusivement assignée à l'opération Turquoise par la résolution 929 du Conseil de sécurité, a sa raison d'être. »³⁶

³⁵ Dallaire Roméo, *op. cit.*, pp. 525-570.

³⁶ Jeune Afrique, n°1747.

En guise de conclusion

1. Les Nations Unies piégées au Rwanda

La MINUAR avait l'obligation de résultat en accompagnant les forces politiques rwandaises dans leurs efforts pour exécuter l'accord d'Arusha et instaurer un régime démocratique dans leur pays. ³⁷ Ses interlocuteurs avaient été désignés d'avance dans le texte même de l'accord de paix.

Avec la mort brutale d'Habyarimana, le processus de paix a perdu un de ses principaux acteurs qui, de surcroît, avait prêté serment en tant que président de la République. La reprise des hostilités et les horreurs du génocide ont porté un coup fatal à l'accord d'Arusha. Malgré tous les efforts déployés par la MINUAR, il ne m'a même pas été possible de conclure un accord de cessez-le-feu, si nécessaire, pour relancer le processus de paix.

Devant ces réalités, j'ai considéré, à la fin du mois d'avril 1994, que ma mission au Rwanda était terminée. J'en ai parlé au Secrétaire général de l'ONU lors de notre rencontre à Paris le 16 mai 1994. Mais, à sa demande, j'ai accepté d'effectuer quelques missions auprès des chefs d'Etat africains pour les convaincre d'aider les Nations Unies par l'envoi de troupes au Rwanda.

³⁷ Sur la base des données recueillies sur le terrain par la MINUAR, le Secrétaire général de l'ONU a pu présenter au Conseil de sécurité du 5 octobre au 22 juin 1994, sept rapports substantiels. Le Conseil de Sécurité a adopté sept résolutions et son président a rendu publiques quatre déclarations politiques au nom du Conseil pendant cette période.

Cette tâche étant accomplie, j'ai adressé le 6 juin 1994 à Boutros Boutros-Ghali ma démission du poste de représentant spécial à Kigali « pour des raisons d'ordre personnel ». Ma démission devait prendre effet le 15 juin.

En effet, faute d'activité politique à Kigali, la MINUAR était devenue une grande agence humanitaire que des spécialistes de l'ONU, dans ce domaine, pouvaient gérer mieux que moi. En outre, il m'était difficile de continuer à travailler dans un pays où la haine et la mort avaient pris le dessus sur la raison et le bon sens.

Je voulais, enfin dire à ceux des Rwandais qui m'avaient accusé sans preuve de partialité de ne pas prendre prétexte de ma présence à la tête de la MINUAR pour esquiver tout dialogue avec l'ONU et poursuivre leur sale guerre avec bonne conscience.

Le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de l'ONU m'ont chaleureusement remercié pour le travail difficile et périlleux que j'ai eu à faire pendant six mois en tant que chef de la MINUAR. Je ne peux résister au plaisir de rapporter ici la lettre en date du 5 juillet 1994 que Boutros Boutros-Ghali a adressé au président de la République du Cameroun, Paul Biya :

« Monsieur le Président,

Au moment où prend fin la mission de Monsieur Jacques-Roger Booh Booh en tant que mon représentant spécial au Rwanda, je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu mettre ses remarquables talents de diplomate et de négociateur à la disposition de l'organisation des Nations Unies.

Dans les conditions extrêmement difficiles que vous connaissez et que nous déplorons tous, Monsieur Booh Booh s'est acquitté avec courage, compétence et dévouement d'une tâche particulièrement délicate. Les qualités qu'il a manifestées tout au long de sa mission font honneur à son pays et à l'administration dont il est issu.

Comme je l'ai déjà dit publiquement, Monsieur Booh Booh continue de bénéficier de toute ma confiance, et je n'hésiterai pas, si l'occasion s'en présente, à avoir de nouveau recours à sa longue et riche expérience.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération et de mon fidèle souvenir.

Boutros Boutros-Ghali ».

Enfin, l'accord de paix d'Arusha n'a-t-il pas conçu un régime politique rigide, porteur de germes de discorde et difficilement gérable ?

D'éminents juristes politiques et politologues occidentaux et africains que j'ai reçus à Kigali se sont interrogés sur la viabilité et l'applicabilité mêmes de cet accord. Un ancien Premier ministre belge, rompu aux susceptibilités et à la complexité de la vie constitutionnelle de son pays, m'a avoué que même dans les vieilles démocraties, nul ne pouvait garantir l'exécution sans heurts de l'accord d'Arusha. Ses propos n'étaient pas exagérés. En effet, un survol de cet accord, qui comporte au total 170 pages dactylographiées en anglais, fait ressortir d'emblée que ses dispositions ont une valeur juridique supérieure à celle de la constitution du pays du 10 juin 1991. 47 articles de cette constitution sont même supprimés et remplacés par des dispositions pertinentes de l'accord d'Arusha.

A côté de ces dispositions, bien connues, de droit constitutionnel, touchant à la fois le législatif, l'exécutif et le judiciaire, on relève 101 pages consacrées à l'intégration des éléments du FPR dans l'armée et le gouvernement. Il y a aussi plusieurs articles, ayant valeur constitutionnelle, qui traitent du partage du pouvoir entre les parties signataires, du retour des réfugiés et des personnes déplacées sur leurs terres d'origine...

Enfin, le partage des postes politiques entre les différents signataires qui est inscrit dans l'accord de paix, au lieu de clarifier la situation, a plutôt fait ressurgir la suspicion et des tensions ethniques au niveau des leaders politiques.

Malgré toutes ces difficultés constitutionnelles potentielles, qu'on rencontre du reste dans d'autres Etats africains, l'accord d'Arusha n'était pas voué à l'échec dès lors que les forces politiques affirmaient leur volonté de privilégier les intérêts de la nation et acceptaient de gérer les affaires publiques ensemble.

C'est en appliquant les accords de paix aussi compliqués que ceux d'Arusha que la classe politique mozambicaine a ramené la démocratie et la paix dans son pays après dix-sept ans de guerre civile.

De même, après la guerre au Cambodge, les premières élections démocratiques organisées par les Nations Unies se sont soldées par l'investiture de deux Premiers ministres. La classe politique et le roi de ce pays ont géré cette situation sans accrocs jusqu'à une période récente où un seul Premier ministre a été élu finalement par le peuple Khmer. La paix règne aujourd'hui au Cambodge.

Les situations et les contextes sont certes différents mais les Rwandais étaient aussi capables d'appliquer leur accord de paix et de mettre en place des institutions reflétant ce que leur culture a de mieux en sauvegardant leurs intérêts communs.

Voilà ce que les différentes parties n'ont pas été capables de saisir. Figés dans leurs querelles ethnico-politiques interminables, ils ont préféré la violence, le suicide collectif, à la paix raisonnable.

J'ai été très déçu de les voir trébucher avant même d'avoir créé un gouvernement de transition à base élargie, donnant ainsi raison à certains membres permanents du Conseil de sécurité qui avaient, dès le départ, exprimé des doutes sur la sincérité des Rwandais de vouloir enterrer la hache de guerre, et qui d'ailleurs n'ont manifesté aucun empressement à faire cesser le génocide. Englués dans leur conflit hutu-tutsi et dans leurs positionnements politiques d'exclusions, ils ont brisé l'espoir de leur peuple d'aspirer à la paix et à la démocratie.

Pour les Etats développés, la classe politique rwandaise a voulu piéger les Nations Unies en les impliquant dans des guerres tribales à répétition et sans solution de compromis.

Selon mon jugement, les difficultés allaient nécessairement survenir au moment de choisir 13500 soldats de la nouvelle armée dont 40% venant du FPR, ou de régler le problème des réfugiés.

L'impartialité de la MINUAR aurait pu être mise à rude épreuve à ce moment-là.

De même, je redoutais une combativité plus incisive des politiciens à la fin du processus de paix qui devait être sanctionnée par des élections démocratiques, car dans un Etat ethniquement hétérogène, si on ne corrige pas les défauts des principes majoritaires, le risque est réel de voir les minorités « démocratiquement » écrasées par la majorité.

De même, le passage en force de la minorité à la tête du pays ne pouvait pas garantir la paix et la sécurité. Le vote ethnique n'est pas une vue de l'esprit. On l'a vu à l'œuvre au Rwanda depuis 1961 et dans d'autres pays africains avec des effets néfastes. J'étais vraiment préoccupé par ce genre de difficultés.

En choisissant délibérément de fouler au pied l'accord d'Arusha, les politiciens rwandais ont choisi la logique de la confrontation armée qui a conduit au génocide. Ils doivent aujourd'hui assumer toutes les conséquences de leurs agissements devant le Tribunal Pénal International.

Ils n'ont pas respecté l'accord d'Arusha qu'ils ont librement signé. Ils n'ont pas respecté les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de la Communauté internationale.

Finalement, ce sont des Rwandais qui ont, eux-mêmes, exécuté avec zèle le génocide pour exterminer d'autres Rwandais.

Le matériel militaire lourd utilisé dès le 7 avril 1994 illustre bien que la guerre était préparée depuis longtemps par les protagonistes qui ne parlaient de paix que pour abuser des acteurs de la paix de bonne foi.

J'ai été aussi très déçu, par les actions solitaires et contre productives du général Roméo Dallaire au sein de la MINUAR. Général de l'une des meilleures armées du monde, il s'est comporté au Rwanda en médiocre politicien et diplomate, et non en soldat compétent.

Faire parler de lui dans les médias, se faire passer pour le vrai représentant spécial, lui apportaient un bonheur infini. Il a même créé un poste de porte-parole militaire non prévu dans l'organigramme de la MINUAR pour vanter ses exploits personnels.

Le résultat de cette mégalomanie a été terrible et réellement catastrophique pour les Nations Unies.

Au soir du 6 avril 1994, Kigali dont la sécurité devait être assurée par la MINUAR, est devenue la ville la plus dangereuse du monde. Plusieurs personnalités rwandaises protégées par la MINUAR ont été tuées. Dix soldats belges sans défense ont été lynchés. L'aéroport de Kigali a été pris sans résistance à la MINUAR. Des soldats désobéissaient publiquement aux ordres du général Dallaire...

J'ai dû changer quatre fois de domicile à Kigali en cinq mois pour des raisons d'insécurité ; finalement, Boutros Boutros-Ghali a préféré m'affecter à Nairobi à mon cinquième domicile en six mois pour pouvoir sauver ma peau. C'est tout dire...

Qui trop embrasse, mon général, mal étreint.

2. Le rapport Brahimi et le maintien de la paix

Pour tirer les leçons du génocide rwandais et des autres cas de disfonctionnement des opérations de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie, le Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan a chargé le 7 mars 2000, un groupe d'experts de haut niveau d'entreprendre une étude approfondie des activités de l'ONU dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales et de présenter un ensemble clair de recommandations précises et concrètes afin de permettre à l'Organisation de mener ses activités de façon plus satisfaisante à l'avenir. Ce groupe d'études qui a travaillé sous la présidence de Monsieur Lakhdar Brahimi, ancien ministre algérien des Affaires Etrangères, a fait des recommandations dans son rapport du 17 août 2000 qui ont été accueillies favorablement par les Etats.

En améliorant les méthodes de travail et d'organisation ainsi que les mécanismes d'interventions sur le terrain des missions de la paix, l'Organisation des Nations Unies a beaucoup à gagner en termes de professionnalisation des agents et d'économie de temps et d'argent.

Mais, il ne s'agit pas seulement ici de mécanismes à améliorer. Il faut surtout de la part des membres permanents du Conseil de sécurité une volonté politique sans faille et des moyens financiers importants pour soutenir effectivement ces missions de paix surtout lorsque surgissent des difficultés majeures comme cela a été le cas au Rwanda.³⁸

³⁸ Boutros Boutros-Ghali, *Mes années à la maison de verre*, op. cit. pp. 194-211. L'auteur commente les conditions draconiennes posées par la « décision présidentielle n°25 » de l'administration Clinton qui aboutissent en fait à

Or, aucune amélioration n'est possible de ce point de vue sans une réforme profonde du Conseil de sécurité ; problème que le rapport Brahimi n'aborde pas.

Mais, fort opportunément, un autre panel de 16 membres présidé par l'ancien Premier ministre thaïlandais et comprenant des personnalités de renom vient de déposer le 3 décembre 2004 à Kofi Annan un rapport préconisant des réformes en profondeur de l'ONU et surtout du Conseil de sécurité qui passerait de 15 à 24 membres.³⁹ La voix des pays du sud devrait mieux se faire entendre en matière de maintien de la paix.

Ce rapport Brahimi occulte aussi les considérations d'ordre culturel qui peuvent être à l'origine des disfonctionnements graves des opérations de maintien de la paix. De même, il n'aborde pas les relations qui doivent exister entre ces opérations et le Tribunal Pénal International pour combattre l'impunité des dirigeants politiques crapuleux, mafieux et peu respectueux des droits de l'Homme.

Pour enrichir l'important débat ouvert par le rapport Brahimi, je suggérerais que l'africanisation de la conduite des opérations de maintien de la paix en Afrique initiée par Boutros Boutros-Ghali puisse se poursuivre.

réduire au strict minimum l'intervention de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix.

³⁹ « Comment changer l'ONU ? », in *Jeune Afrique l'Intelligent* du 28 novembre 2004, p 29.

Le journal américain « *The New York Times* » des 18-19 avril 2004 rapporte sans ambages que les grands pays boudent ces opérations de maintien de la paix et que les populations disent que ces opérations ne leur inspirent pas confiance.

Car, elle se situe dans le droit fil des activités du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine qui visent à responsabiliser davantage les Africains dans la prévention et la résolution des conflits qui les concernent directement.

Comme l'a dit fort justement Henry Kissinger :

« Le règlement des questions de sécurité africaine, c'est-à-dire essentiellement des conflits ethniques devrait être laissé dans une large mesure aux nations africaines elles-mêmes, l'Afrique du Sud et le Nigeria jouant en l'occurrence le premier rôle.

Les Etats industriels pourraient être d'un certains secours en soutenant la création d'une force d'intervention constituée par des pays africains. »⁴⁰

Je voudrais aussi livrer aux auteurs du rapport Brahimi quelques réflexions sur la conduite des opérations de maintien de la paix sur le terrain qui sont consignées dans mon rapport de fin de mission au Rwanda que j'ai remis au Secrétaire général de l'ONU le 16 juin 1994 :

« Le commandant de la force et le représentant spécial qui ne sont pas du système des Nations Unies peuvent avoir une perception différente et même divergente des objectifs politiques à atteindre au Rwanda. Cela peut se comprendre.

Mais il est particulièrement frustrant et, dans une certaine mesure, très dangereux que des hauts fonctionnaires du système des Nations Unies avec une longue expérience s'engagent de façon résolue à distraire la mission de ses objectifs politiques les plus

⁴⁰ Kissinger Henry, *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2003, p. 233.

fondamentaux. De tels comportements sont évidemment de nature à compromettre dans l'avenir et dans d'autres missions l'impartialité et l'objectivité des opérations de maintien de la paix.

Les vues divergentes entre le représentant du Secrétaire général et le commandant des forces des Nations Unies dont le Rwanda a été une illustration éloquent ne sont pas de nature à rehausser le prestige de l'Organisation puisque dans bien des cas, elles n'ont fait que détourner les Nations Unies de leurs objectifs de paix, de stabilité et de démocratie dans le monde.

J'ai eu constamment à l'esprit au cours de ma mission que les Nations Unies sont une organisation aux objectifs pacifiques et qu'à ce titre les missions politiques devraient prendre le pas sur celles à caractère militaire. Des exemples de plus en plus nombreux nous invitent à méditer sur l'approche à adopter qui ne peut être, sans fausse modestie, que prioritairement politique avec ses dimensions humanitaires et de réhabilitation économique et sociale bien sûr.

La militarisation excessive des opérations de maintien de la paix dont les conséquences désastreuses ne sont plus à démontrer risque à l'avenir de dépouiller les Nations Unies de ce qu'elles ont de plus précieux, à savoir leur rôle de force morale irremplaçable. Est-il encore temps de garder cette image ? Toute la question est là. »

Mea culpa :

A mes soeurs et frères du Rwanda, qui ont insisté pendant plus de dix ans pour que j'écrive ce livre témoignage, je dis ici que c'est avec sincérité et bonne volonté que je me suis efforcé, pendant six mois entant que représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU au Rwanda, de les accompagner dans leur quête de paix, de démocratie et de progrès.

Mon pouvoir et mes moyens étaient faibles pour arrêter les massacres et le génocide. La MINUAR avait un mandat relevant du chapitre VI de la Charte des Nations Unies qui proscrit le recours aux mesures de coercition pour assumer ses responsabilités sur le terrain. J'ai pourtant lutté de toutes mes forces pour une action efficace de la MINUAR. En vain ! Le général Dallaire, qui ne supportait pas d'être commandé par un africain, a préféré saboter mon travail en prenant clairement parti pour le FPR. Il a ainsi miné la crédibilité de la MINUAR.

Vous devez le savoir aujourd'hui, j'étais le maillon le plus vulnérable dans la chaîne de commandement de la mission, dont les chefs suprêmes de par la Charte de l'ONU étaient les grandes puissances du Conseil de sécurité. Je ne pouvais rester insensible à votre drame qui se déroulait à une heure de vol d'avion de mon propre pays, le Cameroun, qui du reste continue d'accueillir de nombreux réfugiés rwandais.

Mais, les vrais décideurs en pareilles circonstances sont restés silencieux et ont tourné leur regard ailleurs, en Bosnie-Herzégovine...

En tant qu'exécutant, mon rôle se situait après celui du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint chargé des opérations du maintien de la paix de l'ONU et il doit être apprécié sous cet éclairage.

Mes seules armes pour aider le peuple rwandais à bâtir la paix étaient la persuasion, le dialogue et la négociation qui se sont avérées, hélas, inopérants face à l'intransigeance des protagonistes et à l'hermétisme de leurs positions politiques. Vos politiciens n'ont pas écouté mes conseils même lorsqu'il m'est arrivé de leur « souffler » que leur intégrité physique était menacée.

De nombreuses initiatives pour promouvoir le dialogue et réaliser des compromis dynamiques sont venues non seulement de moi, mais aussi de Boutros Boutros-Ghali, des ambassadeurs des pays occidentaux en poste à Kigali et d'éminentes personnalités européennes, américaines et de l'organisation de l'Unité Africaine. Elles ont été rejetées par la classe politique rwandaise, qui n'ayant pas de compte à rendre au peuple, a plutôt choisi le double langage, la mauvaise foi et l'arrogance pour préparer la guerre.

Lors de son passage à la MINUAR le 11 mars 1994, madame Prudence Bushnell, sous-secrétaire d'Etat américaine aux affaires africaines nous a livré ce proverbe : « On peut amener un cheval qui a soif au fleuve mais on ne peut l'obliger à boire de l'eau. » Autrement dit, il appartenait aux seuls Rwandais d'assurer la réussite de l'accord d'Arusha et d'éviter les massacres à grande échelle inutiles que nous avons connus. Il est vain de rechercher des boucs émissaires ailleurs pour justifier cette forfaiture tragique qui marquera la vie de plusieurs générations de Rwandais.

Malgré cette défaillance historique des politiciens, j'ai milité jusqu'au bout pour une intervention militaire énergique des Nations Unies afin d'arrêter les hostilités. Le 18 avril, je me suis même permis, à mes risques et périls, de déclarer devant des journalistes à Kigali que « la MINUAR et l'ONU n'ont nullement l'intention d'abandonner le Rwanda en cette période difficile ; qu'un départ précipité de la mission équivaldrait à une non assistance à personnes en danger. »

Une semaine avant, je préconisais déjà la création d'une commission d'enquête internationale pour déterminer les causes et les responsables de l'accident d'avion du président Habyarimana.

Mais, à New York, on n'était pas pressé d'agir, car comme l'a écrit quelque part fort justement Jean Ziegler, les nouveaux maîtres du monde ne s'intéressent guère aux « populations non rentables ».

En s'abstenant de combattre énergiquement le génocide, le Conseil de sécurité a finalement puni non seulement les politiciens et les militaires rwandais défaillants et tous les agitateurs belliqueux qui prônaient la haine, dont le sort nous importait peu, mais surtout tout le peuple rwandais qui n'aspirait qu'à la paix et qui paiera le tribut le plus lourd lors du génocide.

Le Conseil de sécurité a puni, sans raison, ces millions de Rwandais qui ont péri dans les collines, dans les camps de réfugiés ou de personnes déplacées ou sur le chemin de l'exil. Cette attitude des grandes puissances n'a pas été juste et a manifestement manqué de vision.

Boutros Boutros-Ghali, le Secrétaire général des Nations Unies pendant cette période du génocide et son successeur Kofi Annan, ont reconnu les graves et scandaleux manquements de l'Organisation dans la gestion de cette crise immense et présenté des excuses au peuple rwandais. Je me suis associé pleinement à leur démarche. Jamais plus ça...

Que cesse l'impunité pour tous ceux qui attisent la haine et préparent la guerre au Rwanda,

Que cessent toutes les formes d'ingérence et d'agression extérieures au Rwanda,

Que cesse enfin toute réécriture tendancieuse des malheurs de ce pays, qui ne sert ni la paix, ni la concorde nationale, si nécessaire aujourd'hui au développement de la démocratie et au progrès général des enfants du Rwanda.

Bibliographie

Boutros-Ghali (B), *Mes années à la maison de verre*, Paris, Fayard, 1999.

Booh Booh (JR), *La décolonisation de la Namibie, un mandat usurpé*, éditions P.U.P., Paris, 1982.

Boulvin (Y) et Villemin (A), *Choisis la vie*, édition des béatitudes Burtin, 2001.

Braeckman (C), *Histoire d'un génocide*, Paris, Fayard, 1994 ; *Les nouveaux prédateurs*, Paris, Fayard, 2003.

Cambon (A), *Mais que font ces diplomates entre deux cocktails*, Pedone, 1983.

Cordelier (S), *Dictionnaire historique et géopolitique du 20^{ème} siècle*, Paris, La Découverte, 2000.

Dallaire (R), *J'ai serré la main du diable, la faillite de l'humanité au Rwanda*, Québec, Libre expression, 2003.

Ngbanda Nzambo (H), *Pour qui sonne le glas ? Les derniers jours du maréchal Mobutu*, Paris, Gideppe, 1998 ; *Crimes organisés en Afrique Centrale*, Paris, Editions Duboiris, 2004.

Onana (C), *Les secrets du génocide rwandais*, Paris, Editions Duboiris, 2002.

Prunier (G), *Rwanda 1959-1996 : histoire d'un génocide*, Paris, Dagorno, 1997.

Kissinger (H), *La nouvelle puissance américaine*, Paris, Fayard, 2003.

Reyntjens (F), *L'Afrique des Grands Lacs en crise*, Paris, Karthala, 1994.

Ziegler (J), *Les nouveaux maîtres du monde, et ceux qui résistent*, Paris, Fayard, 2003.

Documents de l'ONU :

- The United Nations and Rwanda 1993-1996.
- The United Nations blue book series, volume X.
- Résolutions du Conseil de sécurité sur le Rwanda.
- Rapports du Secrétaire général de l'ONU sur le Rwanda au Conseil de sécurité du 24 septembre 1993 au 03 août 1994.
- Documents du Conseil économique et social de l'ONU DU 28 AVRIL 1994.
- Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda de Degni-Segui du 25 mai 1994.
- Rapport d'ensemble des enseignements tirés de la Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda (MINUAR) octobre 1993-avril 1996.
- Documents de la MINUAR : 44 communiqués de presse du bureau d'information, d'éducation et de presse (janvier-juin 1994).

Rapport de la Commission d'enquête parlementaire belge concernant les événements du Rwanda du 6 décembre 1997.

Human Rights Watch Arm Project, January 1994, volume 1, issue 1.

Rapport Gersony commenté par le journal Le Monde du 6 avril 1994.

Rapport d'Amnesty International de 1993 et 1994.

Table des matières

1. POURQUOI J'AI DECIDE DE PARLER	7
2. MON ITINERAIRE JUSQU'AU RWANDA	19
3. LE BRIEFING A NEW YORK	27
4. CRISPATION AVEC LE PRESIDENT RWANDAIS	33
5. MES ENTRETIENS AVEC L'OPPOSITION	41
6. MA BATAILLE POUR SAUVER LA PAIX	49
7. LES ARMES ET LA VIOLENCE S'ACCUMULENT	69
8. LES RWANDAIS VEULENT VERSER DU SANG.....	83
9. L'IMPOSSIBLE CONSENSUS HUTU -TUTSI	97
10. DALLAIRE S'ALLIE AU FPR CONTRE LA PAIX.....	117
11. UN GENERAL DE L'ONU A LA DERIVE.....	129
12. LE 6 AVRIL 1994 DECLENCHE LE GENOCIDE.....	143
13. LE 7 AVRIL 1994 AU CŒUR DU CRIME	153
14. L'ONU DANS LE CHAOS RWANDAIS	163
15. POLEMIQUE SUR L'OPERATION TURQUOISE	181
EN GUISE DE CONCLUSION	189
MEA CULPA :	201
BIBLIOGRAPHIE.....	205

28626 bis